

**VILLE DE VILLEURBANNE
CONSEIL MUNICIPAL**

18 DECEMBRE 2008

-oOo-

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BRET, Maire de Villeurbanne.

M. LE MAIRE.- Mes chers collègues, nous allons ouvrir cette séance et je demande à Madame Haziza de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

(Mme Haziza procède à l'appel nominal qui donne les résultats ci-dessous)

Sont présents : M. Jean-Paul BRET – M. Raymond TERRACHER - Mme Béatrice VESSILLER – M. Prosper KABALO – Mme Sonia BOVE (départ en cours de séance – pouvoir à Mme Djamila GHEMRI) – M. Gilbert-Luc DEVINAZ – Mme Dominique BALANCHE – Mme Chafia TIFRA – M. Richard LLUNG (départ en cours de séance – pouvoir à M. Jean-Paul BRET) – Mme Samia BELAZIZ – Mme Dany MONTOIS – M. Jean BERTHINIER (départ en cours de séance – pouvoir à Mme Dany MONTOIS) – Mme Sarah SULTAN – M. Jean-Claude RAY – M. Ali MOHAMED AHAMADA – Mme Farida CASOLI – M. Movses NISSANIAN (arrivé en cours de séance – pouvoir à Mme Michèle PEDRINI) – Mme Michèle PEDRINI M. Loïc CHABRIER – Mme Marie-Neige BLANC – M. Jean-Michel JOLION – Mme Myriam GROS-IZOPET – Mme Aurélie JOLLIVET – Mme Anne REVEYRAND – M. Didier VULLIERME (arrivé en cours de séance – pouvoir à M. Loïc CHABRIER) – M. Damien BERTHILIER – Mme Samia BENELKADI – M. Bruno BERNARD – Mme Caroline LAGARDE – M. Vincent MORLAND – Mme Yasmina SALHI – M. Jacky ALBRAND – Mme Djamila GHEMRI – M. Hector BRAVO – Mme Martine MAURICE M. Baptiste DUMAS – Mme Emmanuelle HAZIZA – M. Henry CHABERT – M. Driss AGHAZZAF – Mme Anne DIDIER – M. Régis LACOSTE (arrivé en cours de séance – pouvoir à Mme Martine MAURICE) – M. Richard MORALES – Mme Christine DORNE – M. Christian MONTEGU – Mme Patricia CHENE-COURTOIS.

Sont absents (excusés - pouvoir) : M. Samba GUEYE (pouvoir à Mme Dominique BALANCHE) – M. Christian VERMEULIN (pouvoir à M. Gilbert-Luc DEVINAZ) – Mme Pascale CROZON (pouvoir à Mme Sarah SULTAN) – M. Mohamed MAHAMDI (pouvoir à Mme Aurélie JOLLIVET) – M. Olivier BAUD (pouvoir à Mme Anne REVEYRAND) – Mme Laura GANDOLFI (pouvoir à Mme Farida CASOLI) – Mme Chantal ROUX (pouvoir à Mme Marie-Neige BLANC) Mme Valérie DARRIAU (pouvoir à M. Bruno BERNARD) – M. Marc AMBROGELLY (pouvoir à M. Hector BRAVO)

Sont absents : Mme Claire LE FRANC

M. LE MAIRE.- Merci Madame Haziza.

Vous aurez donc à signer la feuille de présence qui va vous être présentée.

Avant de débiter l'ordre du jour, nous avons à adopter le procès-verbal de la précédente séance qui avait lieu le 19 novembre 2008. Est-ce qu'il y a des observations ?

Madame Maurice ? Levez la main parce que je vais vous demander pendant cette séance, pas spécialement pour cela, mais que sur les votes les conseillers lèvent la main, parce qu'après il y a des contestations, certains disent qu'ils ont voté, d'autres qu'ils n'ont pas voté. Donc il suffit de lever la main pour exprimer clairement son vote.

Ce n'est pas pour maintenant, mais si vous demandez la parole, vous l'avez.

Mme Martine MAURICE.- Je pense que M. Chabert avait fait la remarque qu'il avait donné un pouvoir, alors qu'il est noté absent.

M. LE MAIRE.- Vous êtes en train d'apporter de l'eau à mon moulin. Mais je dirai un mot avant que nous commencions l'ordre du jour sur la façon de procéder pour éviter qu'il y ait des contestations sur la façon dont sont écrits les votes ensuite, ou des interprétations.

En dehors de cette remarque, nous sommes d'accord pour adopter le procès-verbal de la séance précédente ? Pas d'opposition ? Il est adopté à l'unanimité. Merci.

Vous avez eu le document des délégations du Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Cela n'ouvre pas débat, mais vous l'avez dans vos dossiers comme à chaque conseil.

Je vous donne une date pour le prochain conseil municipal, date prévisionnelle, qui sera confirmée, qui sera très vraisemblablement le lundi 2 février 2009, donc au début de l'année prochaine.

Sur les problèmes d'absence, d'abord je voudrais dire que 3 élus qui sont ici en début de séance, seront absents momentanément pendant la séance, donc ils veilleront à laisser un pouvoir pendant leur absence. Je vais vous donner les raisons parce qu'elles intéressent la vie de la collectivité.

Donc Sonia BOVE qui est ici, va rejoindre Atiq Rahimi. Vous savez que nous avons au Rize, une exposition qui est organisée dans le cadre de « Villes, voyages, voyageurs » sur le retour imaginaire, autour de cette thématique. L'exposition a été réalisée par Atiq Rahimi, photographe. Nous l'avons inaugurée au mois d'octobre dernier et depuis nous avons eu la bonne surprise, si l'on peut dire, ou l'heureux hasard de constater qu'il était « Goncourable » au moment où nous avons réalisé l'exposition et qu'il est devenu Prix Goncourt il y a quelques jours.

Donc le Prix Goncourt Atiq Rahimi que nous avons accueilli avant qu'il le soit, est à Villeurbanne tout cet après-midi, nous l'avons rencontré avec Raymond Terracher, et il présente un film « Terre et cendres » ce soir, avec un débat qui l'accompagne. Donc il était bien que nous puissions être représentés je dirai officiellement à ce moment-là. C'est un honneur pour notre ville que d'accueillir un Prix Goncourt.

De la même façon, dans les choses qui nous réjouissent, Richard LLUNG, en mon absence puisque le budget me retient ici, ira recevoir tout à l'heure à la Cité Internationale, la « Marianne d'or » –vous ne le saviez pas, nous, nous le savions depuis quelques jours– qui nous est décernée conjointement par l'Association des Maires du Rhône et par le journal *Le Progrès*. La remise des prix a lieu à partir de 19 heures et nous avons donc la « Marianne d'or » pour le prix de l'architecture avec le Centre mémoires et société le Rize. Tout est au Rize, ce soir.

Vous comprenez que nous sommes très contents d'avoir cette distinction et donc c'est Richard Llung qui ira la recevoir en notre nom à tous, bien sûr, à partir de 19 heures et donc j'espère qu'il pourra être de retour parmi nous avant la fin de la soirée.

Sur un autre sujet qui nous réjouit moins, mais qui fait partie de l'actualité, Didier VULLIERME sera présent à partir de 19 heures à l'assemblée générale importante, qui est organisée à la fois par les parents d'élèves et les enseignants de Villeurbanne. Ils sont très mobilisés actuellement sur les différentes réformes de M. Darcos. Vous avez pu voir que pratiquement toutes les écoles de la ville ont des pancartes, des draps, qui témoignent de leur engagement. La « nuit des écoles » a rencontré une grande adhésion. Je n'ai jamais vu une telle mobilisation à Villeurbanne des parents d'élèves, surtout dans une situation comme celle-ci.

Donc ils ont une assemblée générale ce soir à l'INSA. Nous nous sommes exprimés politiquement à plusieurs reprises sur ces sujets, mais il était bien que la Ville puisse être représentée, et c'est Didier Vullierme, qui est lui-même d'ailleurs parent d'élève dans une école de Villeurbanne, qui nous représentera.

Enfin, Jean BERTHINIER, plus modestement, pour un événement plus récurrent, ira rejoindre dans quelques instants la Maison du citoyen, où se déroule actuellement un réveillon, qui est une belle manifestation de solidarité, qui est plutôt en direction de personnes qui sont en situation de précarité, qui a lieu à la Maison du citoyen ce soir. J'y étais moi-même hier après-midi avec les enfants.

Voilà pour ce qui est des absences que je souhaitais éclairer, dans la mesure où elles ont un rapport avec l'actualité de notre ville.

Enfin, avant de passer à l'ordre du jour, je salue le public relativement nombreux, mais dans ce public je voudrais avoir une mention particulière pour une importante délégation d'étudiants ou de personnes qui suivent une formation à l'IEP de Lyon. Ils sont au moins une quinzaine, je les ai vus quand ils sont arrivés, ils sont plutôt assis au fond de la salle. Ils sont dans le cadre d'une formation sur les finances publiques et ils ont comme formateur, entre autre, M. Patrick Barbaste, qui est parmi eux, qui conduit cette délégation, l'ancien directeur des finances de la Ville de Villeurbanne, qui nous fait le plaisir aussi d'être ici avec eux. Ils vont donc être présents lors de la première partie, c'est-à-dire le budget.

Donc, pour tous les intervenants, vous serez sous le regard non seulement de vos collègues, mais également sous le regard des personnes en formation à l'IEP. Que cela vous conduise à être meilleur !

Nous allons passer maintenant à l'ordre du jour avec le premier point qui est justement le budget primitif 2009.

**1 - RAPPORT DE DELIBERATION R-20080298 -
BUDGET PRIMIF 2009 - M. Prosper KABALO**

M. LE MAIRE.- Je vais demander à M. Prosper Kabalo de bien vouloir présenter le budget primitif 2009. C'est le sujet principal de notre séance. Chaque groupe disposera au maximum s'il le souhaite de 10 minutes, pas plus, pour présenter ses observations. Donc après la présentation, nous ouvrirons cette discussion.

Monsieur Kabalo.

M. Prosper KABALO.- Merci Monsieur le Maire.

Chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Avant de vous présenter le budget primitif 2009 de notre Commune, je voudrais rappeler que le budget a été préparé, élaboré dans la plus large concertation avec les adjoints et les directions des services municipaux. Il y a eu des réunions d'arbitrages des propositions budgétaires formulées par les adjoints. Tous ont fait preuve de rigueur, de compétence et d'une grande ouverture d'esprit, je les remercie chaleureusement.

Je vous rappelle aussi chers collègues que nous avons tenu le 19 novembre dernier notre débat d'orientations budgétaires. Tous les groupes politiques ont pu s'exprimer, comme vous le ferez également à la fin de ma présentation.

Par avance je m'excuse si je suis un peu plus long que lors des précédentes présentations budgétaires et même lors du précédent débat d'orientations budgétaires. La volonté d'être plus long et plus explicite ce soir, est simplement due au fait qu'il y a eu un renouvellement d'à peu près 60 % de l'équipe municipale. Donc il m'a paru important et intéressant de communiquer un certain nombre de chiffres et d'éléments qui vous permettront à toutes et à tous de mieux cerner le fonctionnement de notre Ville.

Notre action municipale et indirectement notre budget s'inscrivent autour de quatre thèmes centraux :

- la ville à tout âge,
- la ville solidaire,
- la ville ensemble,
- la ville durable.

Ce budget, le premier du mandat, a la particularité de s'inscrire dans un contexte économique et financier particulièrement instable. Il résulte de cette situation une difficulté de prévision budgétaire, en particulier sur le montant des transferts financiers de l'Etat et sur les recettes fiscales assises sur l'immobilier. Dans ce contexte économique marqué par le ralentissement de l'activité et de la consommation, les collectivités territoriales peuvent jouer un rôle régulateur, en poursuivant leurs efforts d'investissement.

La Ville de Villeurbanne s'inscrit dans cette logique en proposant un budget 2009 marqué par un ambitieux programme d'investissement. Les nombreuses actions du programme sur la base duquel la municipalité a été élue en mars 2008, commencent à être mises en œuvre avec le budget primitif 2009.

La situation financière de la Ville est bonne en ce début de mandat, grâce à la politique conduite par les municipalités successives, mais l'équilibre est précaire, les recettes et les dépenses de Villeurbanne étant nettement inférieures à celles des villes comparables, comme cela a

été largement exposé lors du débat d'orientations budgétaires le mois dernier. Nous devons donc rester vigilants quant à l'équilibre entre les dépenses et les recettes au cours de cet exercice budgétaire, mais également tout au long du mandat, pour que Villeurbanne reste une ville solidaire et durable, ouverte à tous les âges, pour qu'elle puisse répondre aux défis environnementaux et sociétaux des années à venir.

Le montant du budget 2009 est de 179 M€, dont 160 M€ environ qui concernent les opérations réelles et 19 M€ d'opérations d'ordre.

Les recettes réelles d'investissement s'établissent à 42,78 M€. Elles comprennent :

- des recettes d'emprunt pour 33,7 M€ dont 22 M€ de crédits revolving,
- des subventions d'investissements perçues par la Ville au titre des projets qu'elle mène.

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 116,95 M€. Elles comprennent :

- le produit de la fiscalité directe locale,
- les dotations de l'Etat,
- les produits des services et du domaine.

Les dépenses réelles de la section d'investissement sont prévues à hauteur de 61,13 M€. Ce sont :

- les dépenses d'équipement de la Ville : frais d'études, acquisitions, travaux, pour 38,43 M€,
- le remboursement en capital de la dette,
- les subventions d'équipement versées aux partenaires de la Ville, pour 589 000 €.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 98,6 M€. Elles progressent de 3,67 % de BP à BP. On peut citer au titre des dépenses de fonctionnement :

- les charges de personnel,
- les charges à caractère général,
- les subventions versées par la Ville à ses partenaires associatifs ou à vocation sociale, comme le CCAS,
- les participations versées par la Ville aux organismes de regroupement, comme l'École Nationale de Musique.

Il est à noter que la progression des dépenses réelles de fonctionnement, 3,67 %, est très légèrement supérieure à la progression des recettes réelles de fonctionnement, 3,55 %. Il en résulte un effet de ciseau très modéré, 0,12 %, qui ne nuit pas aux équilibres financiers de la Ville du fait de sa modicité.

→ Voyons les recettes réelles de fonctionnement : 116 955 765 €.

Il est possible de distinguer trois grands blocs :

- Un bloc « fiscalité directe » pour 57,85 M€, soit 49,46 % des recettes de la Ville, avec 31,91 M€ pour la TH (soit 27,28 % des recettes), 26,89 M€ pour le foncier bâti (soit 22,14 % des recettes).

- Un bloc « dotations et compensations » pour 39,82 M€, soit 34,05 % des recettes de la Ville, sur lesquelles celle-ci n'a aucune possibilité d'agir directement. Parmi elles :

- 29 M€ sont en provenance de l'Etat,
- 10,81 M€ sont en provenance du Grand Lyon.
- Un bloc « autres recettes » pour 19,28 M€. Il regroupe :
 - les subventions perçues pour 5,77 M€,

- les produits des services et du domaine pour 6,84 M€,
- les recettes diverses pour 6,61 M€, qui sont constituées essentiellement des droits de mutation et de la taxe sur la fourniture d'électricité.

→ Les dotations de l'Etat

Les principales dotations sont évaluées avec une progression globale de 1,75 % par rapport au BP 2008.

Il est difficile de réaliser une évaluation précise du montant des dotations de l'Etat dans le contexte de grande incertitude de la prévision économique et budgétaire du deuxième semestre 2008. Ainsi, le Gouvernement a revu à la baisse sa prévision de croissance pour 2009 dans une fourchette comprise entre 0,2 % et 0,5 %, contre 1 % auparavant.

Le Gouvernement a aussi revu en baisse sa prévision d'inflation pour 2009 à 1,5 % contre 2 % prévu initialement.

En ce qui concerne la DGF, celle-ci sera indexée sur la seule inflation prévisionnelle, ce qui met fin aux mécanismes d'indexation reposant sur l'inflation et la moitié de la croissance du PIB. Le contrat de croissance et de solidarité est en effet remplacé par un « contrat de stabilité », qui ne progressera plus que de l'inflation. Le volet solidarité de l'ancien contrat a disparu.

La DSU a fait l'objet d'un débat important lors de la préparation du projet de loi de finances 2009. L'Etat est revenu sur son projet en différant sa mise en œuvre en 2010.

Tout ceci illustre la difficulté de l'exercice de prévision budgétaire pour la Ville de Villeurbanne comme pour toutes les collectivités territoriales, dans un tel contexte de mouvance de l'économie et de prises de position fluctuantes de l'Etat.

→ Dépenses réelles de fonctionnement

Cette diapositive présente le poids relatif de chaque poste constituant les dépenses réelles de la section de fonctionnement. Ces dépenses sont estimées à 98,6 M€. Elles enregistrent une progression de 3,55 %.

- Les charges de personnel qui représentent 58,4 % des dépenses réelles de fonctionnement, s'élèvent à 57,59 M€. Elles sont en progression de 4,12 % par rapport au BP 2008. Cette évolution s'explique par plusieurs facteurs, dont les principaux sont :

- la création d'une dizaine de postes sur l'exercice 2009,
- la hausse de la valeur annuelle du point d'indice,
- la prise en compte du glissement vieillesse technicité, évalué à 1,63 %,

- la revalorisation du SMIC, estimée à 3 % au 1^{er} juillet 2009.

- Les charges à caractère général représentent 21,5 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles connaissent une progression de 5,41 %.

- Les autres charges courantes de fonctionnement représentent 18,73 % des dépenses réelles et évoluent de 2,04 %. Elles intègrent notamment les subventions de fonctionnement aux associations pour 10 M€, clubs professionnels inclus, et au CCAS pour 2,97 M€.

→ Gestion de la dette

Notre dette au présent : l'encours de la dette s'établissait au 31 décembre 2007 à 4,85 M€, alors qu'il était de 14,27 M€ au 31 décembre 2006. Il est estimé à fin 2008 à 17 201 €, ce qui correspond, pour information, à la dette d'un habitant pour l'endettement de la France.

La Ville a poursuivi en 2008 sa politique de gestion active de la dette en procédant à des remboursements anticipés à hauteur de 4,55 M€. La dette remboursée au cours du mandat 2001-2008 permet de réaliser une économie budgétaire en terme de frais financiers estimée à ce jour à 3,18 M€ pour la période de 2009 à 2013, soit une moyenne annuelle de 636 000 €.

Pour l'avenir : la Ville envisage d'équilibrer son budget 2009 en recettes avec 33,7 M€ d'emprunts, dont 22 M€ d'emprunts revolving et 11,745 M€ d'emprunts à long terme. Il convient donc de considérer essentiellement les 11,7 M€ d'emprunts à long terme. Elle est la contrepartie de la montée en puissance de nos investissements.

→ Charges de fonctionnement ventilées par secteur

Vous voyez que l'éducation demeure le premier poste de dépenses de la Ville en 2009. Il représente presque 29 % des dépenses de la section de fonctionnement.

Le sport et la jeunesse avec 18,7 %, la culture avec plus de 17,7 %, la petite enfance avec près de 13 %, constituent également des postes de charges importants.

Les dépenses sociales et de logement peuvent apparaître faibles, mais cela est relativisé par le fait que ces compétences dépendent d'autres collectivités ou opérateurs publics.

→ Montant total des dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement représentent 38,4 M€ et progressent de 38,6 %. Elles étaient en 2008 de 28,7 M€. Elles comprennent un ensemble de postes qui dépassent les simples travaux.

Vous avez :

- En bleu 1,6 M€ qui concernent les frais d'études préalables aux travaux, acquisitions de licences et logiciels informatiques.

- En prune ou violette –c'est selon les goûts– 3,2 M€ pour le mobilier de bureau, matériel de transports, équipements informatiques, réserves pour des opportunités d'acquisitions foncières.

- Enfin, en plus clair, 33,63 M€, contre 21,1 M€ en 2008, les principaux travaux qui sont programmés, qui portent sur :

- le TNP pour 8,1 M€,
- l'Ecole Nationale de Musique pour 3 M€,
- la cuisine centrale pour 5 M€,
- des interventions sur les groupes scolaires (classes et partie restauration – hors cuisine centrale) pour 5,63 M€,
- des interventions sur les équipements sportifs pour 3,25 M€,
- des interventions sur les espaces verts (mur végétal, création et aménagements de parcs) pour 2,11 M€.

→ Première de nos rubriques : la ville à tout âge

Voici les chiffres que je tenais à vous faire connaître :

- 3.847 enfants accueillis dans les équipements petite enfance,
- 11.749 élèves en primaire,
- 4.076 enfants d'élémentaire partis en classes de découverte,
- 30.000 étudiants,
- 60.000 repas servis à domicile pour les personnes âgées.

Dans ce domaine, la Ville se donne quatre objectifs :

- Répondre aux nouveaux besoins des parents en développant l'offre de garde.

- Poursuivre les rénovations et extensions d'écoles.

- Renforcer les liens avec le campus de la Doua.

- Rénover les établissements d'accueil des personnes âgées.

→ L'Education, le premier budget de la Ville
Villeurbanne accueille 11.749 élèves en primaire, dans 25 écoles maternelles et 23 écoles élémentaires.

Les 23 restaurants scolaires de la Ville servent en moyenne 4.762 repas par jour aux enfants. Les crédits consacrés à l'acquisition de produits alimentaires ou de repas préparés s'élèvent à 1,127 M€.

Plus de 4.000 enfants d'écoles élémentaires partiront en classes de découverte.

Villeurbanne poursuit deux objectifs en matière éducative :

- créer et agrandir des écoles et des restaurants scolaires,
- poursuivre la rénovation des groupes scolaires.

Ainsi, 5 910 000 € seront consacrés, hors cuisine centrale, à l'éducation. A titre d'exemples :

- Pour le groupe scolaire Jules Ferry : création d'une école maternelle et extension du restaurant scolaire, pour 1,8 M€.

- Pour le groupe scolaire Château Gaillard : extension du groupe scolaire, les études pour 250 000 €, les plans sont d'ailleurs présentés derrière vous ou devant vous, qui montrent la future école Château Gaillard.

- Enfin, augmentation de la capacité d'accueil des restaurants scolaires Emile Zola, Anatole France, Jules Ferry et Château Gaillard.

Egalement, les travaux de rénovation des écoles précédemment engagés, se poursuivront sur 2009 :

- Groupe scolaire Louis Pasteur : rénovation de la chaufferie.

- Groupe scolaire Joseph Lakanal : réfection de la couverture de la maternelle.

- Groupe scolaire François Truffaut et Château de Chamagnieu : réfection de la toiture et menuiseries.

- Groupe scolaire Croix Luizet et René Descartes : réfection des peintures.

Par ailleurs, un plan de rénovation des sanitaires des écoles élémentaires sera lancé.

→ Petite enfance

Dans ce secteur, la Ville gère les équipements municipaux suivants :

- 14 équipements d'accueil du jeune enfant (381 places)

- 1 crèche familiale (42 places)

- 1 espace d'animation

- 1 espace de psychomotricité

- 9 relais assistantes maternelles auxquels adhèrent 614 assistantes maternelles sur les 1.200 recensées à Villeurbanne.

Au total, ce sont 1.270 enfants qui sont ainsi accueillis dans ces structures.

A cela s'ajoutent des équipements associatifs :

- 2 crèches parentales (36 places)

- 7 établissements d'accueil jeune enfant (148 places)

- 5 lieux d'accueil parents / enfants.

En 2009, année charnière pour la petite enfance avec de lourdes interrogations sur l'avenir quant au soutien financier de la CAF, la Ville poursuivra ses projets de développement d'équipements visant à améliorer l'offre d'accueil. Ainsi :

- Ouverture de l'équipement multi accueil, dit crèche d'entreprise, situé avenue Paul Krüger, dont 25 places sur les 30 seront affectées à la Ville.

- Extension et mise aux normes du secteur petite enfance du centre social Saint-Jean, qui permettront d'atteindre 20 places d'accueil, et nous investirons 450 000 €.

Enfin, la Ville poursuivra ses actions de formation des assistantes maternelles afin de renforcer leur professionnalisme.

→ Pour la Jeunesse

En 2009, la politique en faveur de la jeunesse se traduira par la poursuite ou la réorientation d'actions existantes, comme les animations d'été, ainsi que par la mise en œuvre de nouvelles actions :

- Organisation d'un temps fort pour les étudiants leur permettant de tisser des liens plus étroits avec Villeurbanne et d'être davantage associés à la vie de la Cité.

- Développement d'un projet européen inter établissements collèges et lycées : il est prévu par exemple la découverte du CERN à Genève, des institutions européennes à Strasbourg et Bruxelles, et l'organisation de deux camps européens.

- Création de nouvelles activités :

• Mise en place d'une nouvelle action de soutien au logement des jeunes.

• Bourses au permis de conduire : la Ville participe au financement du permis de conduire de jeunes présentant un projet de bénévolat auprès des Restos du cœur ou du Secours populaire par exemple, une trentaine de permis sur la base d'un forfait de 500 € par permis.

Enfin, le recrutement d'un attaché en charge des relations avec le campus universitaire de la Doua viendra accompagner la mise en œuvre de plan Campus, en lien avec la Communauté Urbaine du Grand Lyon et les établissements d'enseignement supérieur du campus. Il permettra également d'intégrer la dimension européenne dans la politique jeunesse.

→ Pour les personnes âgées

Les plus de 60 ans représentent pratiquement 20 % de la population de Villeurbanne.

Pour ce qui concerne les services spécifiques aux personnes âgées, Villeurbanne offre 557 places réparties entre :

- 2 Maisons d'accueil pour les personnes âgées dépendantes, les MAPAD,

- 4 foyers logements,

- 3 domiciles collectifs.

Il existe également un service de soins à domicile et un service de portage de repas à domicile (estimation d'environ 60.000 repas en 2008).

Les grands projets d'investissement pour 2009 sont :

- la poursuite des travaux de réhabilitation du foyer logement du Tonkin,

- les études pour la réhabilitation du foyer logement Jean Jaurès.

En 2009, Villeurbanne versera une subvention de 2 970 000 € au CCAS. Cette subvention représente depuis plusieurs années environ 20 % du budget du CCAS.

→ Ville solidaire

Dans le domaine de la solidarité et de l'action en direction des associations, la Ville affiche deux grands objectifs :

- Promouvoir la santé au sens large.

- Souvenir et accompagner les associations.

Pour cela, elle versera en 2009 un montant de 10 M€ de subventions aux associations.

La ville est riche d'environ 1.500 associations. Elle compte 7 centres sociaux. 9.869 élèves sont suivis par la médecine scolaire. 700 entretiens ont eu lieu au Point Ecoute.

→ Vie associative

La Ville poursuivra également la rénovation des structures de la vie associative (280 000 €), en particulier :

- le Centre Culturel et de la Vie Associative,
- la Maison Berty Albrecht,
- la Maison de Quartier des Brosses.

Une nouvelle formule sera inaugurée pour la rentrée des associations, la Biennale des Associations, qui regroupera les trois manifestations : « 1,2,3 associations-nous », « 1,2,3 à vous de jouer » et le volet non commercial du Forum Humanitaire.

Enfin, en application des conventions de moyens et d'objectifs qui ont été signées, la Ville versera plus de 1,5 M€ de subventions de fonctionnement aux centres sociaux, soit une augmentation de 2,15 % par rapport à 2008.

→ Santé

Dans le domaine de l'accès aux soins et de la prévention, la création d'une Maison de Santé est une priorité municipale. Des études et une concertation seront lancées en 2009. Cette Maison de Santé devra permettre :

- de promouvoir l'installation de libéraux dans un cadre multidisciplinaire dans les quartiers les plus en difficulté,
- d'allier le soin médical et paramédical, la prévention (planning familial, permanences d'associations) et le social (services départementaux, CCAS), en un même lieu.

En 2009, l'accueil de l'Espace Santé Environnement fera l'objet d'un réaménagement.

Les actions en matière de santé scolaire seront poursuivies, tout comme les actions en faveur de la santé mentale.

→ La ville ensemble

54.990 Villeurbannais pratiquent un sport dans les 200 clubs de la ville, en compétition ou en loisir. La ville compte 23,5 hectares sportifs. 20.000 visiteurs ont été accueillis à la Fête du Livre Jeunesse en 2008.

Dans ce domaine, la Ville poursuit quatre objectifs :

- Rénover et développer les équipements sportifs : 3,2 M€ d'investissement en 2009.

- Accompagner l'évolution des pratiques sportives.
- Favoriser l'accès à la culture pour tous.
- Innover et encourager la création artistique.

→ Sport

Tout d'abord, quelques chiffres illustrant le rayonnement sportif de Villeurbanne.

3 équipes sont en 1^{ère} division : l'ASVEL basket, le Rugby à 13, le Villeurbanne Handball Club.

Villeurbanne compte de très nombreux équipements permettant la pratique de multiples disciplines :

- 15 complexes sportifs, dont 3 en 1^{ère} catégorie,
- 13 salles de sport, dont 3 avec plus de 1.500 places,
- 18 terrains et stades,
- 3 complexes aquatiques qui ont compté 700.000 entrées en 2007,
- 6 murs d'escalade,

- 25 courts de tennis : 19 extérieurs, 6 couverts,
- 10 jeux de boules, dont 2 bouledromes,
- 19 terrains de proximité,
- 1 aire de skate.

En 2009, la Ville lancera le projet sportif local ainsi que de nombreuses actions transversales, notamment dans le cadre de la santé par le sport.

En ce qui concerne les investissements, la programmation 2009 résulte d'une concertation avec les usagers des installations sportives existantes ou à venir. Les chantiers majeurs seront :

- les travaux de réhabilitation et l'ouverture de la Maison des Sportifs, pour 500 000 €,
- la transformation du stade Séverine actuellement en sol stabilisé, en gazon synthétique, pour 700 000 €,
- la création d'un plateau de futsal au gymnase Eugène Fournière, pour 125 000 €.

→ Pour la Culture

Les chantiers engagés sous le précédent mandat se poursuivront :

- Ecole Nationale de Musique: le nouveau bâtiment livré en novembre 2008, accueille depuis peu et pour une année de transition les activités de l'ancien bâtiment en cours de réhabilitation. Dans un an, la totalité de l'activité de l'Ecole, éclatée en 4 sites, intégrera les nouveaux locaux parfaitement adaptés à l'enseignement de la musique, de la danse et du théâtre. Coût des travaux : 3 M€ en 2009 sur un budget total de 9,5 M€.

- Théâtre National Populaire : la salle de 250 places rue Louis Becker est en cours de construction et sera livrée l'été prochain. Le bâtiment principal est en cours de transformation totale. Coût des travaux : 8,1 M€ en 2009 sur un budget de 32,8 M€.

- Maison des Jeunes et de la Culture : 100 000 € seront également consacrés à des études relatives à l'évolution de la salle de spectacle ainsi qu'à des travaux visant à l'amélioration de l'accueil du public.

Enfin, 100 000 € seront affectés à l'aménagement du site FRAPPAZ 2 pour le pôle régional des Arts de la rue, auxquels les habitants participent beaucoup et nombreux.

→ La ville durable

La notion de développement durable doit être entendue comme dépassant le simple cadre du développement des espaces naturels et doit venir irriguer transversalement l'ensemble des actions de la ville.

Il s'agit de lutter contre le changement climatique, de préserver la biodiversité et les ressources, de favoriser l'épanouissement de tous, la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations, de dynamiser le développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Ces thèmes prennent la forme d'actions concrètes, comme le plan de déplacement administratif, la gestion différenciée des espaces verts, les achats responsables, la lutte contre les discriminations, l'insertion par l'économique.

Il est important de développer et de pérenniser dans le temps l'ensemble des démarches mises en œuvre, afin d'aboutir à un véritable changement des pratiques. Ceci concourt à faire de Villeurbanne une collectivité éco-responsable et solidaire, qui promeut la qualité du cadre de vie.

Ce que je viens de dire peut être illustré par un projet exemplaire : la cuisine centrale.

Là je souhaite récupérer votre attention car je me doute qu'au bout d'un certain moment je vous ai certainement perdus pour quelques uns, et donc je vous demande de revenir un peu avec moi. En effet, je souhaite attirer votre attention à cet instant du diaporama.

Il nous est souvent reproché la lenteur des travaux et les retards liés à des annonces de programmation. Nous vous proposons ce soir un focus sur un projet type, un projet d'envergure, ce que l'on appelle plus communément de grands travaux. Cet arrêt sur image a pour exemple « la cuisine centrale ».

Je vais dérouler oralement le processus complet d'une opération, afin que vous saisissiez le mieux possible tous les tenants et les aboutissants d'une opération majeure.

Ou : comment de l'idée d'un projet à son inauguration.

A partir des années 92-93, il y a 16 ans, les résultats des contrôles de la DHSP ont obligé les services techniques à engager des travaux lourds de mise en conformité des cuisines. Il est lancé l'idée d'une cuisine centrale avec le CCAS, mais sans succès, celui-ci préférant faire cavalier seul, supposant ainsi aller plus vite dans son évolution.

En parallèle, l'augmentation des demandes d'inscription au restaurant scolaire sur certains groupes, a amené la Ville à réfléchir à la façon de satisfaire cet accueil, en programmant des travaux d'extension qui ont abouti à des reconstructions de cuisines. La décision avait été prise de remettre aux normes progressivement toutes les cuisines.

Progressivement, l'idée fait son chemin entre 1997 et la fin du mandat de l'équipe précédente de Gilbert Chabroux, qui annonce en 2000 que la Ville allait modifier son mode de fabrication des repas et devrait, en raison de l'évolution des normes, passer à une cuisine centrale.

92-93 à l'an 2000 : 8 ans.

2001-2008 : les grandes étapes de la préparation :

- Dès 2001 : transformation des cuisines obsolètes en cuisine satellites.

- Mai 2004 : premières réunions importantes de l'équipe municipale sur la restauration scolaire. Dans ce même temps, recherche de terrain pour l'implantation du bâtiment.

- 2005 : les études sont menées par le cabinet OMNIREs.

- Février 2006 : lancement du projet.

- 22 mai 2006 : le conseil municipal autorise l'acquisition de la parcelle à Saint-Jean.

C'est le début d'une grande aventure humaine à l'échelle de toute la collectivité. C'est une réelle révolution tant pour une partie des usagers que pour le personnel. Il était donc important de continuer la concertation telle qu'elle avait été menée dans la phase d'études.

Deux grands chantiers sont menés en parallèle et en croisements réguliers : la construction de la cuisine, la mise en place des organisations.

- Juillet 2006 : présentation du projet cuisine centrale et création du poste de directeur.

- Au conseil municipal du 14 novembre 2006 : choix d'une assistance à maîtrise d'ouvrage.

- Décembre 2006 : proposition des thèmes à aborder dans les groupes de travail : ressources humaines, juridique, commande publique,

gestion financière, informatique, technique, dimension développement durable, qualité, communication.

- Janvier 2007 : prise de fonction du directeur de la cuisine centrale, associé ainsi à la mise en œuvre du projet.

- Printemps 2007 : réunions d'information auprès de l'ensemble des agents concernés par la restauration (l'éducation, le CCAS, la petite enfance).

- Dans les années 2007-2008 : mise en place progressive des différents groupes de travail thématiques.

M. LE MAIRE.- Monsieur Chabert, vous êtes un nouvel élu à Villeurbanne. Je pense que la présentation du budget vous intéresse. Plutôt que de me montrer votre montre...

M. Henry CHABERT.- Je suis passionné, Monsieur le Maire, mais simplement il y a des choses qui peuvent se traiter soit en commission, soit en extra commission, et pas en conseil municipal. C'est tout.

M. LE MAIRE.- En commission, encore faudrait-il y être, d'abord.

M. Henry CHABERT.- Mais j'y suis, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Pas toujours. D'autre part, il me semble que le public ici est intéressé à cette présentation.

M. Henry CHABERT.- Je n'en doute pas une seconde, mais il y a des lieux pour faire des choses et d'autres pour faire d'autres choses.

M. LE MAIRE.- Le conseil municipal est le lieu dans lequel on présente le budget et si vous voulez partir tôt comme la dernière fois, vous attendrez un petit peu.

M. Henry CHABERT.- C'est vous qui décidez, mais vous nous avez fait des remarques sur les temps de parole que nous prenions pendant le conseil municipal. Je constate que M. Kabalo parle déjà depuis trois-quarts d'heure.

M. LE MAIRE.- M. Kabalo est l'adjoint aux finances, il présente le budget. Dans toutes les assemblées, le rapporteur dispose du temps qui lui est nécessaire.

M. Henry CHABERT.- Il a tous les droits, l'opposition a celui de s'exprimer aussi.

M. LE MAIRE.- Taisez-vous s'il vous plaît, vous n'avez pas la parole. Vous n'êtes pas le maire ici. Cela ne vous a peut-être pas échappé, mais vous n'avez pas été élu, et loin de là. Donc restez à votre place.

M. Henry CHABERT.- Votre remarque est tout à fait superflue.

M. LE MAIRE.- Vous aurez 10 minutes pour parler, vous les respecterez, comme nous en avons décidé en Conférence des Présidents.

M. Henry CHABERT.- Ne vous inquiétez pas, je les prendrai.

M. LE MAIRE.- Donc cela suffit, Monsieur Chabert.

M. Prosper KABALO.- Donc je reprends et je persiste tout de même, Monsieur Chabert, à souligner que vous n'êtes pas présent en Commission des finances. Ce qui me donne un peu plus le droit de m'exprimer ce soir, c'est que l'intérêt d'un budget est de donner toute son amplitude, on ne présente pas que des chiffres. Je comprends un peu votre embêtement, je le dirai comme cela, c'est que nos réalisations sont belles, notre santé financière est excellente, notre budget d'investissement est ambitieux. Je conçois que votre propos doit être déjà préparé et que vous êtes certainement embêté pour nous répondre par rapport à la présentation de ce soir.

Je termine mon propos.

Donc mise en place progressive des différents groupes de travail thématiques. C'est là où l'on se rend compte encore un peu plus de l'excellence du travail qui est fait dans notre commune, tant par le personnel que par les élus et par les équipes, ensemble.

- Septembre 2007 à mars 2008 : information, concertation, évaluation, entretiens individuels des agents en poste, pour pouvoir travailler leurs nouvelles affectations.

6 réunions, plus de 100 agents reçus en entretiens individuels.

Les postes créés en cuisine centrale, 33 au final, proviennent essentiellement de transferts de postes de l'éducation.

- Fin 2008 : lancement du chantier de construction de la cuisine centrale.

- 2009 : travaux cuisines satellites, aménagements, installation matériels.

Mise en service de cuisines satellites entre septembre 2008 et septembre 2009.

- De septembre 2008 à l'ouverture début 2010 : formation du personnel.

Une seule cuisine remplacera les 44 sites de fabrications actuels.

Il s'agit d'un marché unique pour la conception et la réalisation d'une cuisine centrale, destinée à produire aussi bien les repas pour les restaurants scolaires, que ceux destinés aux résidences et foyers pour personnes âgées et aux équipements petite enfance, soit quelque 6.000 repas par jour.

Le bâtiment permettra de respecter les normes optimales d'hygiène alimentaire, tout en réduisant la consommation énergétique.

Les travaux de construction de la cuisine centrale vont se dérouler sur l'année 2009 : inscription de 5 M€ en 2009 sur un budget total de 8 735 000 €, pour une ouverture prévue en 2010.

Des objectifs de qualité fixés pour :

- le service à l'utilisateur,
- les conditions de travail du personnel,
- l'environnement global du projet.

Le défi lancé : faire la preuve que le service public sait évoluer, être compétitif, comme peut l'être le privé, et le personnel savoir s'adapter.

Le défi c'est aussi le nombre de services et d'agents (près de 500 agents dont plus de 430 concernés directement) qui participent à un changement de pratique, d'organisation, de mode de fonctionnement, à travers la mise en œuvre de ce projet.

Par toutes ces caractéristiques, il s'inscrit totalement dans une démarche de développement durable.

C'est aussi cet enjeu qui les motive, l'envie d'être aussi fier du résultat.

C'est un projet que certains ont qualifié de « bol d'oxygène », tant une dynamique discrète se crée autour de cette cuisine centrale, dont les habitants de Saint-Jean seront fiers eux aussi.

Voilà le déroulé d'un projet dans sa globalité, la finalité restant, Monsieur Chabert, la qualité du service public.

J'en reviens au diaporama. Je ne dirai pas que vous pouvez repartir, restez encore un peu avec moi.

→ Urbanisme et Habitat

- Gratte-ciel Nord : ce projet intégré à la PPI du Grand Lyon devrait prendre la forme d'une Zone d'Aménagement Concerté pour laquelle les procédures d'urbanisme réglementaires vont être déclinées à partir de 2009. La création de la Maison du projet est envisagée pour le dernier trimestre 2009 à la place de la station Shell cours Emile Zola.

- Acquisition de foncier rue Paul Verlaine : il s'agit de poursuivre les négociations en cours pour acquérir le terrain pour un futur équipement public.

- Etude pour le traitement paysager de la place Chanoine Boursier : il s'agit d'embellir le site.

- Soutien à la réalisation de logements sociaux, pour maintenir le taux de logements de 25 % dans les différents quartiers de la ville.

→ A nous la belle ville

Le premier exercice budgétaire du mandat fait apparaître de nombreux projets porteurs de l'ambition de la municipalité en matière de développement durable :

- Début des travaux relatifs à la création d'un éco-parc à Grandclément.

- Création du parc Colin Salengro.

- Développement des jardins éphémères dans le cadre des mesures d'accompagnement et d'animation des grands projets urbains.

La Ville souhaite, au fur et à mesure des acquisitions de parcelles, que des jardins éphémères se développent en partenariat avec les écoles, des structures associatives et des conseils de quartier. Il s'agit pendant la période de transition entre les acquisitions successives et la réalisation du projet urbain, d'aménager, de jardiner, de fleurir certaines parcelles, pour embellir l'environnement et participer à des projets pédagogiques.

- Création d'un mur végétal à l'angle des rues Pressensé et Zola, pour un investissement de 200 000 €.

→ Développement Durable

• Education à l'environnement : poursuivre l'action consistant à sensibiliser les plus jeunes aux dimensions écologiques et environnementales de nos actes au quotidien.

Dans le prolongement de cette sensibilisation, il est prévu une nouvelle manifestation, « Les Arboressences », dont le but est de valoriser la présence de l'arbre en ville.

• Biodiversité en ville :

- Nichoirs : suite à l'inventaire de l'avifaune de 2007, 40 nichoirs ont déjà été installés dans 3 parcs. La campagne va se poursuivre dès le début 2009.

- Abeilles : la présence et la santé des abeilles sont de bons indicateurs de la santé du milieu écologique et un support pédagogique auprès des scolaires.

- Corridor écologique : une réflexion est menée sur la plantation de certaines essences végétales qui permettraient la présence dans la ville de certaines espèces en provenance de zones naturelles, comme le parc de la Feyssine.

• Isolation thermique et chaufferie de l'école Louis Pasteur : l'intervention sur le bâti est désormais appréhendée sous l'angle de la démarche environnementale et des économies d'énergies.

→ Accessibilité

Le budget 2009 prolonge et amplifie les actions déjà engagées en 2008 pour mettre en œuvre le programme municipal de lutte contre le handicap et pour développer l'accessibilité.

Pour mémoire, Villeurbanne a mis en œuvre dès le conseil municipal du 19 mai 2008, un abattement de 10 % de la valeur locative dans le calcul de la taxe d'habitation, en faveur des personnes handicapées ou invalides.

En 2009, 500 000 € seront consacrés à des études d'accessibilité en faveur des personnes à mobilité réduite, la priorité étant donnée au secteur scolaire (Jules Guesde, Lakanal, Antonin Perrin et le centre de Chamagnieu).

A partir de 2010, ce budget sera multiplié par quatre pour atteindre 2 M€ par an.

Il convient également de noter que les travaux engagés pour le TNP, l'ENM, le groupe scolaire Léon Jouhaux et à venir les groupes scolaires Jules Ferry et Château Gaillard, intègrent la mise en accessibilité de ces équipements en complément du budget spécifique précité.

Par ailleurs, un poste de chef de projet sera créé dès 2009 afin d'articuler l'ensemble des dimensions de la question du handicap et de l'accessibilité, et de conduire, en appui de l'Adjointe au Maire en charge de cette délégation, la concertation avec l'ensemble des associations concernées. Seules 5 villes sur les 35 villes de plus de 100.000 habitants, ont un adjoint chargé du handicap, dont Villeurbanne.

Voilà terminée –Monsieur Chabert, je vous rassure– Mesdames et Messieurs, chers collègues, la présentation du budget. Le vote du budget est un acte important de la gestion municipale. Il nécessite le temps nécessaire et les explications nécessaires.

Vous aurez dans quelque temps ce qu'on a l'habitude de distribuer, notre coup de projecteur sur les chiffres. Vous aurez ainsi l'intégralité des chiffres de Villeurbanne.

Enfin, pour conclure, je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble des personnes, et elles sont nombreuses, qui ont participé à l'élaboration de ce projet, le secrétaire général, les directions des services, le service communication, bien entendu l'ensemble de l'équipe des finances.

Une nouvelle fois je vous remercie toutes et tous de votre attention et je vous souhaite de joyeuses et bonnes fêtes de fin d'année.

M. LE MAIRE.- Merci.

On ne compte pas le temps de M. Kabalo, mais si on veut bien le compter, cela fait un peu moins de 50 minutes, puisque la séance n'a vraiment débuté qu'à 18 h 15. D'ailleurs tout le monde n'était pas là et donc tout le monde ne l'a pas vu commencer.

Les groupes ont chacun 10 minutes. Il y a 7 groupes, cela fait 70 minutes, si on veut faire ce décompte-là. Et puis pour un budget de 175 M€ à peu près, finalement le temps n'est pas si compté.

Je vais donner la parole à Monsieur Dumas pour le groupe Energies Villeurbanne.

M. Baptiste DUMAS.- Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Ce soir nous débattons du premier budget de cette nouvelle mandature. A vrai dire, un élément nous a surpris à l'analyse du texte, mais aussi à l'écoute de M. Kabalo, l'impression d'une dissonance, pour ne pas

dire parfois d'une contradiction, entre les mots, ce que vous dites dans les textes ou dans la presse, et les chiffres donnés dans votre budget.

Ce matin dans *Le Progrès* votre Adjoint aux finances et vous-même avez présenté ce budget comme un budget anti crise, tout en expliquant que vous pouvez vous permettre d'investir largement puisque la santé financière de Villeurbanne est bonne. Trois lignes plus tard dans le même article, votre Adjoint explique que, malgré tout, vous serez certainement contraints d'augmenter les impôts locaux dans quelques mois. Franchement, ce n'est à plus rien y comprendre.

Aujourd'hui, vous savez que vous n'avez pas besoin d'augmenter les impôts. D'ailleurs, le document présenté ce soir n'en parle pas et s'équilibre sans recours à une hausse de la fiscalité.

Alors, pourquoi ce désir absolu de rajouter de la crise à la crise dans les prochains mois ? Pourquoi une commune serait-elle obligée d'augmenter ses impôts alors qu'elle est capable dans ce budget d'investir 11 M€ de plus que l'an dernier sans toucher à la fiscalité, ce que nous saluons ? Pourquoi, comme l'a dit M. Kabalo, quand on est faiblement endetté, comme c'est le cas à Villeurbanne, pourquoi prendre ou anticiper de prendre dans les poches de plus en plus vides des Villeurbannais ?

Il est rare qu'en France une ville de plus de 100.000 habitants soit si peu endettée. Dont acte. Mais il est encore plus rare qu'une ville si peu endettée et aussi grande, veuille augmenter les impôts.

Il est clair aujourd'hui que le niveau d'endettement de la Ville démontre que vous n'avez absolument pas besoin de toucher à la fiscalité.

Pourquoi encore vouloir ponctionner les contribuables, alors que les recettes fiscales de la ville augmenteront très nettement l'an prochain ? En effet, les recettes liées aux impôts, vont augmenter de 5 % l'année prochaine, soit une ressource supplémentaire pour la mairie de 2,2 M€. Grâce simplement à l'augmentation de la population qui s'acquitte de la taxe d'habitation, les revenus fiscaux de la ville augmentent. Cela veut dire que sans rien faire, mécaniquement, la mairie de Villeurbanne voit ses recettes progresser chaque année.

Franchement, à moins d'être un adepte du matraquage fiscal, ce que nous ne voudrions croire, nous ne trouvons aucune raison valable et sérieuse à taxer encore et toujours les Villeurbannais.

Un dernier exemple sur ce point. Pourquoi enfin, si la situation financière est si tendue qu'elle justifierait une hausse de la fiscalité, vous n'appliquez pas la même rigueur qu'au Grand Lyon, par exemple sur les charges de personnel ? En effet, comment expliquer qu'à Villeurbanne les charges de personnel vont augmenter de 4 %, 2 M€, en 2009, alors que vous vous apprêtez à faire voter, en tant que Premier Vice-président du Grand Lyon, une augmentation de 2,5 % sur la Communauté Urbaine ? 4 % à Villeurbanne, 2,5 % au Grand Lyon, près du double à Villeurbanne. Il est quand même curieux, Monsieur le Maire, que votre générosité s'arrête aux portes de Villeurbanne.

Si vous assumez le risque de pratiquer le « deux poids, deux mesures », suivant les salariés que vous avez en face de vous, c'est que vous savez bien que Villeurbanne peut se permettre financièrement cette hausse de salaires, ce qui n'est pas le cas du Grand Lyon.

Alors pourquoi finalement taxer davantage les Villeurbannais quand on n'en a pas besoin ? C'est bien la question qui nous est posée ce soir.

Et bien on pourrait dire, en tout cas c'est notre conviction, que notre ville, fidèle à son souci d'innovation, est en train d'inventer une

nouvelle technique d'augmentation de la fiscalité, une augmentation d'impôts de complaisance. Dans cette technique, il ne s'agit pas de prendre en compte la situation sociale des Villeurbannais, ou la situation économique qui ne cesse de se dégrader, il s'agit juste de faire plaisir au Président du Grand Lyon, afin qu'il puisse lui-même, dans un an, augmenter la taxe professionnelle pour financer ses projets pharaoniques, que ce soit le grand stade dont l'exploitation sera confiée à des organismes privés, ou son grand projet d'aménagement des berges de la Saône.

Je pense, Monsieur le Maire, que les Villeurbannais, comme nous, attendent vraiment que vous osiez dire non, non au Président du Grand Lyon, et que vous assumiez le fait qu'aujourd'hui Villeurbanne n'a pas besoin d'augmenter ses impôts.

Venons en maintenant au fond car, comme je le faisais remarquer en préambule, les mots et les chiffres sont souvent contradictoires.

D'abord et sincèrement, malgré tout l'intérêt de la présentation qui vient de nous être faite, il serait intéressant que les élus municipaux dans leur ensemble puissent être destinataires de cette présentation, on ne retrouve pas tout cela dans le document qui nous a été remis à nous élus, pour travailler et préparer ce budget.

Vous nous dites, dans le document qui nous a été remis, que vous présentez ce soir un budget de continuité. Vous auriez pu nous parler d'un nouveau départ, Monsieur le Maire, c'est quand même votre deuxième mandat. Vous auriez pu parler d'une nouvelle dynamique. Non, rien de tout cela. Juste, à défaut de faire rêver votre opposition, et j'en suis sûr beaucoup de Villeurbannais, faites au moins rêver votre majorité. Vous avez profondément renouvelé votre équipe, en jouant la diversité. Vous avez été réélu plus facilement que vous ne l'imaginiez. Et la seule perspective que vous ayez à offrir, c'est la continuité ?

Il est d'ailleurs, entre nous, assez symptomatique que vos deux priorités affichées pour ce budget, sur le document qui nous a été remis, soient la politique en faveur des personnes handicapées et le développement durable. Personne ne peut être contre ces priorités, mais elles sont malheureusement révélatrices de votre manque d'ambition pour la ville car, sur ces deux domaines, et vous le savez bien, la mairie ne peut agir qu'à la marge. Ce sont des compétences qui ne relèvent pas seulement de la mairie, comme l'a dit tout à l'heure M. Kabalo.

Vos priorités, selon nous, ce devrait être la proximité et notamment le lien social. Et là, malheureusement, rien, ou pas grand-chose. Voilà au fond ce sur quoi porte notre principal désaccord. Vous privilégiez l'investissement public, nous le soutenons, mais en même temps vous n'apportez pas à l'action de proximité et à l'action sociale, le soutien que la situation sociale exceptionnelle impose. Deux exemples concrets.

D'abord les centres sociaux. Alors que le budget global, fonctionnement et investissement confondus, augmente de près de 8 % entre 2008 et 2009, ce qui représente une augmentation de près de 15 M€ cette année, vous accordez royalement aux 9 centres sociaux de la ville, une rallonge pour 2009 de 2 % de leur subvention. Croyez-vous sincèrement Monsieur le Maire, que c'est avec ces malheureux 2 % que les centres sociaux pourront accueillir demain les 350 jeunes enfants qui sont refusés dans les centres les mercredis et les vacances scolaires et dont nous avons déjà parlé lors du dernier conseil municipal ?

Deuxième exemple : les associations, ce dont vous êtes peut-être le plus fier. Votre grand projet de l'année, est de réunifier trois

opérations pour la rentrée associative. La belle affaire pour Villeurbanne. N'aurait-il pas fallu mieux pour les petites associations voir comment vous les soutenez dans la crise sociale qui s'annonce, comment le maire allait les aider, car les associations de notre ville seront heureuses d'apprendre qu'en moyenne –M. Kabalo parlait des 35 plus grandes villes françaises– la dotation de Villeurbanne aux associations est inférieure de 50 % à ce que donnent en moyenne les grandes villes françaises de plus de 100.000 habitants. Je vous donne le chiffre, il a été remis le mois dernier dans le document d'orientations budgétaires : 102 € par habitant aux associations à Villeurbanne, contre 153 € en moyenne par habitant dans les villes de plus de 100.000 habitants.

Ainsi, Monsieur le Maire, et j'en terminerai là, en l'état, nous ne pouvons pas approuver votre budget, mais nous pouvons encore nous abstenir si l'engagement que vous aviez pris en 2006 concernant l'achat du Terrain du Rectorat, vous le réitérez et le confirmez par l'inscription au budget 2009 que nous débattons ici ce soir, afin de créer sur ce terrain exceptionnel de plus de 12.000 m², à un parc, véritable poumon vert de ce quartier, attendu par la population.

Nous avons proposé un amendement en ce sens. Nous espérons qu'il sera soutenu par notre Assemblée.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Il n'y a pas de surprise, on ne s'attendait pas à ce que vous votiez le budget, mais on verra quand même puisque vous avez laissé une porte ouverte.

Monsieur Moralès.

M. Richard MORALES.- Pour le MoDem.

M. LE MAIRE.- Pour le MoDem. Si vous voulez que je le dise, je le dis volontiers.

M. Richard MORALES.- Bien sûr avec plaisir.

Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint aux finances –où êtes-vous dans la salle ? Je vous ai retrouvé– Chers collègues,

Je vous avais dit le 22 mars 2008 lors de l'installation du nouveau conseil municipal –je reprends mes mots– « La politique financière de l'Etat ne vous aidera pas. A vous de définir clairement vos priorités et d'harmoniser les besoins des Villeurbannais et les possibilités financières de notre Ville ».

Cela définissait clairement deux choses. La première est que les possibilités de l'Etat sont très limitées et l'endettement phénoménal de notre pays restreint considérablement les actions de l'Etat providence. La seconde est que, partagée entre les besoins des Villeurbannais d'une part et les possibilités de financement de nos concitoyens, le rôle de notre municipalité est de définir clairement des priorités budgétaires, sans s'égarer dans des investissements qui peuvent apparaître plus secondaires. Cela est d'autant plus vrai que la crise sociale qui s'installe, va mettre en difficulté un nombre croissant de ménages.

Je dois toutefois vous dire que pour la première fois depuis 2001, la présentation du budget nous a étonnés. Vous nous présentez sous l'étiquette « budget 2009 » un véritable plan prévisionnel d'investissement qui concerne en fait le mandat, une présentation structurée, budgétée, priorisée, un vrai programme électoral, dans lequel nous avons d'ailleurs retrouvé un certain nombre de nos propositions.

Bien sûr, cette présentation est loin d'être exhaustive, mais elle est aussi à des années lumière du début du mandat précédent, statique, sans véritable réponse aux besoins des Villeurbannais. Vous ne vous étiez

réveillés qu'en 2005 et la politique d'investissement tardive avait poussé notre Groupe à qualifier ce réveil « d'effet fin de mandat », élection oblige.

Il y aurait donc cette fois-ci un « effet début de mandat », peut-être favorisé par un afflux de sang neuf dans l'équipe municipale et si, comme nous le pensons, c'est la réalité, nous ne pouvons que les remercier, les nouveaux.

Un mot sur les chiffres avant de revenir sur la politique d'investissement.

Le montant global du budget progresse de 7,92 % pour arriver à 159,7 M€.

Les dépenses réelles de fonctionnement progressent de 3,67 %, 3,27 % l'année dernière, 3,30 % l'année précédente. L'essentiel des dépenses est absorbé par les dépenses de personnel qui, à 57,5 M€, progressent de plus de 2 M€, soit 4,12 %, 4,24 % l'année dernière, 4,5 % l'année précédente. Ces dépenses augmentent donc toujours à des taux nettement supérieurs à l'évolution du pouvoir d'achat des Villeurbannais et très nettement supérieurs à ceux des retraités qui voient leur pouvoir d'achat baisser considérablement.

Bien sûr, vous l'expliquez cette évolution de plus de 4 % par l'élévation du point d'indice, du glissement vieillesse technicité, de la revalorisation du SMIC, ou de la création de postes, pour ne citer que cela, mais l'expliquer ne suffira pas, car 4 % chaque année nous conduira in fine à réduire la voilure de l'investissement, ou augmenter les recettes fiscales. Alors, certes le personnel peut être considéré comme de l'investissement, si l'on sort de la définition comptable pure, c'est une évidence, mais il faudra s'attaquer à un management plus pertinent en matière de ressources humaines.

Nous vous avons donné les exemples de villes de même strate comme Amiens dont les personnels représentent 35 % du budget, l'accent étant mis sur les charges externes, aussi efficaces face aux besoins des citoyens et moins coûteuses en personnel, le personnel municipal répondant de façon plus spécifique sur les obligations municipales d'état civil par exemple, et aussi, autre exemple, sur les besoins en matière de petite enfance, d'éducation ou d'aides à la personne.

Le passage à la cuisine centrale peut constituer un modèle en matière de management, avec une diminution des personnels tout à fait compatible avec le nouveau fonctionnement, cette diminution pouvant se traduire par des départs à la retraite non remplacés, ou des cessations progressives d'activité. Vous évoquez seulement des réorientations.

Les charges à caractère général progressent de plus de 1 M€, mais je ne vous reprocherai pas d'installer le nouveau site Internet de la ville, les prestations extérieures en matière de repas en liaison froide avant le passage à la cuisine centrale, ou encore d'avoir repris l'organisation du marché de Noël face à la prestation minable et soviétisante de l'année dernière, que nous vous avons reprochée. Nous sommes d'ailleurs sur ce point très heureux d'avoir été écoutés.

Les charges financières sont basses grâce à la bonne gestion de la dette.

Les recettes de fonctionnement à près de 117 M€ sont en hausse de 3,55 %, constituées à 64 % par les impôts et taxes, les impôts locaux à 57,8 M€ couvrant près de 50 % de ces recettes de fonctionnement. Nous reviendrons particulièrement sur ce chapitre.

Pas de remarque particulière sur l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire. Par contre, l'évolution des

dotations et participations de l'Etat montre bien que le temps de l'Etat providence est bien révolu, car si elles atteignent 35 M€, l'évolution n'est que de 1,4 %.

Alors faut-il pour autant pointer du doigt le désengagement de l'Etat, comme beaucoup s'empressent de le dire, si le contexte économique ne nécessitait pas des efforts à tous les échelons de l'organisation territoriale de la France. Si l'Etat doit faire des efforts budgétaires sans laisser s'emballer le déficit budgétaire déjà considérable, les efforts doivent être aussi aux échelons régionaux, départementaux, au niveau des communautés d'agglomération, au niveau des communes. On ne peut pas crier au désengagement de l'Etat et continuer dans nos villes à fonctionner comme avant. Nous sommes face à une responsabilité commune et c'est bien en conscience que, quelle que soit la couleur politique des échelons territoriaux, nous devons veiller à une gestion consensuelle, prudente, nettoyée de politique politicienne. L'attitude responsable de l'ensemble de la classe politique est bien –et ce soir ici nous avons tous été élus, Monsieur le Maire, en remarque à votre propos de tout à l'heure– de gérer au plus près des intérêts des citoyens, au risque de voir s'envoler les fiscalités locales et l'impôt sur le revenu. A Villeurbanne, nous n'échappons pas à ce contexte et le signe de la maîtrise du budget dans le contexte de crise sociale qui s'installe, ira de paire avec la stabilité des impôts locaux.

J'ai dit que le temps de l'Etat providence est révolu, c'est vrai, mais la providence s'appelle le contribuable, qui est désormais contraint à des efforts inacceptables pour supporter de nouvelles ponctions fiscales. Cela, vous devez le comprendre, et si vous avez été élu, c'est parce que les Villeurbannais ont estimé que vous étiez le meilleur pour défendre leurs intérêts. Et les intérêts des Villeurbannais doivent se retrouver entre l'équilibre pondéré qu'il faut trouver entre les impôts qu'ils versent et le service public qu'ils ont en retour de leur investissement.

Je reviens sur vos politiques publiques municipales et dans la présentation novatrice cette année.

Les missions d'aide et d'action sociale de même que les actions en direction des personnes âgées, correspondent à notre vision des besoins des Villeurbannais. Toutefois, deux dispositions ici devront trouver leur place, et nous les avons déjà proposées. La première sera la mise en place d'un micro crédit social, et la seconde la création d'un nouvel établissement d'accueil pour personnes âgées. Ce choix est une nécessité criante aujourd'hui, d'autant plus que budgétairement nous n'allons pas construire des Rize tous les ans et restaurer le TNP pendant six ans.

Concernant la politique en direction de la petite enfance, vous soulignez le désengagement de la CAF, qui était attendu. Les besoins importants d'accueil pour la petite enfance doivent donc inciter à multiplier les partenariats privé-public et pousser à la création de crèches d'entreprises ouvertes, comme la crèche Krüger qui a été présentée tout à l'heure, mais qui ne peut être qu'un début.

Les bâtiments scolaires doivent continuer à bénéficier d'un programme lourd, comme vous le qualifiez, d'autant que le retard pris lors du dernier mandat nécessite de nombreuses mises aux normes. Ce programme doit adapter les bâtiments à l'augmentation constante des effectifs, comme nous l'avions demandé dès 2002. Nous rajoutons, comme nous vous l'avions également déjà proposé, d'intégrer dans ce programme lourd l'appel aux mesures d'isolation phonique, thermique, et l'introduction des énergies renouvelables avec dans un premier temps la

production d'eau chaude par chauffe-eau solaires, en attendant bien sûr le chauffage par géothermie.

Dans le cadre de la politique culturelle, les évolutions marquantes de l'ENM, du TNP, de la MJC et de la Maison du Livre, de l'Image et du Son, correspondent à nos choix. Le futur Festival du Cinéma de Lyon doit trouver un écho à la hauteur de notre ville dans le Grand Lyon, avec les réponses nécessaires à apporter aux aménagements du Zola, des salles de spectacle du Centre Culturel et de la MJC. Dans le sillage de ce festival, nous avons proposé un festival de musique de film, spécifique à Villeurbanne, qui sera susceptible de mettre en lumière –sans jeu de mots– la très grande qualité de notre Ecole Nationale de Musique.

L'affichage de reconnaître enfin et de promouvoir le rayonnement universitaire de notre ville, ligne forte qui faisait partie de notre programme municipal, répond donc à notre vision de « Villeurbanne ville universitaire ». Par contre, la création d'un poste d'attaché chargé du lien avec les associations étudiantes du campus, ne nous apparaît pas nécessaire, cette action pouvant parfaitement, et devant parfaitement être assurée par les élus. Cette dépense de 220 000 € sur le mandat, peut avoir d'autres applications plus pertinentes.

En dehors du partenariat SASP Asvel Basket dans son excuse à dimension sociale qui fait toujours sourire, l'argent devant plutôt aller directement vers les petits clubs qui assurent, eux, cette nécessaire dimension sociale du sport auprès de nos jeunes, les actions entreprises dans le domaine du sport répondent à nos choix, d'autant que l'on retrouve même la création d'un terrain de football en synthétique à la place d'un terrain en gorrhe. Vous savez bien combien nous apprécions cette démarche.

Dans le domaine de la santé, je ne peux que soutenir les actions de renforcement du Point Ecoute, que je connais très bien, en faveur des populations les plus vulnérables et dans la prévention des conduites à risque.

La création d'une Maison de Santé est, certes, intéressante, mais attention à ne pas réinventer l'eau chaude en réinventant le dispensaire dans le soin, la prévention et le social. Les besoins restent aussi dans le principe d'une maison médicale de garde dans l'accueil des urgences de « bobologie », qui englobent les services d'accueil d'urgences médicales et chirurgicales des hôpitaux. Si toutes ces réponses sont apportées par la Maison de Santé, alors d'accord, à condition de bien cerner le contour budgétaire du fonctionnement d'une telle structure.

Un choix discutable serait aussi de « promouvoir l'installation de libéraux dans un cadre multidisciplinaire dans les quartiers de plus en plus en difficulté », je reprends exactement vos termes. Si l'on reste sur ce principe, on installe un stigmate de plus qui continue d'ancrer tel ou tel quartier dans la précarité et la médiocrité de son image. Le principe est d'équilibrer les quartiers en difficulté par une vraie mixité sociale du logement, restaurant par là même aussi l'offre commerciale. Ce n'est pas en installant un dispensaire dans une zone urbaine dans laquelle sont concentrées toutes les précarités et toutes les inégalités, que l'on fera progresser ce quartier. L'évolution admirable du centre ville de Vaulx-en-Velin, telle que l'a voulue Maurice Charrier, est un bel exemple de ce qu'il faut savoir faire.

M. LE MAIRE.- Monsieur Moralès, vous avez des propos très constructifs, je le reconnais, mais vous venez de dépasser votre temps de

parole. Je souhaite que pour donner l'exemple vous alliez vers vos conclusions, surtout si vous avez gardé les choses défavorables pour la fin.

M. Richard MORALES.- M. Prosper Kabalo me donne quelques minutes de plus.

Concernant le développement urbain et l'habitat, il est vrai que le frein aux constructions que va provoquer la crise du logement, va permettre de souffler un peu face à une ville qui paraissait atteinte d'une « bétonite aiguë ». Toutefois, les réalités sociales doivent nous conduire à la mise en place d'une caution locative telle que nous l'avions proposée, et qui est reprise ici, et de réfléchir à la création de logements très sociaux, sas d'entrée dans le logement social devenu cher aujourd'hui et garde-fou en tout cas entre la sortie du logement social vers la rue.

Nous adhérons aux actions entreprises dans la lutte contre le handicap, en regrettant cette mise en œuvre tardive qui conformément à la loi aurait dû débiter dès 2005.

Nous trouvons donc dans cette présentation beaucoup d'éléments en conformité avec ce que notre Groupe a proposé, propose et défend.

Il nous reste donc –et je terminerai là-dessus– à aborder le dernier point, celui qui fâche, les impôts locaux.

Nous l'avons vu, les impôts locaux progressent de 4 M€ chaque année si l'on regarde les quatre dernières années. Vous prévoyez cette année 2,2 M€ supplémentaires.

Si l'on prend en considération

- que la Ville de Villeurbanne est riche et que les Villeurbannais sont pauvres,
- que la pression fiscale par foyer fiscal est considérable, et non par le nombre d'habitants,
- que la Ville n'est pas endettée,
- que la crise sociale qui arrive va mettre à mal de nombreux Villeurbannais,

il est inconcevable, il est inacceptable et il est irresponsable d'envisager une hausse des impôts locaux autre que l'augmentation des bases, les taux devant rester stables.

Les grandes incertitudes sociales qui se dessinent, doivent nous obliger à protéger les Villeurbannais plutôt que participer à leurs difficultés en augmentant les impôts locaux.

Par ailleurs, l'agglomération lyonnaise reste très attractive, à la différence de certaines villes régionales, comme par exemple Saint-Etienne qui perd de la population. La grande majorité des professionnels de la construction prévoient une baisse conjoncturelle de 15 à 20 % des programmes pour l'agglomération. La traduction fiscale sera de 15 à 20 % en moins des 4 M€ supplémentaires, soit des recettes fiscales progressant moins, mais qui devraient avoisiner les 59 M€ au lieu des 57,8 estimés.

Pour toutes ces conditions, si ce soir vous nous confirmez que les taux des impôts locaux à Villeurbanne resteront parfaitement stables, contrairement à ce que vous avez laissé clairement entendre lors du débat d'orientation budgétaire, nous voterons favorablement le budget 2009. Dans le cas contraire et pour des raisons évidentes de protection de nos concitoyens, si vous annoncez que vous allez augmenter la fiscalité locale, nous nous opposerons au budget présenté.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Pour le Groupe UMP c'est Monsieur Chabert ?

M. Henry CHABERT.- Oui Monsieur le Maire.

Je voudrais simplement revenir en quelques mots très rapidement sur les propos qui ont été tenus tout à l'heure. Je vous ai manifesté, d'ailleurs de manière assez discrète par rapport à ce qui se passe en général dans les assemblées, le fait que le débat prenait beaucoup de temps, non pas contre M. Kabalo, encore moins sur les propos qu'il tenait qui incontestablement passionnaient le public, c'est une évidence, mais sur le déséquilibre qui pouvait exister entre la longueur de son intervention et les temps qui nous sont accordés. Vous-même nous avez demandé de rester dans les clous de nos temps. Il paraît assez normal que ce soit réciproque de la part de l'Exécutif, par rapport à un temps qui est certes nécessaire d'explication, mais qui ne doit pas être excessif.

Vous avez fait allusion à mon absence à la Commission des finances. C'est vrai que je n'étais pas à la Commission des finances. Cela ne vous a pas échappé que comme vous je suis élu, mais que je n'ai pas la possibilité, moi, de consacrer 100 % de mon temps, comme c'est votre cas, à l'action municipale. J'ai donc une vie privée, une vie professionnelle qui parfois m'entraîne en dehors, mais le Groupe UMP était présent à la Commission des finances, M. Kabalo peut en témoigner.

Monsieur le Maire, vous êtes élu, je suis élu aussi, nous sommes élus, pas dans les mêmes conditions, certes. Vous avez une majorité, personne n'en conteste l'importance. Par conséquent cette majorité vous donne des droits, mais elle vous donne aussi un certain nombre de devoirs et celui en particulier de respecter l'opposition.

Vous allez voir dans mes propos d'ailleurs que je ne suis pas rancunier puisque cette exigence démocratique et l'honnêteté politique qui doivent être à l'origine de notre action générale politique, nous imposent de reconnaître ce qu'il y a de bien dans une action municipale, dans une action nationale –en tout cas c'est la conception que je me fais de la politique– et aussi, parce que c'est le débat démocratique qui l'impose, qui l'exige, de pouvoir formuler un certain nombre de critiques, et de ce point de vue la présentation de votre budget nous permet d'en formuler un certain nombre.

Les points positifs d'abord, je commence par eux.

Il n'y a pas d'augmentation des taux d'imposition dans le budget qui nous est présenté, et nous pouvions effectivement le craindre à l'occasion du débat d'orientation budgétaire. Nous en prenons donc acte. Vous avez entendu l'opposition. Vous avez décidé de ne rien faire cette année en termes d'augmentation des taux. Nous espérons naturellement, comme cela a été dit précédemment par les collègues qui se sont exprimés, que ce sera également le cas tout au long du mandat.

C'est un objectif d'autant plus impératif que la situation financière de la Ville, et c'est un deuxième sujet de satisfaction, reconnaissons-le, est saine, avec un endettement limité et un autofinancement largement positif.

L'augmentation automatique des bases vous fournit d'ailleurs, le budget en témoigne, des recettes supplémentaires qui sont tout à fait confortables.

Si vous avez en la personne de votre Adjoint, M. Kabalo, un bon comptable, au fond, cela ne saurait toutefois pas suffire pour faire une bonne politique. Et c'est bien là que le bât blesse.

Les critiques.

Je ne m'étendrai pas sur les dépenses de fonctionnement. Je voudrais seulement souligner l'augmentation très sensible du budget des

fêtes et cérémonies, ainsi que des locations mobilières destinées à soutenir les Invités –nous y reviendrons peut-être tout à l’heure– dont on peut se demander en période de crise s’il s’agit bien là d’une priorité.

Vous avez raillé lors du dernier conseil municipal nos propositions de créer quelques postes supplémentaires pour répondre au besoin de sécurité de nos concitoyens et à l’accueil de la petite enfance. Vous avez toutefois omis –j’y viens donc– de signaler que dans le même temps nous proposons, par exemple, à l’image de ce qui se fait à Lyon pour la fête des lumières, d’avoir recours à du « sponsoring » –entre guillemets– pour soutenir l’ensemble des activités festives de la ville, à condition naturellement que le niveau de ces fêtes soit de nature à satisfaire d’éventuels donateurs, ce qui apparemment n’est pas le cas et ce que votre budget, une fois de plus, ignore.

En ce qui concerne les recettes, sans entrer dans le détail, je constate qu’en dépit de vos permanentes insinuations, l’Etat est tout de même encore bien présent, de manière certes différente, mais globalement de manière très significative et même, avec la dotation de solidarité urbaine, à un niveau supérieur à l’évolution des dépenses, + 5 %.

En ce qui concerne les investissements, nous constatons une augmentation prévue assez sensible, ce qui est naturellement une bonne chose en temps de crise à condition que le taux de réalisation ne soit pas, comme c’est une habitude à Villeurbanne, plus près des 50 % que des 80 %. Observons d’ailleurs qu’une partie de cette augmentation est liée, elle aussi, à une augmentation de l’action de l’Etat, en particulier par exemple à travers la subvention au TNP.

En revanche, et en dépit des explications fournies par M. Kabalo, que j’ai écoutées avec immensément d’intérêt également, les investissements constituent plutôt, reconnaissons-le, une liste à la Prévert qu’un ensemble cohérent au service de politiques affirmées, ambitieuses et dignes de notre ville.

Je vais prendre trois exemples pour illustrer mon propos.

Premier exemple en ce qui concerne l’Habitat. Il s’agit naturellement d’une préoccupation majeure de nos concitoyens. Or, votre budget ne prévoit dans ce domaine qu’une série de saupoudrages : 120 K€ aux bailleurs sociaux pour des travaux d’amélioration des performances énergétiques, 120 K€ pour la réalisation de logements sociaux, auxquels il faut ajouter 100 K€ des programmes d’intervention de logements privés, 120 K€ pour des PLUS ou PLAII, pour couvrir la politique de développement. Bref, au total, en définitive assez peu de choses eu égard à l’importance du budget sur ce chapitre.

Alors qu’on le sait, la relance de l’activité dans le bâtiment, le soutien aux organismes sociaux, aujourd’hui est un élément central pouvant concourir à la réussite d’une relance globale de notre économie. On sait d’ailleurs dans quel état se trouvent un certain nombre de logements à Villeurbanne, en particulier on connaît leur situation dans le domaine énergétique.

Or, rien dans votre budget ne prévoit par exemple d’encourager une action massive –je parlais de saupoudrage, là il s’agirait d’une opération massive– de réhabilitation des logements à Villeurbanne, qui aurait de multiples effets. Non seulement cela permettrait de rénover le patrimoine, mais aussi d’encourager l’activité, de réaliser des économies d’énergie, et de réaliser pour les locataires des économies en termes de charges d’exploitation, dont l’impact en pouvoir d’achat serait immédiat.

En ce qui concerne l'économie, deuxième exemple : certes il n'appartient pas aux collectivités quelles qu'elles soient, de se substituer à l'initiative privée en matière de développement économique ou du développement de l'emploi, mais rien n'empêche en revanche une collectivité de tout faire pour favoriser cette activité économique et cette création d'emplois.

Or, il n'y a même pas un chapitre consacré au développement économique dans la présentation de votre budget. C'est dire l'importance que vous lui accordez. Pas de plan d'action, pas de vision, pas d'ambition dans ce domaine.

Troisième exemple en ce qui concerne le développement durable : vous énoncez, certes, un certain nombre de mesures, mais elles relèvent plus, reconnaissons-le bien, de la phobie de certains d'entre vous de la voiture, même pour certains qui possèdent d'ailleurs une voiture, que d'une véritable politique à long terme.

C'est ainsi qu'il n'existe toujours pas à Villeurbanne la déclinaison d'une planification, lisible, partagée, organisée, financée, d'une action globale en faveur de l'écologie du type de celle qu'implique la mise en œuvre d'un Agenda 21, qu'il en est la forme ou qu'il est toute autre forme, pour répondre à vos préoccupations en ce qui concerne les exigences de l'Agenda 21 proprement dit.

En réalité, votre budget est une succession de coûts, aux deux sens du terme : coûts et coups. Non seulement il est déconnecté de la réalité de la situation de crise que nous traversons, mais il s'apparente davantage au budget d'une espèce de boutique, un peu vieillissante, un peu ronronnante, plutôt qu'à celui d'une cité ambitieuse et innovante.

C'est au fond l'exemple typique d'un budget de la platitude.

Il est évident, Monsieur le Maire, mes chers collègues, qu'en l'état, nous n'avons d'autre choix que de nous y opposer.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci d'avoir respecté votre temps de parole. Très bien. On va vous donner du crédit pour plus tard. Je parle du temps de parole.

Pour le Groupe des élus Radicaux de Gauche, c'est Madame Belaziz qui intervient.

Mme Samia BELAZIZ.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Tout d'abord, voilà un budget qui fait rêver notre majorité, ou du moins la plus grande partie de la majorité, et par conséquent une grande majorité des Villeurbannais, il est parfois bon de le rappeler, les Villeurbannais qui ont choisi cette majorité plutôt qu'une autre. Et nous sommes fiers et heureux de participer pleinement à tous ces projets, que M. Dumas appelle des rêves, qui se concrétiseraient grâce à une équipe très riche par sa diversité et aussi par les compétences de chacun qui la compose.

Le budget qui nous est présenté ce soir nous apparaît comme un budget ambitieux et réaliste.

Il peut paraître ambitieux car il s'inscrit dans un contexte de crise économique internationale. Cependant, il reste réaliste car la gestion saine, rigoureuse et dynamique de ces sept dernières années, nous permet d'avoir confiance en l'avenir, et ce malgré les désengagements de l'État et surtout l'incertitude qui règne dans sa gestion au quotidien et ses décisions annoncées et retirées dans la précipitation, comme les changements liés aux

taux de croissance ou d'inflation changeant au gré du vent et des humeurs de M. Sarkozy ou de son Gouvernement.

Le désendettement opéré par notre commune nous assure aujourd'hui une solvabilité bancaire capitale par les temps qui courent. Notre endettement de demain pourra ainsi être intégré dans nos charges financières sans déséquilibrer nos budgets et finances dans les années à venir.

Nous l'avons vu lors du débat d'orientation budgétaire, nos recettes et dépenses de fonctionnement sont faibles par rapport aux autres villes. Malgré cela, nous relevons un effort important pour la maîtrise de nos dépenses.

Nous avons noté également que le budget a été bâti sans augmentation des taux, mais nous savons aussi que ce débat reviendra prochainement au conseil municipal compte tenu des incertitudes de recettes.

Le Groupe des Radicaux de Gauche prendra ses responsabilités le moment venu.

38 M€, tel est le programme d'investissement qui, par son ampleur, va permettre à notre commune de jouer un rôle important dans le soutien à l'activité économique, fortement fragilisée par la crise économique mondiale et nationale.

Cet investissement va permettre de développer, rénover, créer, et ce dans tous les domaines et secteurs de la ville : l'éducation, la petite enfance, le sport, la culture, et surtout améliorer les conditions d'accessibilité dans notre ville de Villeurbanne.

Cela a été dit, mais comment ne pas citer la restructuration du TNP, la création de la cuisine centrale, pour ne citer que ces deux exemples visibles, mais n'oublions pas l'entretien de nos bâtiments et leurs mises aux normes continues.

Face à cet important programme d'investissement, le recours à l'emprunt sera inévitable, mais la Ville s'est donné les moyens par sa précédente gestion et aussi les capacités d'absorber la charge financière inhérente à son endettement.

Nous apprécions le développement de l'e-administration, axe incontournable pour une ville moderne, attentive aux besoins de ses citoyens et soucieuse également du développement durable.

Ce budget reste donc la traduction fidèle et loyale des engagements que nous avons pris en adoptant le plan de mandat pour une ville ambitieuse et solidaire.

Bien entendu, le Groupe Radical de Gauche votera ce budget primitif de l'exercice 2009.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci Madame Belaziz.

Monsieur Bravo pour le Groupe communiste et républicains.

M. Hector BRAVO.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints, mes chers collègues,

J'ai la lourde tâche de prendre la parole pour le Groupe communiste puisque notre ami et non moins camarade Marc Ambrogelly est malade.

Je tiens à dire que la présentation qu'a faite Prosper Kabalo nous convient dans la mesure où en fait elle est l'image de la campagne que nous avons menée, qu'elle lance Villeurbanne dans l'avenir, et je pense que nous nous donnons de réelles ambitions, contrairement à ce que critique

l'opposition, dans une mouvance qui mettra la ville en mouvement pour de nouveaux projets.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Le budget global augmente de 7,92 %, les recettes d'investissement sont à plus de 22 %, une augmentation de seulement 3,55 % des recettes de fonctionnement, les dépenses sont à l'image des augmentations. Un budget ambitieux avec un projet ambitieux.

Cependant, je tiens à attirer l'attention de M. le Maire et de mes collègues, sur les difficultés que peuvent rencontrer nos concitoyens durant cette crise. En tout cas il ne m'a pas échappé, même si comme M. Chabert –c'est un des rares points que nous pouvons avoir en commun– j'ai aussi une activité professionnelle et j'étais en déplacement toute cette semaine, il ne m'a pas échappé, contrairement à M. Dumas, que dans le compte rendu qui nous est proposé, je lis très clairement à la page 9 « stabilité des taux » et nous, Groupe communiste, nous resterons vigilants jusqu'à ce que nous ayons les réelles bases qui nous seront proposées par l'administration et nous veillerons à ce que les impôts pour nos concitoyens n'augmentent pas au-delà de ce qu'il serait souhaitable et de ce qu'ils peuvent supporter, surtout dans la conjoncture actuelle. Je tiens à le rappeler.

D'autre part, nous nous félicitons naturellement des différentes créations de postes qui sont à venir. Nous voyons ici que l'ambition est réellement donnée en ce qui concerne l'énergie renouvelable. Je pense que c'est aussi un des créneaux pour lesquels nous avons été élus. Cela transparait durant tout le budget.

Toutefois, il y a un certain nombre de points qui sont non pas de notre fait, mais du fait de la politique de l'Etat, comme par exemple le désengagement de la CAF pour la petite enfance, alors que la population augmente et que la demande en crèches augmente également. Ce sont des interrogations qui pour l'avenir de nos concitoyens seront prises en compte et nous serons attentifs à cette problématique.

D'autre part, dans les quartiers difficiles il y a un soutien.

C'est tout ce que j'avais à dire. Je n'ai pas à rajouter sur ce qu'a dit M. Kabalo.

Naturellement nous voterons ce budget.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci.

Madame Vessiller pour le Groupe Les Verts.

Mme Béatrice VESSILLER.- Merci.

Comme nous l'avons dit à l'occasion du débat d'orientation budgétaire, nous nous félicitons de la bonne santé financière de la Ville, qui nous permet d'aborder l'année 2009 et les années suivantes dans des conditions plutôt satisfaisantes, avec toutefois un constat récurrent : les dotations de l'Etat progressent faiblement, seulement + 1,4 % en 2009. C'est largement en-dessous de l'inflation, et encore, nous avons échappé de peu à la baisse de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale que voulait le Gouvernement, et dont le montant a finalement pu être maintenu grâce à la mobilisation des élus locaux, dans l'agglomération et également au plan national, toutes tendances confondues.

Concernant les aides de la CAF –comme le collègue du PC vient de le dire– le désengagement est lui bien réel, avec une baisse de 3 % par an pour le contrat enfance jeunesse. Une telle décision est contraire aux objectifs de solidarité nationale, mais elle s'inscrit tout à fait dans la politique du Gouvernement à l'œuvre actuellement pour démanteler les

missions de service public. Ici la petite enfance, mais c'est aussi l'éducation nationale avec la réduction des postes d'enseignants, la suppression des RASED, la suppression de l'IUFM –on revient 20 ans en arrière !– la fermeture à Villeurbanne de la maternelle pour déficients visuels.

Comment peut-on faire de tels choix à l'heure où M. Seguin publie un rapport sur l'absence avérée d'égalité des chances dans notre système éducatif ? Chers collègues de la majorité présidentielle, expliquez nous : pouvez-vous défendre l'indéfendable ?

Alors, dans ce contexte où nous ne pouvons que peu compter sur l'Etat, les collectivités ont à faire face aux besoins de la population. A Villeurbanne, c'est ce que nous faisons. Si les charges de personnel progressent, chers collègues de l'opposition, c'est notamment parce que nous créons des postes nécessaires pour mieux assurer nos missions de service public.

Les Verts soulignent en particulier le nouveau poste de chargé de mission « accessibilité » pour mieux prendre en compte la question du handicap dans nos politiques et notre gestion. Outre ce poste, un budget d'investissement pour l'accessibilité est créé en 2009, une nouveauté, ce n'est donc pas une simple continuité, avec 500 000 €, puis il passera à 2 M€ en 2010, ce qui est aussi une réelle avancée pour améliorer la situation en faveur des personnes porteuses de handicap.

Nous sommes aussi très favorables à la création d'un poste à la direction de la population, un service dont la charge de travail est croissante face à un public de plus en plus exigeant, à la mise en place du passeport biométrique, et enfin il y a des postes nouveaux à la petite enfance, où là aussi les besoins sont immenses, tant en personnes qu'en lieux d'accueil, qu'ils soient municipaux ou associatifs.

Même avec ces 10 créations de postes, d'autres besoins en moyens humains demeurent, en particulier dans le domaine de la santé.

Donc vous avez compris que notre Groupe est favorable à l'augmentation des dépenses de personnel quand elles permettent de mieux remplir nos missions.

Sur les autres dépenses de fonctionnement, notre Groupe se félicite de la réduction des intérêts de la dette, grâce au remboursement anticipé d'emprunts antérieurs, la Ville n'avait donc pas d'emprunts toxiques, et c'est tant mieux !

En revanche, nous regrettons que nos efforts ne soient pas plus significatifs pour les organismes qui agissent au quotidien auprès de nos concitoyens les plus modestes. Cela a déjà été dit, les moyens alloués aux centres sociaux par exemple, progressent seulement d'un peu plus de 1 % par an, avec 1,7 M€ de subventions aux 5 centres, la somme est à peine plus élevée que ce que nous donnons à un certain grand club sportif.

Autre exemple : l'association AILLOJ, qui œuvre en faveur du logement des jeunes, reçoit une toute petite subvention de la Ville. Les Verts demandent à rehausser significativement cette aide afin de permettre à cette structure de développer des actions d'aide au logement des jeunes. C'est d'ailleurs un de nos engagements électoraux.

Dans un autre domaine qui nous est cher, celui de l'éducation à l'environnement, nous sommes surpris de la baisse du budget alloué à des projets d'environnement dans les écoles, alors que nous devrions au contraire développer ces actions.

Un mot encore sur les dépenses. Si les dépenses d'eau diminuent, tant mieux, c'est que nous progressons dans les économies

d'eau. En revanche, les hausses en matière d'énergie, de combustibles et de chauffage urbain sont très importantes : plus de 150 000 € de plus qu'en 2008. Preuve s'il en était besoin de l'urgence d'investir dans les économies d'énergie. Notre programme d'investissement prévoit d'affecter 500 000 € en 2009 dans ce domaine, là aussi une nouveauté, chers collègues, puis 3 M€ après la mise aux normes d'accessibilité, ce qui nous conduit sans doute à après 2015. C'est un peu loin, trop loin.

Nous proposons d'accélérer la hausse du budget affecté au plan de réhabilitation thermique et plus globalement au plan de qualité environnementale des bâtiments municipaux, pour atteindre les objectifs ambitieux fixés par l'Europe puis par le Grenelle de l'Environnement, de baisse de 20 % des consommations énergétiques et de développement des énergies renouvelables. Fixons-nous à Villeurbanne de réussir notre « paquet énergie-climat », si je puis dire, à l'échelle locale, que ce soit pour nos finances ou par la planète. Faisons mieux que le Président de la République qui n'est pas parvenu à un accord très volontariste la semaine dernière avec les pays de l'Union, sur la réduction des gaz à effet de serre.

Profitions des rénovations des groupes scolaires pour installer des toits solaires, comme nous l'avons fait à Château Gaillard à l'époque avec le conseil de quartier.

J'ajoute que la création en 2009 d'une enveloppe de 100 000 € aux bailleurs sociaux pour faire des travaux d'économie, est très positive, Monsieur Chabert. C'est un début, dont nous espérons qu'il suscitera une forte demande. Mais vu votre plaidoyer en faveur du logement social à haute qualité environnementale, j'espère que vous saurez convaincre Mme Boutin d'avoir un plan ambitieux à l'échelle nationale pour la réhabilitation du logement social, et nous en profiterons.

Donc la Ville va trouver les fonds pour tous ces travaux, mais cela prendra du temps. Pour accélérer le mouvement, il serait nécessaire que le fameux plan de relance à 26 milliards d'euros, aille en partie aux collectivités pour les aider dans la mise aux normes de leur patrimoine public, que ce soit pour l'accessibilité ou la réduction des consommations énergétiques. Au lieu de cela, le Président nous propose un plan de perfusion au secteur automobile, pas du tout à la réhabilitation du logement social, il me semble, sans critère environnemental. Donc ce plan de relance national ne sera pas, hélas, celui de la relance verte, locale et solidaire, dont nous avons besoin, celle de la décroissance de l'empreinte écologique, de la conversion écologique de notre économie et d'une meilleure qualité de vie pour tous. Les villes sont donc conduites à être vertueuses, seules.

Sur les écoles, la Ville prévoit d'affecter près de 6 M€ pour les travaux de réfection, une somme conséquente, le premier budget d'investissement, mais notre Groupe souhaiterait que la Ville fasse un peu plus encore pour les écoles, car les besoins d'amélioration du patrimoine scolaire sont immenses, et parce qu'aujourd'hui les Villes doivent traduire encore plus fortement en actes leur volonté de ne pas abandonner le système éducatif, et leur opposition au Gouvernement actuel sur ce dossier. La mobilisation des parents et des enseignants dans les écoles villeurbannaises en ce moment, et ce soir même, montre leur détermination et leur attachement au service public d'éducation. Qu'ils sachent une fois de plus que les élus de la majorité municipale sont avec eux dans ce combat, comme Monsieur le Maire vous l'avez rappelé au début du conseil.

En matière de petite enfance, la Ville poursuit l'amélioration de l'accueil, c'est très bien, avec notamment l'extension du centre social de

Saint-Jean. Mais nous souhaitons rappeler le souhait de notre Groupe, d'implanter un équipement petite enfance dans la ZAC des Maisons Neuves, alors certes pas en 2009, mais à budgéter en 2010-2011.

Enfin, il nous semble dommage de ne pas programmer en 2009 une nouvelle réhabilitation de résidences de personnes âgées, alors que là aussi les besoins sont immenses, notamment celle de la résidence Jean Jaurès. Alors, cher collègue, vous nous avez dit oralement que des études pour cette réhabilitation étaient programmées, mais nous ne l'avions pas lu dans le budget. Peut-être avons-nous mal lu ou peut-être est-ce écrit entre les lignes seulement.

Enfin, nous nous félicitons de la réalisation prochaine du premier mur végétalisé et de l'achat du terrain près de la gare de Villeurbanne pour créer un éco-parc. Encore des nouveautés, chers collègues qui trouvez que nous sommes trop dans la continuité.

Pour terminer complètement, je dirai que ce sont là nos remarques sur ce budget, que notre Groupe va approuver bien sûr, puisqu'au final, vous l'aurez compris, dans ce contexte national difficile, la direction donnée par notre équipe municipale pour Villeurbanne est la bonne. Ce n'est pas un budget plat. C'est un budget de la multitude et même d'une certaine « vertitude », si vous me permettez.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci.

Monsieur Chabrier pour le Groupe des élus socialistes et apparentés.

M. Loïc CHABRIER.- Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Merci d'abord à notre collègue Prosper Kabalo qui a su avec brio nous vanter les mérites de ce budget, et merci aux Services de la Ville d'avoir réalisé tout le travail en amont pour que cette présentation soit la plus claire et la plus précise possible.

Le budget qui nous est présenté ce soir, illustre de manière très concrète le respect, par l'équipe municipale, de deux engagements forts.

Le premier est lié au contexte économique actuel et au rôle moteur joué par les collectivités territoriales dans le soutien à l'activité économique et dans la qualité des services de proximité. Villeurbanne est consciente de cet enjeu et assume pleinement cette responsabilité dans la continuité de sa tradition solidaire, avec l'ambition d'être une ville moderne. Pour cela, elle fait le choix de l'investissement, en programmant un plan pluriannuel d'investissement ambitieux sur la durée du mandat et en augmentant cette année ses dépenses d'investissement de manière significative.

Ces ambitions sont à louer, d'autant plus que la situation économique –cela a été rappelé par les précédents orateurs– ne nous aide pas et n'aide pas forcément les collectivités territoriales. Et l'action gouvernementale en la matière, même si elle doit être reconnue, n'est pas aussi volontariste qu'elle pourrait l'être, surtout si l'on juge par rapport aux politiques de relance qui sont menées dans d'autres pays voisins par des gouvernements progressistes, comme au Royaume Uni ou en Espagne.

A Villeurbanne, nous assumons pleinement le choix qui consiste à être d'autant plus ambitieux que la situation économique et sociale est difficile. La municipalité fait la preuve –et là ce sera le second engagement– qu'il est possible de concilier une gestion responsable des deniers publics, avec la promotion d'un service de qualité pour tous.

Je ne reviendrai pas sur les éléments de bonne santé budgétaire, nous les avons rappelés lors du débat d'orientation budgétaire, les différents orateurs l'ont souligné. Je note d'ailleurs que l'opposition s'en félicite, donc c'est plutôt bon signe.

Cette attitude est d'autant plus exemplaire dans un contexte où les collectivités territoriales sont confrontées à des difficultés croissantes résultant de leur relation financière avec l'Etat, ainsi qu'à la structure désormais plus tout à fait adaptée de la fiscalité locale.

On notera que l'exposé qui nous avait été présenté avait raison d'être précis et clair puisque le projet de construction de la cuisine centrale municipale est à ce titre relativement exemplaire puisque, contrairement aux idées reçues, la gestion en régie directe ne sera pas plus dispendieuse qu'une délégation de service public. Et la cuisine centrale permettra, en outre, de garantir un haut niveau de service public de proximité aux enfants et aux personnes âgées qui en bénéficieront. Elle est l'exemple de ce que l'on peut réaliser en matière d'efficacité et d'exigence qualitative, et c'est l'exemple typique d'un projet qui s'inscrit dans l'ambition d'une ville durable.

Donc le premier budget de ce nouveau mandat doit être apprécié au regard du programme municipal présenté aux Villeurbannais au moment de la campagne. Ce programme, et ses 206 actions identifiées, est ambitieux. Le budget primitif 2009 démontre qu'il est également réaliste. La gestion financière saine de la Ville permet aujourd'hui de mettre en œuvre tous les projets prévus pour cette année et de respecter les engagements qui ont été pris.

En ce qui concerne le domaine de la solidarité, depuis longtemps la solidarité est au cœur des politiques conduites à Villeurbanne auprès des enfants, des jeunes, des familles, des personnes âgées.

Je souhaiterais mettre l'accent tout précisément sur l'éducation, secteur pour lequel le volontarisme politique de la Ville ne se dément pas au fil des années. Elle poursuit et accroît, en effet, ses efforts en matière de restauration du patrimoine scolaire, en rénovant ou en construisant de nouvelles infrastructures.

Ceci est d'autant plus important que –cela a été rappelé– les choix gouvernementaux inquiètent en matière d'éducation quant à leurs conséquences. Ils inquiètent bien sûr les maires qui sont avant tout soucieux des conditions d'accueil des enfants dans les écoles, et se trouvent confrontés à des difficultés énormes pour appliquer la loi sur le service minimum d'accueil. Ils inquiètent également les parents d'élèves – cela a été rappelé récemment par ma collègue Béatrice Vessiller– et les enseignants, dont on salue la mobilisation particulièrement active à Villeurbanne et qui s'amplifie chaque jour.

Je ne listerai pas l'ensemble des réformes du Gouvernement qui posent problème, puisqu'en matière d'éducation la liste serait longue, malheureusement. Mais il est évident que la suppression à terme des postes d'enseignants affectés aux réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté, a été sans doute la mauvaise réforme de trop.

Dans le domaine de la petite enfance, nous saluons bien évidemment les efforts qui sont faits. La Ville continue d'améliorer, avec un effort constant, l'offre d'accueil des jeunes enfants, avec la poursuite des projets de développement d'équipements. Sur le plan qualitatif, elle participe au renforcement du professionnalisme des assistantes maternelles avec le financement d'une formation, effort financier d'autant plus louable

que, comme il a été rappelé, la Caisse d'Allocations Familiales ne cesse, quant à elle, de diminuer ses crédits.

Villeurbanne est une ville ouverte et attractive.

Le sport et la culture sont des éléments importants pour l'identité villeurbannaise. La rénovation du TNP et la construction d'une salle de 250 places sur Louis Becker est à ce titre exemplaire. Comme l'est l'achèvement prochain des travaux de l'Ecole Nationale de Musique. Comme le sont les différentes actions visant à rénover le patrimoine sportif.

La politique municipale conduite en direction de la jeunesse va connaître, au cours de ce mandat, une impulsion nouvelle. La municipalité a commencé à tisser des liens avec le campus pour en faire un lieu plus ouvert sur la ville. Notre ambition est de mieux associer les étudiants à la vie sociale et culturelle villeurbannaise, de trouver les conditions d'une relation qui puisse être à la fois bénéfique aux étudiants, mais aussi aux habitants de Villeurbanne, par exemple dans le cadre d'actions intergénérationnelles ou d'actions d'aide scolaire. De ce point de vue, des contacts très encourageants ont été pris avec les responsables universitaires, et je rassure M. Moralès, les élus chargés du secteur sont très actifs sur ce dossier. L'ampleur du dossier et l'ambition que la municipalité affiche pour la durée du mandat, nécessitaient bien la création d'un poste spécifiquement dédié à ces actions nouvelles.

Villeurbanne se positionne résolument au cœur des grands projets d'agglomération, comme en témoigne le plan pluriannuel d'investissement présenté lors du conseil communautaire de lundi dernier. Elle prend une part active aux grands projets structurants portés par le Grand Lyon dans ses différents domaines de compétence, en particulier dans le domaine de l'urbanisme et de l'habitat.

Nombreux sont ces projets qui vont prendre leur ancrage dans notre ville, pour renforcer son dynamisme. On peut bien évidemment noter le projet du Carré de Soie, mais également l'ensemble PIXEL. Quant au projet « Lyon Cité Campus », dont fait partie intégrante le site de la Doua avec ses 25.000 étudiants, il vise à constituer un grand pôle universitaire à rayonnement international. Ce projet d'envergure offre à Villeurbanne l'opportunité de porter, avec encore plus d'ambition, les objectifs et les actions déjà entreprises par l'équipe municipale pour développer l'économie de la connaissance sur notre territoire et permettre à notre Commune d'affirmer sa vocation scientifique et innovante.

Donc je pense que c'est un budget qui, comme l'ont dit mes collègues de la majorité, respecte les engagements qui ont été validés par les Villeurbannais lors des élections municipales, qui s'inscrit dans la continuité, certes, puisqu'à Villeurbanne il y a quand même une tradition solidaire que nous sommes fiers de pouvoir réaffirmer, mais qui s'inscrit pleinement également dans l'avenir.

Les élus du Groupe socialistes et apparentés voteront ce budget avec la conviction que les choix opérés par la municipalité seront autant d'atouts pour affronter la période qui s'ouvre.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Chabrier.

Nous allons passer au temps des réponses, des remarques, des échanges. Monsieur Kabalo, d'abord.

M. Prosper KABALO.- J'essaierai d'être moins long.

Monsieur Dumas, on est dans un discours complètement démagogique. Effectivement, vous êtes dans l'opposition, nous sommes

dans la majorité, mais au contraire de vos collègues, vous n'avez pas reconnu la qualité et l'excellence. Ils n'ont pas reconnu non plus à ce point-là, mais tout de même un peu, concernant notre situation et notre action.

Avoir la volonté de comparer la Courly et la Ville de Villeurbanne, c'est un peu facile. Ce ne sont pas les mêmes budgets, déjà. A la Courly c'est 36 % pour les charges de personnel dans les frais de fonctionnement, contre 58 % à Villeurbanne. A la Courly ils externalisent un maximum de services, à l'inverse de nous qui répondons au service à la population à 100 % de l'action du personnel de la Ville. Donc il y a un décalage et très simpliste de faire un rapport comme cela avec les chiffres et de prendre des pourcentages. Je dis toujours qu'il n'y a rien de pire ou de mieux que de faire parler les chiffres, tout dépend du sens qu'on leur donne.

Puisqu'on doit parler de chiffres, concernant l'attribution aux centres sociaux, vous avez voulu citer des chiffres de notre Ville en comparaison de villes de la même strate. Vous avez indiqué 102 € versés par la Ville, contre 154 € pour les autres villes. Moi je vais vous rappeler les chiffres que j'ai donnés lors du débat d'orientation budgétaire. En termes de dépenses de fonctionnement, à Villeurbanne on dépense 775 € contre 1 255 € dans les villes de la même strate. Et en ce qui concerne les recettes –c'est là où c'est important– Villeurbanne a une recette de 952 € par habitant, quand les villes de la même strate ont une recette de 1 373 €. Donc si vous voulez jouer avec une variation des chiffres, on peut tous trouver des chiffres et leur faire dire ce que l'on veut.

A un moment donné, vous avez quand même eu le courage de dire que nous avons été réélus grâce à la diversité. Et bien, si c'est grâce à cela que nous avons été élus, moi-même issu de la diversité, j'en suis très heureux. Cela veut dire qu'avant notre Président Nicolas Sarkozy, nous étions dans le bon sens de la marche. Sachez en tout cas que, pour ma part, j'en suis très fier.

Monsieur Moralès, vous m'avez cherché d'un point de vue géographique sur ma position dans la salle. Moi je vous ai cherché dans vos propos. Remarquez que c'était agréable de vous entendre ce soir, on a une reconnaissance de notre action.

Vous vous êtes par contre posé la question de savoir si nos investissements concernant le précédent mandat étaient un « effet de fin de mandat » et concernant le nouveau mandat un « effet de début de mandat » grâce à une équipe renouvelée et jeune. Lorsque tout à l'heure j'ai souhaité présenter le projet de la cuisine centrale, j'ai commencé mon propos en soulignant que souvent on nous fait le reproche de la lenteur des travaux, de la lenteur de sortir un programme annoncé. J'ai expliqué justement que de l'idée à la réalisation et à l'inauguration, il y a plusieurs étapes. Lorsque nous avons été élus en 2001 avec Jean-Paul Bret, il y a eu un programme d'établi, et c'est une nouvelle équipe qui est partie sur un programme. Il y a eu le temps des études, la mise en place, et les réalisations interviennent souvent en fin de mandat et elles continuent dans le début du mandat suivant.

Voilà pourquoi vous avez des sensations « d'effet de fin de mandat » ou « d'effet de début de mandat ».

Concernant le fait d'avoir un attaché spécialement relié avec le monde étudiant, quand on a une ville où il y a plus de 30.000 étudiants, on peut dire presque un quart de la population villeurbannaise qui vit et qui s'active au campus de la Doua et de l'INSA, on ne peut pas se passer

d'avoir un attaché, de donner une dynamique et d'avoir vraiment une relation beaucoup plus forte avec les étudiants. Je crois qu'on est dans la logique de notre action pour les étudiants.

Vous avez abordé les uns et les autres –et on s'en doutait– l'aspect de la fiscalité. On en a parlé déjà lors du débat d'orientation budgétaire. Alors se féliciter de la santé financière de la Ville, pour critiquer maintenant nos éventuelles augmentations d'impôts, c'est oublier vos discours précédents où vous annonciez que nous serions enterrés sous l'emprunt et forcément obligés d'augmenter les impôts pour rembourser nos emprunts. Sur nos dérapages de frais de fonctionnement et de frais de personnel, vous avez pendant des années critiqué cette action. Aujourd'hui on a effectivement une santé financière saine, mais Villeurbanne n'est pas riche de sa fiscalité. Villeurbanne est riche de ses abattements, ou pauvre de ses abattements.

Concernant la politique d'abattements appliquée à Villeurbanne, si nous devions simplement revenir au minimum imposé par les règles de fonctionnement de l'Etat, on pourrait dans un premier temps supprimer une partie des abattements et on aurait en recette immédiate plus de 5 M€ dans notre budget. Et si on appliquait carrément le minimum légal, au regard des abattements que nous nous pratiquons à Villeurbanne, on pourrait avoir une recette supplémentaire d'environ 11 M€.

Alors c'est vrai que c'est un choix et moi je n'ai pas à rougir de ces abattements. Il faut savoir que cette politique d'abattements représente une économie d'impôts de 150 € pour l'ensemble des contribuables villeurbannais et cela va jusqu'à 300 € d'abattements pour les contribuables avec 3 personnes à charge.

Je vous l'ai dit : dans ma feuille de route remise au Maire au mois de juillet dernier, avant –comme vous semblez l'insinuer Monsieur Dumas– qu'il y ait cette discussion avec la Courly, j'ai dit en juillet à M. le Maire dans ma feuille de route que nous serons certainement dans l'obligation avant mi-mandat d'augmenter nos recettes fiscales parce que nous avons –je vais parler maintenant de l'investissement– 38 M€ d'investissements, contre 27 M€ en 2007.

Je vais vous donner un chiffre, Monsieur Chabert, que nous aurons à citer au moment du compte administratif. La réalisation de travaux représente à la date du 8 décembre, un taux de 78 %. Nous le confirmerons au moment du compte administratif. Donc nous sommes vraiment dans une démarche active.

L'investissement, 38 M€, aura une incidence de manière directe sur la crise financière, et non pas sociale, que nous connaissons, il ne faut pas se tromper. Il y aura forcément une incidence sociale, mais aujourd'hui nous sommes confrontés à une crise financière. Les conséquences, nous verrons demain ce qu'elles seront. En tout cas, aujourd'hui la Ville de Villeurbanne quand elle s'engage à hauteur de 38 M€ d'investissement, elle participe indirectement ou directement à un soutien de l'économie.

Je veux dire à Béatrice Vessiller que notre engagement pour les écoles c'est aujourd'hui une programmation de 5 M€ d'investissements, 4,3 M€ pour la petite enfance, 2 M€ pour les résidences de personnes âgées. Je confirme les études pour la résidence Jean Jaurès. Quant à l'équipement petite enfance à la ZAC des Maisons Neuves, je dis que le débat est ouvert, que la discussion est ouverte, que rien n'est acté mais que rien n'est fermé.

J'ai entendu également M. Bravo concernant l'éventualité d'une augmentation des taux, dire qu'elle est souhaitable et qu'elle le sera à partir du moment où elle sera supportable par les Villeurbannais. Bien

entendu, ce sera après une concertation et nous verrons à ce moment-là. Nous allons de toute manière avoir recours à l'emprunt, nous partons de zéro, et déjà sur 2009 nous serons à plus de 11 M€ d'emprunts. Donc nous aurons immédiatement des charges financières bien plus importantes, ce qui veut dire qu'à un moment donné nous devons faire face à nos engagements, au maintien de nos frais de fonctionnement, et également à nos engagements en termes d'investissements.

Vous avez cité la richesse par rapport aux recettes fiscales. Concernant notamment les taxes de mutation, en 2008 déjà on enregistre une baisse de 8 % sur les droits de mutation et même moins 13 %. Cela veut dire que nous sommes déjà rentrés en baisse sur les recettes fiscales liées aux droits de mutation. Cela veut dire que nous sommes déjà dans une baisse des recettes.

Vous parlez des recettes d'Etat et vous nous reprochez souvent de dire qu'elles sont en baisse. Je vous rappelle tout de même que la DGF notamment n'est plus liée au contrat de solidarité, qu'elle ne sera plus liée qu'au taux de l'inflation, qu'elle est maintenue cette année à un taux de 2 %. Vous avez peut-être lu comme moi la presse économique, on parle d'une déflation. Je ne sais pas quelles seront à ce moment-là les augmentations des recettes des dotations de l'Etat. J'espère que nous ne serons pas à une période de déflation, mais si nous l'étions, on verra à ce moment-là quelles seront nos dotations. Donc on est bien dans une incertitude totale concernant les dotations de l'Etat.

Voilà ce que je voulais dire et souligner.

Je reconnais quand même que vous n'étiez pas forcément dans une situation facile et aisée pour attaquer notre budget parce que, effectivement, c'est un budget ambitieux et qui saura répondre aux attentes et aux besoins de la population villeurbanaise.

Je tiens à remercier, pour terminer mon propos, les Groupes de la majorité qui vont voter notre budget.

M. LE MAIRE.- Merci.

Moi je vais les remercier tout de suite pour ne pas oublier de le faire à la fin de mon propos. Même s'il y a peut-être quelque incertitude, nous verrons bien, j'ai l'impression que le budget va être voté par une majorité, c'est assez normal, la majorité politique de cette Assemblée qui a été élue, désignée par la population villeurbanaise suite aux élections de mars dernier. Je veux remercier aussi les Services qui ont contribué à la bonne lisibilité, qui ont permis ainsi le bon débat démocratique, avec des vrais chiffres, en tout cas une présentation des chiffres qui permet l'échange.

La première vertu de ce budget est peut-être un peu de forme, mais je tiens à la rappeler. Cela a été souligné par quelques uns des orateurs des Groupes de la majorité. Comme c'est le premier budget de notre équipe municipale, le premier budget du mandat, il est une première mise en œuvre des engagements que nous avons pris dans le cadre de cette campagne et, en ce sens, il a déjà une vertu, qui est une vertu je pourrais dire démocratique, c'est-à-dire de commencer à faire ce que nous avons dit que nous allions faire. Alors vous allez me dire que cela ne suffit pas, on peut dire d'autres choses. Mais cette façon de respecter en quelque sorte ses électeurs, de respecter un petit peu les vertus de la démocratie, je trouve qu'il est bon de le souligner. Donc nous ne tournons pas le dos à nos engagements avec ce premier budget. On aurait pu le faire. En tout cas quand on sort de la campagne électorale, certains nous ont dit que nous ne

le ferions pas, que nous ne pourrions pas le faire. Donc là-dessus, je pense que les choses sont posées clairement.

Budget ambitieux, beaucoup l'ont dit, Richard Moralès dont j'ai trouvé les propos mesurés et constructifs pour l'essentiel, je n'oublie pas la fin, mais Prosper Kabalo en a parlé et j'y reviendrai rapidement, en ce qui concerne la fiscalité. C'est plutôt bien, je trouve, dans un budget, même si c'est le budget de l'année 2009, de parler un peu des années suivantes, de dire par exemple que nous nous engageons dans la réalisation d'un programme d'investissements qui, à la fin du mandat, se situera autour de 200 M€. Je trouve que cela éclaire un petit peu les 38 M€ de cette année. Mettre les 38 M€ en disant que l'année prochaine ce sera encore à peu près le même niveau, après il y aura peut-être un petit peu moins, c'est faire un effort bien sûr pour notre prévision d'investissement, mais je trouve que c'est aussi, pour l'exercice démocratique auquel vous êtes conviés et auquel vous serez conviés dans les séances suivantes, donner un éclairage supplémentaire.

Je ne vais pas répondre à tout, mais Monsieur Chabert, vous avez dit que ce budget d'investissement –je répons là parce que je l'évoque à ce moment de mon propos– était une liste à la Prévert. Je trouve que c'est un petit peu facile comme figure. Il correspond aux domaines de compétence d'une collectivité locale. Les compétences d'une collectivité locale, ce sont les écoles, c'est la culture, ce sont les équipements sportifs.

Si l'école, la culture, les équipements sportifs, les résidences de personnes âgées, c'est une liste à la Prévert, je veux bien à ce moment-là qu'on le qualifie ainsi, mais je trouve que l'ensemble des investissements que nous réalisons, avec évidemment des inflexions plus ou moins importantes suivant les années... C'est vrai que là on a deux équipements culturels qui arrivent à réalisation et donc cela va diminuer. Mais je trouve que ce type de liste correspond en fait aux domaines de compétence d'une collectivité locale. Alors, à la Prévert ou pas, moi je veux bien. Prévert, ce n'est pas mal, d'une certaine manière, mais je sais bien que quand c'est énoncé comme cela, cela se veut une petite critique.

Donc nous revendiquons, effectivement, un certain éclectisme dans nos investissements, parce qu'ils correspondent à la réalité de notre ville.

Je crois que c'est aussi un budget qui est réaliste, un budget qui pose les chiffres, et surtout parce qu'il nous donne les moyens. On voit à travers les recettes que nous proposons, qu'il nous donne les moyens de mettre en œuvre notre programme, à travers une gestion qui reste une gestion maîtrisée de nos dépenses et, en même temps –Prosper Kabalo l'a peut-être moins souligné que d'autres fois– un autofinancement suffisant pour assurer le financement de nos investissements. Une des caractéristiques de notre budget, si on le compare au ratio d'autres collectivités locales, c'est d'avoir un fort ratio d'autofinancement. Cela veut dire que l'on met beaucoup d'argent, que nous pourrions utiliser pour du fonctionnement, pour réaliser nos investissements, et faisant cela, évidemment, on s'endette moins que si, au contraire, toutes les recettes de fonctionnement étaient affectées à du fonctionnement.

C'est plutôt quelque chose qui est vertueux et qui est reconnu comme tel, dans la gestion d'une collectivité.

Et puis fondamentalement, et je suis en désaccord avec certains propos qui ont été tenus, notamment par M. Dumas, je crois que c'est un budget qui répond aux attentes de la population, c'est-à-dire qu'il maintient, et même développe, l'action de la Ville dans des secteurs

importants pour la population, la petite enfance, l'éducation, la culture, et aussi pour répondre à de nouveaux besoins.

On a parlé beaucoup des étudiants. C'est vrai qu'en début de mandat, avec la désignation d'élus, à la fois Mme Tifra et Loïc Chabrier, à la fois aujourd'hui au travers d'un chargé de mission, à travers à une réorientation de notre service jeunesse, pour prendre en compte davantage cet aspect universitaire, nous faisons un effort important là-dessus. Ce n'est pas un effort social au sens strict du terme, mais je crois que c'est un effort qui correspond aujourd'hui à l'image, au développement, à la réalité et même un peu à l'histoire récente de notre ville.

Monsieur Dumas, vous avez fait des comparaisons. Effectivement, comparaison n'est pas raison et vous venez de nous le montrer assez aisément. Prosper Kabalo vous a répondu sur la comparaison entre l'augmentation des charges de personnel de la Communauté Urbaine et celle de la Commune. Elles ne sont pas comparables, parce que les personnels de la Communauté Urbaine n'appartiennent pas tout à fait aux mêmes strates, dans les grades et dans les différentes catégories. Elle a davantage par exemple de personnel de catégories A et B, bien sûr, parce que la Communauté Urbaine ne gère pas directement des services, en dehors de la voirie et des collectes, mais qui sont d'ailleurs pour une partie externalisées. Et puis la Communauté Urbaine a surtout un budget d'investissement, et c'est un budget d'investissement qui ne demande pas les mêmes personnels, en même nombre et en même qualification, que dans une collectivité locale où on a beaucoup plus, par exemple, de personnels de catégorie C dans les écoles.

Donc faire la comparaison, et en masse relative et en pourcentage d'augmentation, cela n'a guère de sens.

Pour les centres sociaux, j'aimerais quand même que nous regardions un petit peu les choses dans la durée. Vous allez me dire que vous n'étiez pas là les années précédentes, mais enfin vous essayez de savoir ce qui s'est passé avant, vous étiez peut-être quelquefois dans le public, donc vous avez suivi cela.

Si on regarde simplement au début du mandat précédent et si on regarde encore les années avant, on s'aperçoit quand même aujourd'hui que dans les budgets des centres sociaux, la part qui est celle de la Ville, elle est considérable. Je ne vais pas faire appel à des temps trop immémoriaux, certains me le reprocheraient en disant que je suis là depuis trop longtemps. N'est-ce pas Monsieur Moralès ? Mais je me souviens d'un temps pas si lointain où la Ville participait dans les budgets des centres sociaux à 25 %, c'est-à-dire que quand on regardait la moyenne des budgets des centres sociaux, c'étaient 25 %. Aujourd'hui, la part de la Ville dans les centres sociaux, elle est quasiment de la moitié, pour certains elle est même un peu au-delà, mais allons y pour 50 %.

Alors, dire qu'elle n'est pas encore suffisante, bien sûr, en prenant l'exemple comme vous l'avez fait l'autre fois, il y a toujours des besoins qui ne sont pas satisfaits. Mais Monsieur Dumas, même si vous êtes un élu local, vous êtes élu sur une liste de la majorité présidentielle, à la Communauté Urbaine vous continuez à siéger au sein du Groupe de l'UMP, donc vous ne pouvez pas tout à fait vous exonérer aujourd'hui de la part de moins en moins importante que la Caisse d'Allocations Familiales prend dans le soutien à ces centres sociaux.

Donc j'aimerais que quand on revendique plus d'actions pour les centres sociaux, on commence par revendiquer plus de financements de

la part de ceux qui les ont le plus baissés, et la Ville pourra encore continuer à accompagner.

Donc on a plutôt eu l'impression ces dernières années, dans un différentiel qui n'a fait que s'accroître, d'en faire davantage.

Je souhaite d'ailleurs, mais cette action a été engagée dans le mandat précédent où nous avons avec les centres sociaux mis en place des conventions, que nous puissions mieux saisir ces évolutions.

Il y a aussi, soyons justes et sans accabler personne, un certain nombre de secteurs dans lesquels la collectivité locale, en l'occurrence la Ville, a dû s'engager parce que, quelquefois, les centres sociaux, même s'ils sont sociaux, ne répondaient peut-être pas suffisamment aux besoins de la population. Le fait que par exemple, au mois d'août, ce soit le service jeunesse qui assure l'essentiel dans cette ville des animations, des prestations en direction des jeunes, alors que les centres sociaux sont fermés au mois d'août, je n'accable personne, mais je dis que cela interroge. Cela interroge tellement que nous avons été amenés à le faire à la place.

Donc là aussi, ce n'est pas : les centres sociaux doivent bénéficier d'une augmentation, sans que nous vérifions si les actions qui sont développées, répondent le mieux, dans la durée, aux attentes de nos concitoyens. C'est ce que nous essayons de faire, parallèlement à un soutien qui reste un soutien important.

Vous avez peut-être vu, parce que j'en ai parlé il y a quelques jours, que nous avons maintenant les résultats du dernier recensement, qui est un recensement sinon définitif, en tout cas au bout de 8 ans de travail avec de nouvelles méthodes, l'INSEE – n'est-ce pas Valérie Darriau ? – vient de nous donner des chiffres définitifs de notre population, qui vont être pris en compte, modérément d'ailleurs dans la DGF puisque j'ai lu que dans la loi de finances, les chiffres qui vont être pris en compte pour 2009, ne sont que les chiffres que nous avions en 2006. Donc vous voyez que l'Etat est prudent et qu'il ne traduit pas tout de suite dans sa DGF la réalité d'aujourd'hui. Il y a un effet en quelque sorte d'échelle, qui va d'ailleurs à l'inverse pour les villes qui perdent de la population.

Mais notre ville a aujourd'hui 138.600 habitants, c'est le chiffre qui est donné, population légale. Et contrairement à ce que vous avez dit, c'est plus de dépenses et pas forcément plus de recettes. Faire une espèce de parallèle comme vous l'avez fait en disant qu'il y a des habitants en plus et donc qu'il y a plus de recettes... D'ailleurs les chiffres que vous avez donnés sont assez contestables en termes d'augmentation des recettes fiscales, mais on ne va pas rentrer dans le détail ici. Cela veut dire plus d'enfants dans les écoles à terme, cela veut dire plus de repas – je cite souvent cet exemple – dans les restaurants scolaires, où nous faisons face justement avec des modèles de développement comme la restauration scolaire. C'est plus d'enfants qui vont s'inscrire là ou là dans telles activités, peut-être plus dans les centres sociaux.

Donc cette augmentation de la population est plus immédiatement pour la Ville source de dépenses, d'accompagnements sociaux, scolaires, éducatifs supplémentaires, que de recettes en termes de foyer fiscal, même si, effectivement, on espère bien qu'il doit y avoir une petite concordance entre cette population et la fiscalité.

Voilà ce que je souhaitais dire pour éclairer le propos.

Alors Monsieur Moralès, j'ai dit que vos propos nous étaient quelquefois agréables. Vous avez quand même dit qu'on mettait en œuvre

vos propositions. Reconnaissez au moins que quelques unes de vos propositions, étaient aussi les nôtres. Sachons partager cela.

Vous avez qualifié le marché de Noël de soviétique l'année dernière. J'avoue que je ne sais pas où vous étiez, mais enfin l'année dernière il n'y avait pas de marché de Noël.

M. Richard MORALES.- (*inaudible – hors micro*) C'était une vente de marrons...

M. LE MAIRE.- C'est parce qu'il n'y avait pas de marché de Noël l'an dernier, parce que le système s'était un peu essoufflé, qu'il n'y avait plus de partenaires, que nous avons été amenés à le reprendre directement cette année. Alors on ne les a pas soviétisés, mais on les a un peu municipalisés, c'est vrai, avec le souhait demain de retrouver des partenaires qui prennent ce relais. Dans une situation difficile, nous l'avons pris en charge, et puis nous essaierons demain de le repasser en quelque sorte dans une structure un peu plus associative.

Mais là je reconnais que vous l'aviez écrit et que nous, nous ne l'avions pas écrit. Mais nous allons le faire, pas simplement parce que vous le dites, mais parce que nous pensons que c'est bien. Nous allons essayer de mettre en place avec le CCAS du micro crédit social. J'ai regardé votre programme et c'est vrai que c'était écrit. Je vous en donne acte.

M. Richard MORALES.- Tout ce que je dis, est vrai.

M. LE MAIRE.- Quelquefois.

Mais si vous ne l'aviez pas évoqué ce soir, je n'en aurais pas parlé, parce que nous voulions nous donner quelques mois de réflexion, de mise en place, ce n'est pas si simple que cela. Mme Montois l'a fait au niveau des Restaurants du Cœur. Il y a des modalités à mettre en œuvre. Il ne faut pas que, au-delà de la bonne idée, une mauvaise mise en place fasse qu'on le fasse mal ou qu'on ne fasse rien. Mais puisque vous l'avez évoqué, je ne voudrais quand même pas que dans trois mois, quand il va essayer de devenir opérationnel, vous nous disiez que c'est parce que vous l'avez dit, que nous l'avons fait. Partageons ces bonnes idées et chacun y retrouvera ses petits.

Monsieur Chabert, Prosper Kabalo a eu raison de vous rappeler le taux de réalisation. J'espère que cette vieille antienne s'arrêtera, puisque c'est vrai que le taux de réalisation dans les années précédentes était un peu insatisfaisant, 50 – 55 %, surtout en début de mandat, un peu moins à la fin de mandat puisqu'on était monté à plus de 60 %. En 2008, puisqu'on va le constater à la fin de cette année, il sera de 78 %. Je crois que là on a atteint, sinon les sommets, mais un taux de réalisation des investissements n'est jamais de 100 %.

J'aurai l'occasion tout à l'heure en revenant en quelques mots sur l'amendement de M. Dumas, de dire que justement, quand on inscrit par exemple des réserves foncières, alors qu'on n'est pas sûr de les réaliser, quand on fait le compte à la fin, cela fait partie des choses qui viennent impacter en quelque sorte le taux d'investissement en négatif. Donc on a changé d'attitude là-dessus.

Un certain nombre d'opérations foncières que nous avons écrites dans le passé, d'une manière volontaire, en pensant qu'elles allaient se réaliser, quand elles ne se réalisent pas, elles impactent le taux de réalisation. Donc on a choisi d'inscrire les opérations que lorsqu'elles sont vraiment à maturité, quitte à ne pas les inscrire dans le budget primitif.

Sur l'habitat et l'économie, vous avez cité deux exemples pour dire que c'était insuffisant.

Concernant le développement durable, je ne répondrai pas car l'échange serait trop long.

Dans le domaine de l'habitat, on ne peut pas nous demander de tout faire alors que ce sont essentiellement la Communauté Urbaine et l'Etat –moins maintenant parce que le système a évolué– qui en ont la responsabilité. Nous, nous intervenons à la marge sur l'habitat. Si l'on veut intervenir davantage, on va faire à la place de la Communauté Urbaine, et sur d'autres choses, les écoles, la culture, etc., mais on ne les fera pas aussi bien.

Donc on est dans une agglomération, et vous le savez aussi bien que moi, cette agglomération a des compétences. Celles-ci sont anciennes en plus dans ce domaine-là. Elles ont été renforcées ces dernières années. On ne peut pas se plaindre et dire que l'action de la Communauté Urbaine a été faible dans ce domaine-là. On peut toujours être meilleur, mais il y a eu du foncier, il y a des aides aux Offices, dont l'Office de Villeurbanne, qui sont en place depuis de nombreuses années, et même avant nous, je le concède volontiers. Ces dotations financières ne sont pas toujours utilisées par les Offices –je le sais mieux maintenant en regardant de plus près ce qui se passe à l'Office– parce que les financements sont tels que quelquefois les Offices peuvent monter des opérations sans aller puiser dans ce que la Communauté Urbaine a mis à disposition. Donc c'est d'abord cela que nous devons activer.

Après, la Ville accompagne en proportion de ce qu'elle doit mettre, comme cela se fait sur tout le territoire de l'agglomération, et avec aussi quelquefois des ponctuations dans le domaine du développement durable ou des économies d'énergie, où on ne se prive pas d'aller un peu au-delà de nos compétences, mais en souhaitant surtout que ce soit quand même une politique essentiellement menée par la Communauté Urbaine, dans laquelle la Ville ait un rôle un peu d'adjuvant ou de catalyse, plus que véritablement un rôle essentiel.

De la même manière, dans le domaine économique, les services économiques sont à la Communauté Urbaine. Malgré tout, nous avons maintenu à Villeurbanne quelques personnes, si je puis dire, qui sont très actives, très efficaces, qui sur le plan de la proximité aident des entreprises lorsqu'elles recherchent des terrains ou des territoires pour s'implanter. On est en général assez souvent félicité à travers l'action de ces personnes, sur ce que nous faisons.

Un raisonnement strictement financier nous conduirait à dire : puisque la Communauté Urbaine a ces compétences, pourquoi à Villeurbanne continuer à payer un service des affaires économiques. Nous ne faisons pas tout à fait ce choix-là parce que nous voulons, même si cela nous coûte un peu plus, maintenir en quelque sorte ce bras de proximité.

Et puis l'action économique, Prosper Kabalo l'a dit, c'est essentiellement pour nous notre budget d'investissement qui fait travailler l'économie. Il a rappelé que les collectivités locales financent 73 % de l'investissement public dans notre pays. Cela veut dire que l'Etat n'a qu'une part relativement marginale. Et puis, plus globalement, à travers toutes les actions que nous menons, nous participons aussi de ce secteur économique.

Pour autant, cela reste dans le camembert que nous vous présentons, une part relativement minime, parce que nous extrayons dans cette part là, ce qui relève directement de l'activité de notre service de la Maison de l'Emploi. Michèle Pédrini qui l'a mis en place, le sait bien.

Donc là aussi, je crois qu'il faut que les comparaisons soient suffisamment amples pour qu'elles nous permettent de saisir la réalité.

Je ne vais pas revenir sur le contexte de l'Etat, beaucoup l'ont dit, mais quand même, c'est vrai que cette année on touche le fond. Toutes les collectivités locales le disent. Alors vous allez me dire que c'est une ritournelle, mais enfin il y a des ritournelles qui quelquefois deviennent dures à entendre. La loi de finances a été préparée, jamais on n'a vu une loi de finances préparée dans de telles conditions d'incertitude. Des réformes en pagaille, la DSU, le CTVA... elles sont avancées, elles sont retirées.

Dans le domaine des passeports et des cartes d'identité, vous savez que nous avons gagné un contentieux avec l'Etat sur les années 2002 à 2005, et l'Etat nous a versé 900 000 €, parce que nous avons fait faire les comptes et nous avons vu que ce transfert de compétence qui n'était pas accompagné du transfert de fiscalité, avait coûté cela à la collectivité locale. D'autres villes d'ailleurs ont fait comme nous et ont aussi gagné. Mais cela, c'était valable jusqu'en 2005 parce que le contentieux a été initié à ce moment-là.

Nous venons de relancer un nouveau contentieux parce que pour la période 2005-2008 –je ne sais pas de quel mois à quel mois– nous avons refait les mêmes calculs et nous avons un manque à gagner de 550 000 €. Est-ce que nous l'aurons ? L'Etat qui est assez malin dans ce domaine-là, vient, me dit-on, d'introduire un cavalier budgétaire dans la loi de finances, en disant : on va donner 2 € par passeport. Evidemment, cela va faire que l'on aura un petit quelque chose, mais ce sera le dixième des 550 000 €, c'est-à-dire d'une charge que le tribunal nous a reconnue objectivement dans le coût pour nous.

Cela fait partie des incertitudes sur les finances de l'année prochaine, voire des années au-delà.

Sur la fiscalité, je terminerai presque par là, je crois que nous n'avons quand même pas à rougir de la politique fiscale ici à Villeurbanne, qui est une politique à la fois modérée, qui correspond à une vision redistributive de l'impôt local. L'impôt n'est pas à rejeter comme cela, parce que l'impôt qui est prélevé, quand c'est l'impôt sur le revenu, chez les plus riches, il est redistribué chez les gens qui sont un peu plus pauvres. La fiscalité locale, c'est un peu différent, je le reconnais, puisque les bases ne sont pas satisfaisantes, mais elle est tout de même redistributive. Les Villeurbannais les plus pauvres, échappent à l'imposition locale, et en revanche, ils bénéficient des services de la collectivité. On ne peut pas faire abstraction de cela. Et ceux qui sont un peu moins pauvres, ou un peu moins riches, ils ont des exonérations supplémentaires. J'avais cité des chiffres l'autre fois en disant que dans les 80 % des personnes qui étaient assujetties à la taxe d'habitation, il y en avait presque la moitié qui avaient des systèmes d'exonération, qui faisaient qu'elles étaient entre 100 % et 0, sans oublier les abattements.

Cela a été dit, on aurait pu dans cette ville, personne peut-être ne le verrait, sans doute vous, revenir à une politique d'abattements moyenne, comme dans d'autres collectivités locales, et je vous assure qu'on gagnerait beaucoup plus en termes de recettes fiscales, qu'en augmentant les taux de fiscalité éventuellement de 2 ou 3 points. C'est sans commune mesure. On ne fait pas ce choix-là parce qu'on pense qu'il est moins redistributif, qu'il est moins juste, lorsque se pose la question d'une éventuelle augmentation de la fiscalité, que d'augmenter les taux.

Après, bien sûr, les gens ne sont jamais satisfaits de payer des impôts, l'impôt est toujours trop lourd, même s'il est faible. On préfère

toujours être riche et bien portant que pauvre et malade. C'est un petit peu cela. Il y a une réponse obligatoire sur l'impôt, la réponse non pas de bon sens, mais habituelle. Donc je crois qu'il faut regarder un petit peu plus loin et voir où se situe la justice en matière de recettes, elle peut se situer aussi pour partie au niveau de la fiscalité.

J'ai bien entendu les questions. M. Chabert a dit : on est satisfait, vous ne les augmentez pas. M. Dumas a dit : vous allez les augmenter sûrement. M. Moralès a dit : on attend la fin de la discussion. Alors il va falloir que vous attendiez encore un peu, mais il va falloir quand même que vous votiez ce soir.

Pour la première fois, c'est vrai, dans les exercices budgétaires, nous ne pouvons pas vous dire à la fin en votant le budget, si au mois de mars prochain, au moment où nous devons voter les taux, ces taux seront identiques, s'ils seront augmentés, légèrement augmentés, plus ou moins augmentés. On pense quand même, que s'il y a une augmentation, elle se situera plutôt au niveau de l'inflation, à 2 ou 3 %. Mais je ne peux pas vous dire qu'il y a de l'incertitude et puis vous dire que cela va être cela.

Pourquoi ? J'ai expliqué un certain nombre de raisons de l'incertitude : les droits de mutation, Prosper Kabalo les a évoqués également, les dotations dont nous ne savons pas encore exactement lesquelles elles seront, des évolutions qui sont difficilement maîtrisables. Mais nous revenons finalement à une situation qui n'est pas si dissonante que cela.

Il y a quelques années, le budget de la ville –et certaines collectivités continuent à le faire– était voté à la fin du mois de mars. Mon prédécesseur a fait le choix, que je trouve justifié, de voter notre budget à la fin de l'année, pour l'année suivante, donc à la fin de l'année 2008 pour 2009. Pourquoi ? Parce que cela donne une lisibilité pour les services, pour mettre en place un certain nombre de choses. Cela veut dire que quand commence l'année 2009, le budget est voté, donc on sait ce dont on dispose, on engage des opérations, on n'attend pas. Je pense qu'en termes d'efficacité et de taux de réalisation notamment, c'est mieux.

Mais jusqu'à maintenant les incertitudes n'étaient pas telles que nous ne puissions pas dire en même temps que l'on votait le budget, quels seraient les taux en mars. Donc il y avait un engagement en disant que ce budget est fait avec des taux constants, comme nous l'avions fait en début de mandat précédent, ou qu'il est fait avec une augmentation des taux, ce qui avait été le cas en 2002. Là, il faut attendre le mois de mars.

Alors on s'est posé la question : est-ce que la Ville de Villeurbanne devait voter cette année son budget en mars, ce qui aurait réglé les problèmes sur ce plan-là, il n'y aurait pas eu de différence chronologique. On n'a pas beaucoup hésité. D'abord, vous nous auriez sûrement dit que l'on votait le budget en mars parce qu'on était incapable de le voter à la fin de l'année. Donc je vois bien les remarques qui auraient été faites. Donc nous avons choisi de rester dans ce tempo-là, et puis, par contre, de dire : quand il y aura à voter les taux, on les disjoint en quelque sorte du vote du budget.

Je ne crois pas que ce soit mensonger. Quand on a cette explication-là, il me semble que c'est une attitude, en tout cas dit comme cela, qui est une attitude de vérité.

Je vais terminer sur la Communauté Urbaine. M. Dumas a parlé d'une augmentation éventuelle de complaisance. Sans être complaisant, je trouve plutôt bien que la Communauté Urbaine réalise un certain nombre

d'investissements à Villeurbanne. Pendant toute cette campagne, là où vous étiez, ce n'était peut-être pas vous qui le disiez le plus fort, mais vous avez dit que la Communauté Urbaine n'investissait pas suffisamment à Villeurbanne.

On vient de voter la PPI. Cela n'a pas toujours été très facile. On aurait pu avoir davantage, bien sûr. Mais pendant la préparation j'ai eu plusieurs échanges avec le Président de la Communauté Urbaine, même si j'en suis le Premier Vice-président, mais en tant que Maire de Villeurbanne, avec les services, parce que cela s'échafaude et qu'il ne s'agit pas d'échanger des courriers pour avancer.

Nous constatons quand même que pour l'essentiel, sinon pour la quasi-totalité parce qu'il y a des positionnements dans le temps où il faudra continuer en quelque sorte à avoir « le feu sous la marmite », mais sur le cours Emile Zola où ce n'était pas si facile que cela d'inscrire une modification pour partie du cours Emile Zola, sur l'avenue Henri Barbusse, son éventuelle piétonisation, surtout sur la ZAC Gratte-ciel où nous avons maintenant –peut-être ne le savez-vous pas– un objectif de temps, et il fallait la PPI de la Communauté Urbaine pour pouvoir le dire. Donc en principe à la mi année 2009, peut-être à la fin 2009 –nous travaillons sur ce calendrier– nous devrions avoir un schéma d'aménagement et une DUP qui démarre derrière. Non, excusez-moi, c'est en 2010, cela ferait beaucoup trop court pour 2009.

Donc pendant cette année et demie, cela va nous obliger à hâter un peu le pas, mais je pense que ceux qui trouvaient que cela allait lentement, s'en réjouiront. Il va falloir aller assez vite dans la concertation, les programmes, pour aller au schéma d'aménagement, c'est-à-dire une trame viaire, des orientations, des positionnements des équipements publics, ce qui relève de l'habitat et du logement. Les concours d'architecture viendront après la DUP.

Moi je trouve que c'est plutôt bien. Voilà une opération qui dans un an et demi, mi 2010, voire fin 2010, où il y aura une délibération à la Communauté Urbaine qui va créer la ZAC, officiellement, et qui va lancer derrière immédiatement, ce qui était un peu la difficulté, la procédure de déclaration d'utilité publique.

Pour revenir au propos sur la Communauté Urbaine, je trouve que dans ce secteur-là, Saint-Jean, les opérations Jacques Monod, Cusset, la Poudrette –je ne veux pas les citer toutes– qui sont des opérations peut-être à la Prévert, mais en tout cas des opérations importantes, la programmation pluriannuelle de la Communauté Urbaine a pris en compte nos demandes.

Alors, nous aurons à continuer à l'échelle de la Communauté Urbaine sur un certain nombre de points, souhaiter que les programmes de voirie –Mme Vessiller y est attentive– soient plus importants dans la voirie de proximité et d'autres.

Mais à partir de là, être non pas complaisant, mais être un peu en synergie avec la Communauté Urbaine et souhaiter que les investissements que va faire la Communauté Urbaine soient élevés, parce qu'une partie de ces investissements vont se réaliser ici, sur le territoire de notre commune, cela relève aussi, me semble-t-il, d'une expression de solidarité, pour nous-mêmes d'ailleurs, et pour la Communauté Urbaine.

Donc il faut se garder d'utiliser des mots comme complaisance, alors qu'au contraire, quand on peut faire ensemble, le terme de synergie, de co-responsabilité, je pense que cela désigne davantage notre positionnement au sein de la Communauté Urbaine.

Voilà mes chers collègues ce que je souhaitais dire en complétant les propos et en répondant à certaines de vos questions.

Je suis convaincu que ce budget est un bon budget, que nous allons mettre beaucoup d'enthousiasme dès le 1^{er} janvier 2009 à le mettre en œuvre avec nos services. Donc nous allons le mettre aux voix dans quelques instants. Pourquoi dans quelques instants ? Parce que M. Dumas a proposé un amendement, que vous avez tous sur vos tables, qu'il a évoqué d'ailleurs dans son propos.

Je vais lui donner la parole pour qu'il le représente, s'il le souhaite, et ensuite je lui dirai le sort que nous allons lui faire ensemble. Cela ne préjuge de rien.

M. Baptiste DUMAS.- Absolument. J'ai bien noté votre volonté d'une synergie, donc je pense que nous allons trouver une solution positive sur ce gros dossier.

Je ne serai pas long. Je reprendrai simplement ce que vous avez dit et ce qu'a dit M. Kabalo. La situation financière de Villeurbanne est bonne, faible endettement, grosse capacité d'investissement. Dans ces conditions, il nous paraît évident que c'est là l'occasion, surtout en période de crise, de faire un certain nombre d'investissements structurants, soit sur des projets nouveaux, ceux que vous avez proposés, mais aussi ceux que nous proposons, qui sont des projets sur lesquels vous vous étiez engagés dès 2006 et qui à ce jour ne sont pas réalisés.

Ainsi en est-il du Terrain du Rectorat, que j'imagine que beaucoup de personnes ici connaissent. C'est un terrain qui est situé à moins de 1 km de la mairie, un terrain non construit à ce jour, de 12.000 m², ce qui est tout à fait remarquable en plein centre de Villeurbanne, et qui pourrait donner lieu à une opération d'aménagement d'un parc absolument remarquable.

Je note par ailleurs que –vous le disiez tout à l'heure– le Rize a obtenu la « Marianne d'or » de l'architecture. Quel beau moyen de mettre en lumière et de mettre en beauté ce Rize, que d'avoir juste devant, un espace vert de haute qualité environnementale et de bonne taille.

Dans ces conditions, notre amendement est simple. Nous proposons qu'en 2009 la Mairie fasse l'acquisition du Terrain du Rectorat auprès de l'Etat, nous nous sommes rapprochés des Services de l'Etat et du Rectorat, qui nous ont confirmé leur souhait ardent de vendre, d'ailleurs à la demande des Domaines, ce terrain, et d'acquérir surtout le haut du terrain, qui a une situation de balcon exceptionnelle. Une fois l'acquisition réalisée, nous proposons que la Ville engage une concertation avec les habitants, sur l'aménagement de la totalité du terrain acquis.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je ne voudrais pas que le débat soit trop long. C'est la première fois que nous avons un amendement sur le budget. Je pense que, de votre part, c'est une façon de faire un peu de communication autour de votre petit Groupe. Mais je ne vous en fais pas le reproche. C'est un peu une façon d'exister à travers un sujet qui est assez consensuel, le reprendre en disant « nous, nous voulons y aller ».

Il y a deux types de remarques à cela.

Il y a une remarque de forme, que ceux qui ont été parlementaires entendent, ou même dans d'autres assemblées, je crois qu'à la Région Rhône-Alpes c'est la même chose, c'est que c'est un amendement budgétaire, et donc dans le budget, contrairement peut-être à ce que vous croyez, ce que nous votons ce n'est pas la délibération qui l'accompagne,

mais c'est ce document-là. Dans ce document-là, il y a des chapitres, il y a des recettes, il y a des dépenses.

Donc dans la règle d'un amendement qui se veut un amendement budgétaire, il ne suffit pas de dire « on achète », il faut dire combien, donc il faut mettre une dépense, et en face il faudrait mettre une recette. Alors il serait assez intéressant de savoir où vous mettez la recette. Est-ce que c'est de la fiscalité en plus ? Même si c'est de l'emprunt, parce que vous dites : on n'est pas endetté, empruntons, et on achète, l'emprunt c'est immédiatement dans l'année qui suit déjà des charges financières. Donc ce n'est pas une bonne politique de dire : on achète, et puis derrière, après nous, on verra bien.

Donc normalement, un amendement budgétaire, il doit indiquer un montant, il doit indiquer une imputation budgétaire, là où il se trouve, et puis il doit indiquer aussi un financement, c'est-à-dire une recette complémentaire à reprendre.

Cela n'a pas été votre première préoccupation. Peut-être péché de jeunesse, en tout cas de naïveté.

Donc on pourrait dire qu'il est irrecevable sur ce plan-là.

En même temps, dans le règlement de notre collectivité, comme on n'est pas confronté à cela, je ne suis pas sûr que sur le plan juridique on ne pourrait pas contester ce genre de chose. On n'est pas à l'Assemblée Nationale. Donc il n'y a pas un article qui nous permet de gager en quelque sorte cet amendement.

Sur le fond : vous découvrez quelque chose, mais vous l'avez dit vous-même, que nous ne vous avons pas attendus pour découvrir, puisque vous avez rappelé que dès 2001 ce terrain a fait l'objet de nos attentions, et dans notre programme municipal, la lecture est brève mais elle éclaire ce que nous voulons faire.

C'était la proposition 20 : « sur le Terrain du Rectorat, entre la rue Jean Jaurès et le Centre mémoires et société, nous avons manifesté dès 2002 –et non pas dès 2006– notre volonté de créer une vaste promenade arborée sur ce balcon naturel villeurbannais. Aujourd'hui, l'Etat propriétaire reste sourd à nos propositions –on va en parler– préférant négocier son foncier au prix le plus élevé –ce qui est toujours le cas, je vous rassure là-dessus– à l'acheteur le plus offrant, sans souci de l'intérêt public. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour acquérir ce terrain dans de bonnes conditions, et pour concevoir un espace naturel à l'intérêt historique, géologique et paysager ».

Donc vous pouvez constater que nos volontés, d'une certaine manière se rejoignent.

Pour autant, nous n'avons pas inscrit dans ce budget de crédit d'acquisition sur ce terrain parce que, contrairement à ce que vous dites, l'Etat aujourd'hui –on a des discussions, dont je vais vous dire un mot– veut vendre peut-être, mais depuis 2002, ils ont fait quand même des pas de deux. Nous avons inscrit l'achat en 2002 et cela fait partie justement de ces sommes qu'on inscrit au budget et ensuite qu'on ne réalise pas, que l'on nous reproche de ne pas faire. Pourquoi cela ne s'est pas réalisé ? Parce que finalement les vendeurs ont changé d'avis, ils ne vendaient plus. Ils n'avaient pas une politique, ils ne savaient pas si c'étaient des logements étudiants. Donc il n'y avait plus de vendeur.

Néanmoins, et je pense que ce serait bien pour votre information et pour toute l'assemblée, que vous alliez vous plonger dans le PLU que nous avons voté en 2007, il était dans le cadre de la modification n°1 du PLU. Nous avons fait travailler d'abord l'Agence d'Urbanisme et

nous avons établi un plan en quelque sorte d'aménagement sur ce terrain-là, en maintenant justement dans la partie centrale, sur 6.000 m² sur les 12.000, un mail considérable, et sur le plan de l'aménagement en laissant la possibilité de construire, et nous l'avons inscrit au PLU.

Cela veut dire qu'il est inscrit au PLU et qu'à partir de là, la partie centrale est inconstructible, parce que dans le PLU il y a ce plan d'aménagement, qui est contraignant, qui rend la partie centrale inconstructible, ce qui n'était pas le cas auparavant puisque, en dehors des arbres protégés et de l'espace vert boisé protégé où il y a un magnifique ginkgo, que je connais bien, et quelques autres espèces aussi, qui étaient protégés, on aurait très bien pu en haut et en bas, par exemple, mettre des immeubles en échelle. Donc, notre inscription au PLU a préservé cette possibilité de non constructibilité dans la partie centrale. En revanche, elle laisse constructibles les deux bandes latérales de ce terrain.

C'est sur cette base-là que la discussion se fait avec l'Etat. Elle vient d'être réactivée.

Alors, si vous êtes capable, grâce à vos connaissances, avec M. Darcos par exemple... je sais bien qu'en ce moment on ne le fréquente pas trop, mais pourquoi pas, vous êtes quand même du même côté. Donc si vous pouvez le convaincre d'aller plus vite, peut-être même le convaincre de ne pas vendre tout à fait comme un propriétaire privé, parce que ce qui se passe là, c'est quand même un petit peu scandaleux. Ce terrain a été donné à l'Etat dans les années 20 ou 30, ou un peu plus tard, pour le franc symbolique, par la Ville de Lyon, c'est-à-dire que l'Etat a eu ce terrain pour zéro. Vous allez dire que c'est vieux, il y avait un lycée, il y avait des choses dessus.

Mais enfin, on peut avoir quand même un peu d'éthique, et de voir qu'aujourd'hui l'Etat le vend au prix du foncier, comme un terrain constructible, et donc si la proposition de vente se fait sur la totalité du terrain –ce n'est pas notre proposition– elle est de 394 € le mètre carré. J'ai fait la multiplication, j'ai le résultat devant moi, cela fait 4 728 000 € pour les 12.000 m².

Je vous laisse comparer cette somme. C'est plus de la moitié de l'Ecole Nationale de Musique, le prix du foncier. Après, il faut faire d'autres choses dessus. Si la Ville fait un jardin sur la totalité, on arrive à 7 ou 8 M€ le jardin public, donc là on arrive à l'Ecole Nationale de Musique.

Donc, quand on demande, comme vous, à ce qu'on gère une collectivité avec le souci de l'imposition, des recettes, cela fait réfléchir tout de même.

Nous, nous abordons la discussion avec l'Etat sur la base de la proposition d'acheter la partie inconstructible, que nous avons rendue inconstructible au PLU, qui fait 6.000 m², c'est-à-dire la moitié de ce terrain, mais la moitié dans sa partie centrale, qui effectivement, comme je l'ai dit, préserve un mail important –je ne sais pas combien cela fait en mètres de largeur– qui arrive sur le parvis du Rize et arrive de l'autre côté sur le balcon villeurbannais, que nous connaissons bien, qui a un intérêt paysager, géologique et historique, comme nous l'avons écrit ici. Cela me semble raisonnable.

Alors, pour votre amendement, si vous voulez inscrire de l'argent de la part d'un acheteur, alors que le vendeur ne vend pas, il n'y a pas besoin d'être un grand commerçant pour savoir que ce n'est pas très malin. Allez avec déjà le prix inscrit dans le budget, quand on fait de la bonne gestion, ce n'est pas la bonne façon de faire.

Nous espérons –aidez-nous– négocier la partie centrale, parce qu'elle est inconstructible, à 200 € le mètre carré, c'est une estimation de nos services. Il n'y a plus de droits à construire, donc sa valeur change un peu par rapport à la valeur totale du terrain où il y a des droits à construire, comme lui donne le PLU pour partie. Même à 200 € le mètre carré, multipliés par 5.000 m², cela fait 1 M€, pour le terrain. Les services estiment à peu près le prix de l'aménagement pour réaliser un espace vert, études et travaux, on rajoute à peu près 400 € du mètre carré, c'est un ratio comme un ratio de bureaux, cela ne fait pas tout à fait 2 M€. Donc on arrive déjà à une opération, pour un parc que nous souhaitons, et que vous souhaitez, qui est une opération de 2,9 M€.

On souhaite y aller, mais encore faut-il que l'on discute avec l'Etat, que celui-ci ne nous vende pas cette partie à des sommes exorbitantes, eu égard à l'histoire de ce terrain, à l'intérêt public qu'il représente. Et l'Etat, contrairement à ce que vous dites dans votre amendement, pour l'instant n'en est pas à 200 logements mais il en est déjà à 400, et peut-être éventuellement pour une partie à construire qui va au-delà de cela, parce que le CROUS est en déficit de logements étudiants sur l'agglomération.

Voilà. Vous avez la situation très claire.

Si cette opération se débloque cette année et que nous pouvons acheter ces 5.000 m², donc la place centrale, on l'inscrira au budget à travers une délibération modificative. Mais on ne souhaite pas le faire tout de suite, parce qu'on n'est pas sûr de le faire. On l'inscrira quand il le faudra, c'est un engagement que je prends, que nous avons pris d'ailleurs. Cela signifiera qu'il faudra trouver cette recette supplémentaire, et on en reparlera peut-être au moment de l'évolution des taux de la fiscalité. A ce moment-là, il faudra mettre vos actes un peu en cohérence avec vos demandes.

Donc je propose de rejeter cet amendement, pour des raisons de forme et après les explications de fond. Je ne sais pas si vous voulez le retirer vous-même après ces explications, auquel cas je ne le mettrai même pas aux voix.

M. Baptiste DUMAS.- Juste quelques remarques, Monsieur le Maire.

D'abord sur la forme : je note que vous prenez un certain plaisir voilà deux ou trois conseils municipaux, à évoquer à chaque fois vous dites jeunesse, naïveté, néophyte il y a un mois. J'ai envie de vous dire : profitez en parce qu'avec le temps cela va passer, c'est comme tout. Et j'ai l'impression que l'actualité nous montre chaque jour, qu'il n'est jamais mauvais d'écouter les plus jeunes.

M. LE MAIRE.- Que vous n'êtes plus, quand même !

M. Baptiste DUMAS.- Non mais les plus jeunes au sens nouveaux.

Sur le fond, vous évoquez la rigueur budgétaire en disant : ce projet, on le soutient, malheureusement on ne l'a pas inscrit dans le budget. Vous parlez de rigueur, je vous invite à reprendre page 20 du document qui a été le support de nos débats, où vous dites très clairement « les crédits nécessaires aux acquisitions immobilières dont la réalisation est incertaine sur l'exercice, ne seront inscrits au budget que lorsque ces opérations seront suffisamment avancées pour que leur date de réalisation soit connue avec certitude ».

Autrement dit, aujourd'hui, dans le budget que vous nous proposez, il y a un certain nombre d'opérations dont vous ne savez pas

quand est-ce qu'elles vont être faites. Je considère que nous pourrions substituer un de ces projets, avec le Terrain du Rectorat.

Deuxième remarque : vous nous dites : nous voulons faire un mail piétons de 6.000 m². Il suffirait que nous allions ensemble faire une visite du terrain, et vous remarquerez que sur ce terrain en longueur, de 250 à 300 mètres de long, faire un mail piétons de 6.000 m², cela fait un mail d'une largeur de 20 mètres. Chacun appréciera l'intérêt que cela peut avoir réellement en tant que parc paysager.

Dernier élément : vous nous dites que vous le ferez. Même si ce n'est pas le projet que nous envisageons, nous sommes plutôt contents de vous entendre dire cela. Simplement, nous notons que vous ne donnez aucune date. Vous nous dites : c'est dans notre programme...

M. LE MAIRE.- Monsieur Dumas, je vous ai donné la parole, mais si vous recommencez à dire les choses sans nous avoir entendus du tout... Pourquoi je ne vous donne pas de date ? Je vous l'ai dit, c'est l'évidence même. Quand vous êtes devant un vendeur qui ne vend pas, quel intérêt à donner une date ? Vous êtes plus malin que les autres ? Vous faites une préemption ? Vous allez voir l'Etat et vous l'achetez ? Si c'est pour redire cela, je ne vois pas beaucoup l'intérêt.

M. Baptiste DUMAS.- Mais Monsieur le Maire, nous avons eu des contacts avec le Rectorat, et le Rectorat nous dit qu'il est vendeur. Dont acte. Vous nous dites qu'il n'est pas vendeur...

M. LE MAIRE.- Alors à quel prix il vend ?

M. Baptiste DUMAS.- A un prix qu'il faut certainement négocier.

M. LE MAIRE.- Ah, voilà !

M. Baptiste DUMAS.- Mais cela c'est la vie, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Bien sûr. Mais vous savez qu'il y a des Domaines dans notre pays, que les Domaines font un prix, qui en général sert de base à la discussion quand on veut acheter,

Donc il me semble qu'il faudrait arrêter là-dessus, parce que vous ergotez, là. Il me semble que les explications ont été de qualité, excusez-moi de dire cela, ont montré les choses. On achètera quand il faudra le faire et à un prix que nous estimons compatibles.

Sur l'aménagement, je vous donne bien volontiers acte que je parle d'un mail piétonnier, mais nous verrons le type d'aménagement à réaliser. Il paraît assez évident d'avoir une possibilité de passage piétons de haut en bas, ou de bas en haut. Cela correspond aujourd'hui à un vrai intérêt de trame viaire piétonne sur la ville. Après, on regardera les arbres qu'on doit garder, on en plantera sans doute d'autres...

Donc que faites-vous ?

M. Baptiste DUMAS.- Dans ces conditions, nous maintenons notre amendement.

M. LE MAIRE.- Monsieur Chabert.

M. Henry CHABERT.- Simplement une explication de vote, Monsieur le Maire.

Nous allons nous abstenir sur cet amendement puisqu'il est maintenu. Nous sommes naturellement tout à fait favorables à la réalisation de ce projet, puisqu'il était également inscrit dans notre programme. On ne va pas changer d'avis en quelques mois, ni dans quelques années.

Simplement, pour les raisons que vous avez évoquées, on ne prend pas part au vote, ou on s'abstient, c'est la même chose, à la fois

pour marquer notre soutien au projet, mais pour prendre en compte un certain nombre de points qui ont été soulevés.

Ceci étant, si on peut faciliter les choses, jouer les facilitateurs, après tout je l'ai bien fait pour le commissariat, je peux peut-être le faire pour le rectorat.

(rires)

M. LE MAIRE.- Merci de vos offres. J'étais moins sûr pour le commissariat, mais sur le terrain du rectorat, je suis sûr de votre volonté.

Donc je vous propose, chers collègues, de rejeter cet amendement.

Quels sont ceux qui sont d'accord pour le rejeter ? J'ai bien noté ceux qui ne participaient pas, donc le groupe UMP. Et Monsieur Dumas vote pour son amendement.

M. Baptiste DUMAS.- C'est le groupe Energies Villeurbanne qui vote pour l'amendement.

M. LE MAIRE.- Excusez-moi. J'ai tort de réduire le Groupe à vous-même.

Donc l'amendement est rejeté.

Maintenant je vais mettre au vote la chose la plus importante, même si l'autre l'était. Donc je vais vous demander de vous prononcer sur ce budget primitif 2009 après les explications que nous avons données.

- Adopté à la majorité (43 pour – 11 contre : les groupes MoDem, UMP, Energies Villeurbanne – 1 non participation au vote : Mme Le Franc) –

Merci à tous ceux qui l'ont voté, et merci à ceux qui ne le votent pas, pour leur participation.

**2 - RAPPORT DE DELIBERATION R-20080264 -
GESTION ACTIVE DE LA DETTE - RECOURS AUX INSTRUMENTS
DE COUVERTURE - M. Prosper KABALO**

- Adopté à la majorité (44 pour - 1 non participation au vote : Mme Le Franc) -

**3 - RAPPORT DE DELIBERATION R-20080264 -
CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE POUR LE PASSAGE DE
CANALISATION AU PROFIT D'ELECTRICITE RESEAU
DISTRIBUTION FRANCE (ERDF) AU 10 PLACE LAZARE GOUJON -
M. Prosper KABALO**

- Adopté à la majorité (44 pour - 1 non participation au vote : Mme Le Franc) -

**4 - RAPPORT DE DELIBERATION R-20080294 -
CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE D'APPUI-ACCROCHAGE, SISE
16 AVENUE DUTRIEVOZ, AU PROFIT DU SYTRAL - M.
Prosper KABALO**

- Adopté à la majorité (44 pour - 1 non participation au
vote : Mme Le Franc) -

**5 - RAPPORT DE DELIBERATION R-20080293 -
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
SPORTIVES VILLEURBAINNAISES - M. Gilbert-Luc DEVINAZ**

M. LE MAIRE.- Le rapporteur est M. Devinaz. Il y a une demande d'intervention du groupe UMP.

Monsieur Devinaz, vous avez la parole, si vous la souhaitez, et ensuite je donnerai la parole à M. Aghazzaf.

M. Gilbert-Luc DEVINAZ.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Cette délibération consiste à accorder 50 % de la subvention aux diverses associations, que l'on a accordée l'an dernier.

Nous, nous fonctionnons en année. La plupart des clubs sportifs fonctionnent en saison, de septembre à septembre, et en début de saison, les clubs sont fortement sollicités sur leur trésorerie. Afin de ne pas provoquer des problèmes de trésorerie, il a été décidé il y a quelques années d'accorder la moitié de la subvention de l'année précédente.

A la suite de cette délibération, bien évidemment il y a une fiche de renseignements qui est envoyée à tous les clubs. Cette fiche de renseignements est analysée par le Service du Sport, puis elle est vérifiée par la Commission de l'Office du Sport. Cette fiche consiste à regrouper les éléments qui nous permettent d'établir les subventions de fonctionnement.

Comme un grand nombre sont nouveaux, Monsieur Dumas, la subvention de fonctionnement a été votée il y a quelques années en conseil municipal et elle consiste à se baser sur deux grands critères.

Dans les clubs on trouve une pratique de loisir, et pour cette pratique de loisir il y a une dotation de base qui est attribuée en fonction du nombre d'adhérents, et puis il y a un forfait qui est calculé en fonction du nombre d'adhérents qui pratiquent le loisir.

Pour l'autre partie, la compétition, il y a 4 critères. On va retrouver une dotation de base qui tient compte du nombre d'adhérents dans le club, par paliers, on va tenir compte du nombre d'effectifs, on va tenir compte de l'activité : si le club évolue au niveau local ou au niveau européen, et le quatrième critère c'est l'encadrement, on va accorder une partie de cette subvention en fonction du nombre d'encadrements et du niveau de diplôme.

La répartition est la suivante : 10 % pour la base, 40 % pour les effectifs et là, plus un club à des catégories jeunes, plus cela va lui donner de points parce que les coefficients sont plus élevés, pour les catégories jeunes c'est 2, pour les seniors c'est 0,5, 30 % pour l'activité et 20 % pour l'encadrement.

En sachant que cette délibération, cette année, est présentée lors de ce dernier conseil municipal, c'était un souhait qui avait été formulé par le milieu sportif, d'essayer d'avancer dans nos votes les subventions, de telle sorte qu'ils puissent les avoir avant leur fin de saison. En votant aujourd'hui, la moitié de leur subvention arrivera, après le contrôle, début février, ce qui est une avance puisque, par le passé, cette somme arrivait en mars.

Donc, mes chers collègues, je vous invite à voter cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci.

Monsieur Aghazzaf.

M. Driss AGHAZZAF.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Dès le départ, je tiens à signaler qu'on est pour vos propositions.

Néanmoins, je souhaite témoigner de la nécessité et de l'importance de la vie associative en tant que composante essentielle du tissu social, sans négliger les dérives toujours possibles.

Les associations à caractère sportif villeurbannaises participent à l'animation et à la cohésion sociale dans notre ville, comme la culture, l'éducation, etc.

Le sport est considéré comme un acteur incontournable de l'aménagement du territoire.

La montée en puissance des politiques territoriales, faisant suite aux différentes lois portant sur la décentralisation, le renforcement de l'intercommunalité et l'évolution des politiques d'aménagement du territoire (loi sur les libertés et sur les responsabilités locales d'août 2004), la prise de conscience de ces deux paramètres vous impose, Monsieur le Maire, de changer de politique.

Une réelle implication de la municipalité pour le sport pour tous à Villeurbanne :

- Accompagner les associations à caractère sportif à mieux répondre aux besoins des citoyens.

- La formation et l'encadrement des vrais professionnels comme les éducateurs sportifs.

- Une vraie politique avec des actions au niveau scolaire et universitaire, contribuant à la santé et à l'épanouissement des individus.

- Une politique en direction des quartiers à partir de la référence d'insertion sociale par le sport, et en particulier par la réalisation d'équipements de proximité.

Je trouve que 3 M€ annoncés pour les équipements, c'est peu. Quand on fait une simple opération, vous contribuez par 22 € pour chaque habitant.

Toutes ces actions favorisent les contacts humains, la convivialité, la solidarité, et donc aident à la cohésion sociale, facteur essentiel de la vie et de la cité.

Monsieur le Maire, chaque subvention doit être attribuée en fonction des résultats, et non en fonction des affinités politiques ou idéologiques.

(manifestations dans l'assemblée)

Favoriser les études approfondies des rapports d'activités et d'orientations de chaque association pour encourager le progrès pour un sport pour tous et à chacun son sport.

Comme l'a dit Françoise Dolto, l'hyper activité dans les propos, entraîne la démagogie.

Merci Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Je vais donner la parole à M. Devinaz, mais je souhaiterais que vous conteniez votre propos. On peut entendre tout, mais sous-entendre que les subventions aux associations sportives sont données par affinité politique, ce n'est quand même pas beaucoup connaître la réalité de cette ville, il y a un Office du Sport... mais M. Devinaz va le rappeler.

Donc ce genre de propos, il ne relève même pas de la démagogie, il relève un peu de la diffamation.

M. Gilbert-Luc DEVINAZ.- Mon cher collègue, d'abord vous décrivez un cadre qui, tout compte fait, s'applique à Villeurbanne et dans la plupart des villes de France, sur ce que fait le sport.

Cette délibération-là, ce n'est pas le sport au service d'autre chose, c'est le sport au service de son propre fonctionnement, c'est-à-dire la compétition.

Vous avez soulevé des éléments de financement. Comme je sais qu'il y a d'autres interventions, j'indiquerai à ce moment-là qui finance quoi en France, en matière sportive.

Cela dit, je trouve que votre dérapage vers la fin de votre exposé, est surréaliste sur la ville de Villeurbanne. Il y a quelques années, j'ai occupé ce poste d'adjoint au sport. A l'époque il n'y avait pas de critères. A l'époque, l'opposition, y compris des membres du milieu sportif proches de la majorité, demandaient à ce que l'on fasse des critères. Et à l'époque où il n'y avait pas de critères, ma réponse était de dire que c'est difficile de mettre en place des critères.

Nous avons été dans le sens de mettre des critères. Ces critères ont été définis avec le milieu sportif. Le milieu sportif villeurbannais, en termes de couleur politique de ses dirigeants, il est représentatif de notre conseil municipal, voire sur certains aspects peut-être en nombre parfois plus important appartenant aux proches de votre Groupe. Tous les gens ont été associés dans ce travail et on a débouché sur ces critères.

Ces critères nous rapprochent vers un mode de fonctionnement un peu plus à l'anglo-saxonne. Et depuis qu'on a adopté ces critères, systématiquement, peut-être parce que globalement en France on a une culture latine et qu'elle n'est pas compatible avec le système anglo-saxon, il y a des procès d'intention, il y a des choses qui sont remises en cause.

Je peux vous assurer que les clubs remplissent leur fiche, quel que soit celui qui remplit la fiche au niveau de son appartenance politique. Elle est vérifiée par le Service du sport, pour voir si cela respecte la délibération que notre conseil a votée. Le Service du sport fait le calcul de la subvention. Après cela part à l'Office du sport, où il y a 12 personnes dans la commission, et là encore je peux vous assurer que sur les 12 personnes, il y a l'ensemble des familles politiques qui ont pignon sur rue en France.

Donc je trouve votre propos totalement déplacé, et pour une autre partie de ce que vous avez avancé, je répondrai tout à l'heure, avec les autres interpellations qui ne vont pas manquer de se faire au niveau du sport spectacle.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je vais mettre aux voix, mais vous avez dit au début de votre propos, que vous alliez le voter. S'il est si mauvais que cela, je vous encourage à ne pas le faire. Si vraiment c'est donné sur des critères politiques, c'est quand même un peu surprenant que vous le votiez.

Je mets le rapport aux voix.

Qui est pour ? Levez bien la main parce qu'après on va nous faire rectifier.

- Adopté à la majorité (54 pour - 1 non participation au vote : Mme Le Franc) -

**6 - RAPPORT DE DELIBERATION R-20080287 -
DROITS DE VOIRIES 2009 - M. Prosper KABALO**

- Adopté à la majorité (54 pour - 1 non participation au vote : Mme Le Franc) -

7 - RAPPORT DE DELIBERATION R-20080263 -
REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES
OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE
DISTRIBUTION DE GAZ - Mme Dominique BALANCHE

- Adopté à la majorité (54 pour - 1 non participation au vote : Mme Le Franc) -

**8 - RAPPORT DE DELIBERATION R-20080295 -
TARIFS DES EMBLEMENS DANS LES CIMETIERES DE
VILLEURBANNE - Mme Samia BELAZIZ**

- Adopté à la majorité (54 pour - 1 non participation au vote : Mme Le Franc) -

**9 - RAPPORT DE DELIBERATION R-20080260 -
TARIFS DES REPAS POUR LES RATIONNAIRES DU COLLEGE
JEAN VILAR ACCUEILLIS AU RESTAURANT SCOLAIRE SAINT-
EXUPERY - M. Samba GUEYE**

- Adopté à la majorité (54 pour - 1 non participation au vote : Mme Le Franc) -

**10 - RAPPORT DE DELIBERATION R-20080268 -
APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU RIZE, CENTRE
MEMOIRES & SOCIETE - M. Raymond TERRACHER**

- Adopté à la majorité (54 pour - 1 non participation au vote : Mme Le Franc) -

11 – RAPPORT DE DELIBERATION R-20080266 - LE RIZE, CENTRE MEMOIRES & SOCIETE : CONVENTION DE PARTENARIAT DE RECHERCHE ENTRE LA COMMUNE DE VILLEURBANNE ET LE MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION – M. Raymond TERRACHER

M. LE MAIRE.- Le rapporteur est M. Terracher. Il y a une demande d'intervention de Mme Marie-Neige Blanc pour le Groupe socialiste. Est-ce que Monsieur Terracher souhaite dire un mot ?

M. Raymond TERRACHER.- Très rapidement.

Le Rize prend sa vitesse de croisière et donc je vais écouter avec grand intérêt l'intervention de Mme Blanc.

Mme Marie-Neige BLANC.- Monsieur le Maire, Chers collègues,

En février prochain, nous célébrerons le premier anniversaire de l'ouverture au public du Centre mémoires et société. Je profite de l'occasion qui m'est donnée de pouvoir m'exprimer, au nom du Groupe socialiste et apparentés, pour dire mon attachement, et celui de l'ensemble de mes collègues, à ce lieu atypique et innovant.

L'inauguration de cet équipement culturel et scientifique a coïncidé avec l'arrivée aux responsabilités d'une équipe municipale nouvelle. Chacun d'entre nous a donc suivi avec beaucoup d'intérêt la programmation foisonnante et ambitieuse mise en œuvre par le Rize depuis le début de l'année.

Ce sont des expositions, des spectacles, des cafés lecture, des parcours urbains qui permettent de découvrir la ville sous un autre angle. Il se trouve que tout à l'heure, l'écrivain français d'origine afghane, Atiq Rahimi, était au Rize pour rencontrer et répondre aux questions des personnes venues assister à la projection de son film « Terres et cendres ». Atiq Rahimi, qui a récemment reçu le prix Goncourt 2008, est en effet à l'honneur à Villeurbanne depuis le 11 octobre au travers d'une exposition de photos, dont il est l'auteur, sur l'Afghanistan dévasté par la guerre. Cette exposition s'inscrit dans le cadre des troisièmes rencontres « Villes, voyages, voyageurs », dont le thème était cette année « Exils et créations ».

Je souhaiterais également témoigner d'une expérience vécue en tant que Présidente de Conseil de quartier. Lors des dernières journées européennes du patrimoine, j'ai, en effet, assisté, au Rize, à la présentation d'un diaporama sur la « mémoire industrielle » de Villeurbanne. Complets, précis et passionnés, les commentaires apportés par l'un des membres du Conseil de quartier Ferrandière / Maisons Neuves, m'ont permis de me rendre compte que les Villeurbannais s'étaient aussi, au fil des mois, appropriés le lieu.

Les quelques collègues qui, il y a encore quelque temps, s'interrogeaient sur ce que pouvait apporter le Rize à notre ville et à ses habitants, ont aujourd'hui la réponse. Le Centre mémoires et société est un véritable lieu d'échanges, de partage et de transmission de savoir.

Les Villeurbannais apprennent à connaître l'activité du Rize au travers de sa programmation culturelle et scientifique, ainsi que des archives municipales et de la médiathèque « mémoires et société ». Le rapport, présenté ce soir par Raymond Terracher, démontre, ce que l'on sait peut-être moins, que le Rize a également l'ambition de devenir un lieu de recherche nationalement reconnu pour sa contribution aux débats contemporains sur les enjeux d'une ville en mutation.

C'est dans cette perspective que s'inscrit le nouveau partenariat de recherche conclu entre la Ville et l'Etat, sur le thème « Métropole et urbanité ». Appliqué à notre territoire, mais de portée nationale, ce programme est le reflet d'une ville ouverte, rayonnante, solidement ancrée dans la modernité.

Rappelons que, plus largement, la vocation du Centre mémoires et société est de faire vivre la mémoire et l'identité villeurbannaise pour mieux comprendre la ville d'aujourd'hui et pour imaginer celle de demain. Faire vivre la mémoire et l'identité d'une ville pour ses habitants est essentielle. La mettre au service d'une réflexion plus large répond à une ambition utile. Le Rize s'enrichit d'apports extérieurs et enrichit à son tour l'extérieur par le travail qu'il conduit.

Mes collègues et moi-même nous réjouissons que ce lieu parvienne à cultiver au quotidien sa raison d'être auprès des Villeurbannais, tout en se construisant progressivement une légitimité et une visibilité au-delà des limites de notre ville.

Je terminerai mon propos en remerciant tout particulièrement les animateurs du Rize pour la qualité de leur travail et leur investissement au quotidien.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci.

Monsieur Terracher.

M. Raymond TERRACHER.- Je n'ai rien à ajouter. Je me réjouis que peu à peu le Rize accueille des chercheurs. Ce n'est pas un contrat mirobolant dont il s'agit ici, vous avez vu le montant qui est assez modeste, mais tout de même c'est un début, et nous souhaitons que tout cela se développe au fil des mois.

M. LE MAIRE.- Le contrat n'est pas si négligeable que cela par rapport aux finances de la Ville dont on vient de parler.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (54 pour - 1 non participation au vote : Mme Le Franc) -

**12 - RAPPORT DE DELIBERATION R-20080289 -
CONVENTION POUR LA GESTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DES
ESPACES PRIVES A L'INTERIEUR DE LA RESIDENCE SAINT-
ANDRE - Mme Béatrice VESSILLER**

M. LE MAIRE.- Il s'agit donc de la convention pour la gestion de l'éclairage public des espaces privés à l'intérieur de la résidence Saint-André, que nous venons d'inaugurer et surtout de réaliser avec la Région, la Communauté Urbaine et la Ville.

Le rapporteur est Mme Vessiller. Il y a une demande d'intervention du groupe MoDem. Madame Dorne, vous avez la parole.

Mme Christine DORNE.- Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

Le groupe MoDem a toujours voté favorablement les propositions de l'équipe municipale destinées à valoriser Villeurbanne et favoriser l'équilibre des différents quartiers de notre ville.

Aujourd'hui, le quartier des Brosses, dans lequel se trouve la résidence Saint-André entre autres, a profité de l'arrivée de la ligne de tramway LEA et n'est plus le quartier villeurbannais totalement isolé géographiquement qu'il était il y a quelques années.

Bien évidemment nous voterons positivement cette convention prévoyant la prise en charge de la consommation et de l'entretien des aménagements réalisés par la Ville au niveau de l'éclairage.

Dans le cas présent, il est tout à fait normal, comme stipulé, qu'en cas de vandalisme ou de dégradations volontaires du réseau dans l'espace privé de la résidence, les frais de réparation soient à la charge des copropriétaires.

Mais au-delà de l'objet de cette délibération, une remarque s'impose.

La Ville de Villeurbanne a engagé de l'argent public des contribuables villeurbannais pour la rénovation d'une résidence privée. Nous n'aimerions pas que cet engagement municipal fasse jurisprudence et conduisent d'autres copropriétés à exiger à leur tour une aide de la Ville pour rénover des espaces privés, sous prétexte que cela a déjà été fait.

L'argent des contribuables villeurbannais doit être utilisé pour le bien public.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Madame Vessiller.

Mme Béatrice VESSILLER.- Je crois que nous sommes d'accord. Cette opération est un peu particulière parce que la Ville paie l'investissement de l'éclairage sur les espaces privés. Mais si elle est particulière, elle est exceptionnelle. C'est bien parce qu'on est dans le cadre d'une opération « politique de la ville », avec une intervention de financement public important de l'Etat et de la Région.

L'éclairage public est une compétence de la Ville. Sur cette opération, où les espaces extérieurs privatifs sont énormes, il était assez logique dans le cadre de la solidarité communale, que nous participions à ce financement.

Bien évidemment, nous n'avons pas vocation à payer l'éclairage public dans toutes les copropriétés de la ville. Cela doit rester dans le cadre des opérations prioritaires en termes de cohésion sociale.

M. LE MAIRE.- On n'ira pas éclairer dans votre jardin gratuitement.

Ces précisions étant données, je vais mettre ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (44 pour – 1 non participation au vote : Mme Le Franc) -

M. LE MAIRE.- Il y a 3 rapports pour lesquels nous avons convenu d'une intervention groupée. Il s'agit de conventions avec une mission d'intérêt général : une avec le Lyon Villeurbanne XIII, une avec le Villeurbanne Handball Association, une avec l'ASVEL Basket. Ce sont des conventions qui répondent aux mêmes exigences. Et il y a une délibération postérieure dans l'ordre du jour, qui concerne la passation du marché pour la fourniture de places pour les matchs de l'ASVEL et diverses prestations de service, qui relève d'une autre problématique, mais qui est quelque chose de conventionné.

Pour l'ensemble de ces délibérations, se sont inscrits le Groupe MoDem et le Groupe des Verts. Je propose que vos interventions embrassent l'ensemble de la problématique, à la fois la passation du marché pour la fourniture de places et à la fois les conventions. Il y a aussi une demande d'intervention sur la convention avec l'ASVEL, de l'UMP et de M. Ahamada pour le Groupe socialiste. Donc, même si vous n'intervenez que sur une partie des rapports, je propose que l'on fasse une discussion générale. Ensuite, le Rapporteur pourra répondre à l'ensemble des propos.

13 – RAPPORT DE DELIBERATION R-20080290 - CONVENTION 2008-2009 POUR MISSIONS D'INTERET GENERAL CONCLUE ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET LE LVR XIII – M. Gilbert-Luc DEVINAZ

14 – RAPPORT DE DELIBERATION R-20080291 - CONVENTION POUR MISSIONS D'INTERET GENERAL CONCLUE ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET LE VILLEURBANNE HANDBALL ASSOCIATION (VHA) – M. Gilbert-Luc DEVINAZ

15 – RAPPORT DE DELIBERATION R-20080292 - CONVENTION POUR MISSION D'INTERET GENERAL CONCLUE ENTRE LA VILLE ET L'ASVEL BASKET POUR LA SAISON SPORTIVE 2008-2009 – M. Gilbert-Luc DEVINAZ

24 – RAPPORT DE DELIBERATION R-20080273 - PASSATION DU MARCHE POUR LA FOURNITURE DE PLACES POUR LES MATCHS DE L'ASVEL ET DIVERSES PRESTATIONS DE SERVICE – M. Gilbert-Luc DEVINAZ

M. LE MAIRE.- Est-ce que Monsieur Devinaz souhaite dire quelques mots en préliminaire ?

M. Gilbert-Luc DEVINAZ.- Oui.

Les trois ou quatre rapports qui sont sujets à discussion, découlent d'une évolution des possibilités pour les communes, et plus largement pour les collectivités territoriales, de financer des clubs professionnels.

Au 31 décembre 1999, avec la loi Pasqua, cette loi rendait impossible tout financement par les collectivités territoriales à un club professionnel. Le législateur a souhaité modifier cette loi, et c'est la loi Buffet votée le 6 juillet 2000 qui a permis aux collectivités territoriales de

pouvoir financer les clubs professionnels, avec un certain nombre de critères.

En ce qui concerne les subventions, nous ne pouvons pas, toutes collectivités territoriales confondues, accorder plus de 2 300 000 € à un club professionnel en termes de subvention et nous ne pouvons pas dépasser 1 600 000 € pour l'achat de prestations.

En ce qui concerne les subventions, nous ne pouvons accorder des subventions que pour trois actions, celles de l'intégration et de l'éducation, celles de la sécurité et celles de la formation.

En ce qui concerne l'agglomération lyonnaise, comme le Grand Lyon participe au financement des clubs professionnels, pour la partie subvention, et que quand on passe une compétence à l'Intercommunalité, on la perd, nous ne pouvons plus en tant que Commune subventionner nos clubs au titre de la formation, c'est le Grand Lyon qui accorde sa subvention au titre de la formation.

Alors les trois délibérations que vous avez sur ces conventions, tant que la loi Buffet sera en vigueur, seront toutes les années en décembre à débattre en trois parties.

La première, c'est le texte qui explique la convention, la répartition entre la société et la loi 1901, puisque dans la loi actuellement, toute société de sport professionnel doit reposer sur une loi 1901. Et puis on vous demande d'approuver cette convention et d'autoriser le représentant du Maire, c'est-à-dire moi-même, à la signer.

Après, il y a une deuxième partie, c'est la convention par elle-même. Elle a 6 articles. Je vous renvoie à la lecture de ces 6 articles. Pour les clubs dont ce n'est pas la première année, c'est donc le cas de l'ASAP ASVEL et c'est le cas du VHA, cela ne peut pas être le cas du XIII puisqu'il rentre cette année sous cette forme de société privée, vous avez le bilan des actions qui ont été faites durant l'année et qui découlent de la convention. Je vous renvoie à vos documents.

L'ASVEL et son association sont engagées dans 9 actions au niveau de ce que l'on appelle l'éducation à l'intégration et la cohésion. Dans ces actions, il y a eu 4 manifestations, notamment le 60ème anniversaire qui a duré toute l'année 4. Il y a une participation de cette structure à la vie de l'Office du sport et auprès des associations. Cette année son action a consisté à mettre en contact avec les partenaires économiques, les clubs amateurs qui, eux aussi, ont besoin de partenaires économiques.

Il était demandé d'organiser des visites, vous avez le bilan, il y en a eu plus d'une douzaine. Ces visites se sont essentiellement adressées à des collégiens. Il a été poursuivi le cycle pédagogique basket avec nos écoles. Nous sommes passés à 12 écoles et cela a concerné 25 classes. Nous avons aussi une académie sur notre territoire, qui a rassemblé 1.069 jeunes entre 13 et 25 ans.

Il y a aussi la possibilité de demander aux clubs de participer à des programmes d'insertion des jeunes. Cette année, cela s'est caractérisé autour de la musique. Il y a eu un concours et le gagnant du concours a pu aller s'exprimer devant un parterre de 800 spectateurs.

Tout à l'heure, il a été rappelé l'intérêt d'être avec une politique sportive avec l'Université. C'est tout à fait le cas de l'ASVEL, qui participe à des actions avec l'UFR STAPS et nos IUT, notamment de commerce.

Et puis l'ASVEL, au sein de l'Astroballe, pour tout match met à disposition 250 places, elle invite des associations, qu'elles soient

d'insertion, caritatives, et elle développe aussi des actions afin de favoriser les personnes handicapées.

Enfin, l'association par elle-même, c'est-à-dire la loi 1901, veille à ce que toutes les catégories du basket soient représentées en son sein. Souvent, on ne voit que l'équipe 1 de l'ASVEL, mais je voudrais quand même insister sur le fait que ses espoirs, ses cadets et ses minimes évoluent tous au niveau national.

Et, en matière de sécurité, cette année la structure s'est engagée à former un certain nombre de bénévoles par rapport aux problèmes de sécurité et d'accueil qui peuvent être provoqués dans un centre. Il faut noter que pour le moment, dans le basket, le comportement du public est un comportement plus que correct et qui, jusqu'à présent, n'a pas conduit à des dérapages. C'est l'exemple. On pourrait le prendre avec le VHA. Et l'année prochaine, si la loi Buffet s'applique toujours, on pourra prendre l'exemple avec le XIII.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je vais donner la parole à M. Montégu pour le Groupe MoDem, ensuite à M. Bernard pour le Groupe des Verts, puis à Mlle Aziza pour l'UMP et à M. Ahamada pour le Groupe socialiste.

Monsieur Montégu.

M. Christian MONTEGU.- Monsieur le Maire, je rajoute que j'interviens également sur la délibération sur les subventions. J'ai englobé le tout.

Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint aux sports, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

J'ai demandé à intervenir sur l'ensemble des délibérations se rapportant aux engagements financiers de la Ville de Villeurbanne, donc du conseil municipal, pour la saison 2008-2009, pour le sport en général.

Nous savons tous que nous sommes dans une période difficile, voire délicate –les interventions de nos collègues sur le budget primitif l'ont souligné– nous obligeant à repenser chaque ligne d'engagement financier.

Ainsi, il m'est apparu légitime, sans démagogie aucune, mais avec la volonté d'être le plus précis possible, le plus objectif, de chiffrer l'effort de la Ville pour le sport.

Il faut avant tout, bien rappeler que le sport est l'école de la vie. C'est un facteur d'intégration indispensable. C'est aussi le « savoir vivre ensemble », le dépassement de soi, et un facteur d'équilibre moral, physique, et de santé.

Nous pouvons affirmer que le sport tient une place essentielle dans nos préoccupations municipales, au même titre que l'éducation, la culture, les personnes âgées et le tissu humain de la ville. C'est un tout qu'il faut rappeler face à la rigueur des chiffres.

J'ai donc établi l'état des engagements financiers de la Ville pour le sport en général. Avant de vous livrer ces éléments, il est précisé que ne sont pas pris en compte la valorisation financière de mise à disposition des équipements, de leur maintenance, du gardiennage et des dépenses s'y rattachant, les équipements étant publics et utilisés pour des activités périscolaires.

Je tiens enfin à assurer que l'effort consenti et les sommes engagées, conséquentes, traduisent une volonté commune pour que le sport soit accessible à tous et pour tous, et nous donnons acte de cette détermination à la municipalité.

Tableau des engagements – Exercice 2008-2009

1- Subventions de fonctionnement – délibération 20080293 sur base 2008	436 028 €	
cette somme concerne 51 clubs, pour environ 11.600 licenciés, dont l'ASVEL omini-sports pour 85 426 €		
2- Convention 2008-2009 Lyon Villeurbanne XIII - délibération 20080290.....	48 640 €	
3- Convention 2008-2009 VHA - délibération 20080291.....	150 000 €	
4- Convention 2008-2009 ASVEL - délibération 20080292.....	828 560 €	
Sous-total aides directes		1 463 228 €
5- Fournitures de places et prestations services ASVEL - délibération 20080273.....	319 109 €	
Total des aides de la Ville		1 782 537 €

L'ASVEL représente 1 147 669 €, soit plus de 65 % de l'engagement de la Ville.

Ce tableau permet une vision réaliste et sincère. Ce n'est pas un jugement, mais un constat.

Ce constat permet d'entrer plus avant dans la réalité et nous interroge.

L'ASVEL Basket à elle seule représente plus de 65 % des engagements. Alors parlons-en.

L'ASVEL Basket, véritable fleuron de Villeurbanne, qui a tiré la ville et son image en France et en Europe, mérite toute notre attention, respect et admiration.

L'ASVEL club de patronage, c'est la salle des sports (devenue Raphaël de Barros), puis l'Astroballe, mais avec le temps Adecco Asvel, déjà une perte d'identité, et aujourd'hui Asvel Basket Lyon Villeurbanne, et avec comme perspective, et presque certitude, la création d'une salle multisports de 16.000 places hors Villeurbanne.

Je ne parlerai pas de l'article du *Progrès* –on pourrait penser qu'il est partial– mais du communiqué de la Ligue Nationale de Basket, que je tiens en annexe. Il est dit : les dirigeants de Canal + Events ont bon espoir que l'annonce officielle de Gérard Collomb intervienne au printemps 2009.

Bien sûr il faudra du temps pour construire cette nouvelle salle, peut-être 2011, 2012... Mais gouverner c'est prévoir, surtout dans des périodes où la rigueur, si elle n'empêche pas la lucidité, oblige au réalisme.

Que deviendra l'Astroballe ? Qu'en faire ? Bien sûr on peut toujours l'utiliser, mais nous sommes très loin d'avoir l'ASVEL au cœur de Villeurbanne.

J'ai le sentiment qu'aujourd'hui nous ne maîtrisons plus du tout l'avenir de l'ASVEL. Il est loin le temps où la Ville avait lucidement et courageusement sauvé le club des ténèbres. La fidélité et la pérennité de notre partenariat est aujourd'hui plus un rôle de bailleur de fonds, que de passion réciproque !

L'ASVEL Basket est à la croisée des chemins. Elle peut changer de casaque au gré de ses intérêts et de ceux de ses partenaires financiers. C'est son destin.

Nous avons tant aimé nos « Verts » de l'ASVEL, que cette passion nous a aveuglés. C'est pour moi, pour nous, et pour vous, j'en suis sûr, un véritable crève-cœur d'avoir à considérer au moment où la convention nous est soumise, de bien réfléchir ce à quoi nous nous engageons et ce à quoi la Ville nous demande de souscrire financièrement.

Et pourtant cette ASVEL Basket aujourd'hui rebrille de mille feux. Mais la question de fond qui se pose, c'est : avons-nous les moyens de notre passion et l'ASVEL nous apportera-t-elle toujours ce même élan, une fois leur départ acquis ?

Je n'ai pas, nous n'avons pas les cartes en main, mais les enjeux sont importants et méritent un examen plus approfondi.

J'affirme par contre que les objectifs de la convention ont été sur le principe parfaitement remplis par l'ASVEL et les rapports d'activité en témoignent. L'implication des deux parties, Ville et Club, autour de cette convention, semble en pleine adéquation, mais la réalité n'est-elle pas que la compensation par rapport aux sommes allouées n'est pas possible tant son montant est élevé par rapport aux obligations stipulées dans la convention ?

J'en viens maintenant sur la convention du Lyon Villeurbanne Rugby XIII et là, celle-ci trouve toute la plénitude tant sur les objectifs communs aux clubs de haut niveau, que sur l'engagement au quotidien de ce Club. Nous retrouvons l'esprit de proximité du sport pour tous et de la promotion par le sport.

Nous approuvons pleinement les objectifs fixés, les sommes allouées et l'engagement dans la vie de la cité.

Pour le VHA, cette même convention nous est proposée et le compte-rendu d'activité de la saison passée et l'implication du VHA au cœur de la ville, et dans le scolaire et le périscolaire, est à l'honneur de la Ville et du VHA.

Nous nous réjouissons de voir tous ces liens entre nos clubs se pérenniser.

Cependant, tranquillisez-nous sur la pérennisation du VHA au sein de l'entente Villefranche-Villeurbanne. Peut-on avoir la certitude de ne pas voir le VHA quitter à court terme les terres villeurbannaises ?

Notre devoir est de porter ce club au travers de cette convention sur la voie de sa réussite sportive, économique, et sur son imprégnation définitive au patrimoine de la ville.

Enfin, j'en terminerai en abordant les achats de places et d'espace, que l'on doit assimiler à de la communication pour la Ville. Cette procédure est conforme aux obligations légales. Le seul point : avons-nous aujourd'hui encore les moyens de porter l'ASVEL Basket et son renom est-il pour Villeurbanne un élément essentiel ? L'ASVEL est dans l'opinion le club de basket de l'agglomération et son départ vers un complexe hors Villeurbanne, interroge le Villeurbannais que je suis.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Monsieur Bernard pour le groupe des Vets.

M. Bruno BERNARD.- Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint aux sports, chers collègues,

Prosper Kabalo nous a rappelé tout à l'heure dans la présentation détaillée du budget, que les recettes de fonctionnement de la Ville étaient faibles, et donc que nos dépenses de fonctionnement étaient faibles aussi. L'endettement quais nul de la Ville ne permettra pas

d'augmenter ces dépenses de fonctionnement, bien qu'il permettra au niveau investissement de faire le programme ambitieux qu'on a présenté.

Notre responsabilité pour dépenser autrement en termes de fonctionnement, c'est de réduire certaines dépenses. Le Groupe des Verts est clairement pour réduire les dépenses pour ces clubs professionnels, en particulier pour l'ASVEL.

Bien sûr, nous sommes attachés au sport amateur et notre propos sur les clubs professionnels n'enlève rien à la pratique du sport amateur et à l'utilité de sa pratique.

Aujourd'hui, il y a plus de 2 M€ d'argent des collectivités publiques pour l'ASVEL. 2 M€ sur 5 M€ de recettes, c'est à peu près 40 % des recettes du club. Pourtant, aujourd'hui, beaucoup moins qu'hier, nous n'avons aucune vue sur ce qui se passe, sur aucune décision qui est prise. Même la concertation laisse à désirer. Tout juste nous sommes informés à travers la presse.

Il est aujourd'hui tout à fait possible que l'ASVEL quitte Villeurbanne pour l'installer ailleurs. On peut quand même, par rapport à l'argent qui est mis par les collectivités publiques dans l'ASVEL, se demander si cela est bien normal.

La loi Buffet prévoit la possibilité de subventionner ces clubs professionnels à travers des conventions d'intérêt général. Est-ce qu'aujourd'hui nous sommes dans l'intérêt général ? Toute la question est là. Plus les années passent, plus le sport professionnel devient un sport business. L'ASVEL de Gilles Moretton, ou l'Adecco ASVECL devrais-je dire, en est une illustration parfaite.

Les rapports d'utilisation des subventions qui nous ont été remis –je remercie le Service des sports pour toutes les pièces qui ont été communiquées– donnent des chiffres très détaillés sur comment a été utilisé l'argent. Je cite par exemple une ligne de 130 000 € pour la participation à l'animation sportive dans les villes de Lyon et Villeurbanne, ou encore de 150 000 € pour la tribune Esprit Sport. Quel détail très précis, qui fait presque sourire.

Alors je vais rester sur un propos politique et non pas analyser toutes les utilisations de cet argent public car on aurait du mal à retrouver pour 2 M€ d'intérêt collectif, d'intérêt général.

Sur les conventions avec le VHA ou le Rugby Club XIII, les sommes sont beaucoup moins importantes, certes. Cependant, est-il logique que la Ville de Villeurbanne continue à financer 3 clubs professionnels, 3 clubs d'élite ? Par rapport à l'agglomération, la Ville de Villeurbanne n'a peut-être la place et les moyens de subventionner 3 clubs. Il serait quand même bon d'avoir un débat au niveau du Grand Lyon pour savoir quel sport doit être à Villeurbanne ou à Vénissieux par exemple pour le handball qui était une place forte autrefois, ou le rugby est-il plutôt à Vaulx-en-Velin qui est d'ailleurs le siège social du club de rugby bien qu'il joue à Villeurbanne. Toutes ces questions méritent d'être posées. Aujourd'hui, si l'on veut réduire nos dépenses de fonctionnement sur ces clubs professionnels, c'est peut-être une solution pour permettre d'avoir d'autres choix.

Je ne referai pas de comparaisons avec nos dépenses sociales, elles ont déjà été dites lors du débat budgétaire. Mais, si je prends par exemple la subvention qu'on vient de voter au club de basket Charpenne – Croix Luizet, qui est un club qui commence à être important en termes de nombre de licenciés sur le département, nous avons voté une subvention de

18 000 €, à comparer aux 1,1 M€ qu'on donne à l'ASVEL, dont 800 000 € en termes de subvention.

Voilà ce que je voulais dire sur les 3 conventions qui nous lient à ces clubs.

Concernant l'achat de prestations : cet achat de près de 300 000 € se divise en deux parties, des achats d'espaces publicitaires pour à peu près 125 000 €, qui concernent je crois 8 panneaux à l'Astroballe et du marquage sur le terrain, quelque chose comme cela. J'aimerais quand même comparer ce chiffre avec ce que verse le club pour la location de la salle, je vous rappelle la salle municipale qui a coûté 11 M€ à peu près aux collectivités publiques en 1997, donc il n'y a pas si longtemps que cela. Pour cette location de l'ASVEL, le club paie 90 000 €, donc moins que ce que nous payons pour avoir quelques places pour faire la promotion de la ville.

Cette dépense d'ailleurs d'achat de places est stable depuis plusieurs années. Ceci peut nous interpeller pour deux raisons. La première, c'est que le club de l'ASVEL ne joue plus l'Euro Ligue depuis plusieurs saisons et donc est nettement moins diffusée au niveau de la télévision. Donc il serait quand même assez logique que ces coûts d'espaces publicitaires diminuent. La deuxième remarque que je fais, c'est aussi que les droits de télévision du basket pour le Championnat de France ont été divisés à peu près par 4 depuis deux ou trois ans, ce qui démontre que l'exposition du basket n'est pas très bonne.

Donc le prix que nous payons pour ces achats de places publicitaires paraît surestimé et devrait être diminué j'espère les années prochaines.

Concernant les achats de places : les achats de places des collectivités publiques représentent à peu près 37 % de la totalité des recettes de l'ASVEL. 37 % cela fait beaucoup, surtout pour un club qui veut faire une salle de 10.000 ou 16.000 places, alors qu'aujourd'hui la moyenne déclarée de spectateurs est de 5.000 places environ par match.

Si on enlevait ces 37 % de recettes apportées par les collectivités publiques, de deux choses l'une, soit la demande est forte et les places seraient vendues et, dans ce cas-là, on pourrait peut-être faire autre chose avec l'argent de la collectivité, soit la demande n'est pas forte et on ne comprend pas bien pourquoi il faudrait faire une salle de 10.000 ou 16.000 places.

Ce point de désaccord sur ce financement de l'ASVEL était connu au sein de la majorité, puisque c'était un des rares points de désaccord que nous avons lorsqu'on a discuté du programme des élections municipales. Nous espérons cependant qu'au fil du temps, nous arriverons à convaincre et que ce coût diminuera un peu.

Le Groupe des Verts votera contre les deux délibérations concernant l'ASVEL et s'abstiendra sur les deux autres.

Je vous remercie de votre écoute.

M. LE MAIRE.- Merci.

Pour le Groupe UMP, c'est Mlle Haziza.

Mlle Emmanuelle HAZIZA.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Vous nous demandez ce soir de voter deux délibérations concernant l'ASVEL.

Incontestablement, l'ASVEL constitue l'un des fleurons de Villeurbanne. Ce club a fait et fait toujours la fierté de notre ville et la joie

de nombreux supporters, depuis plus de 60 ans, en gagnant de nombreux titres de Champion de France et maintes fois le titre national.

Cependant, permettez à notre Groupe de réagir avant le vote de ces deux délibérations qui portent sur plus de 1,1 M€ lorsqu'on cumule la convention avec l'association (312 000 €), la SASP (516 000 €) et la passation de marché pour la fourniture de places.

M. Gérard Collomb, Maire de Lyon, a récemment annoncé dans son plan de mandat municipal, la création d'une salle de sports de 20.000 places à Lyon, qui devrait notamment permettre d'accueillir l'ASVEL.

Nous sommes donc étonnés, Monsieur le Maire, à la fois de votre absence de réaction et de votre persistance à vouloir mobiliser le portefeuille des Villeurbannais pour soutenir un club qui a, semble-t-il, déjà la tête ailleurs. Une première alerte avait d'ailleurs été déjà donnée avant les élections municipales, parce que l'un des dirigeants de ce club avait manifesté son souhait d'installer le club au Puizot à Vénissieux, sans d'ailleurs vous en avoir parlé, comme vous l'aviez vous-même déclaré à la presse.

Autant nous soutenons les financements accordés à l'ASVEL pour agir sur le plan local, autant nous nous interrogeons sur le bien-fondé de subventions qui visent à soutenir une équipe clairement professionnelle, comme son statut d'ailleurs en atteste, et qui est davantage communautaire que municipale.

Que l'ASVEL est envie de quitter Villeurbanne est regrettable, mais c'est son droit. Anticiper sur sa décision, est notre devoir, d'autant que les subventions versées sont nécessairement au détriment d'autres associations sportives qui participent à l'épanouissement de notre jeunesse, dans des conditions matérielles souvent difficiles.

Au-delà de ces interrogations, se pose la question du devenir de l'Astroballe, dont le financement a été largement assuré par les Villeurbannais, mais dont la conception en fait un outil essentiellement consacré au basket et peu adaptable à d'autres sports.

En fera-t-on un nouveau lieu de la mémoire... sportive cette fois, de la ville ?

Compte tenu de nos observations, vous avez pu le constater, nous avons voté pour les subventions accordées aux clubs sportifs. En revanche, et pour montrer que nous ne sommes pas contre l'ASVEL, nous ne voterons pas contre, mais soucieux de l'intérêt des Villeurbannais, nous nous abstiendrons sur les deux rapports concernant l'ASVEL Basket.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci.

Monsieur Ahamada pour le Groupe socialiste.

M. Ali Mohamed AHAMADA.- Monsieur le Maire, chers collègues,

C'est devenu presque un rituel. Les délibérations du conseil municipal relatives aux conventions passées entre la Ville de Villeurbanne et l'ASVEL Basket font systématiquement l'objet d'une prise de parole des Groupes de l'opposition ainsi que des Verts. On retrouve en filigrane de la plupart de ces interventions, la mise en cause du subventionnement accordé par la collectivité à un club professionnel et, plus généralement, le soutien apporté à des clubs constitués sous la forme de sociétés commerciales.

Poser la question de la modernisation du cadre juridique des relations entre les collectivités territoriales et les clubs professionnels me paraît utile et légitime. Toutefois, et comme chacun le sait, la Ville applique aujourd'hui les textes en vigueur, c'est-à-dire la loi de 1984,

modifiée par la loi Buffet du 6 juillet 2000. Cette loi permet, notamment, de réguler le rôle des collectivités territoriales. Elle est certainement perfectible. Néanmoins, ce cadre juridique a un mérite essentiel, celui d'exister.

C'est surtout faire preuve de clairvoyance que d'essayer de voir un peu plus loin en remettant en perspective le partenariat, dont il est question ici, dans le cadre plus global de la politique sportive conduite à Villeurbanne depuis plusieurs années. Dès lors, les choses prennent une autre dimension et un sens bien différent de celui dans lequel essayent de nous cantonner certains membres de ce conseil municipal.

Mes collègues socialistes et apparentés et moi-même, nous félicitons, au contraire, du volontarisme permanent dont fait preuve la Ville pour encourager la diversité des pratiques sportives de haut niveau, en soutenant le basket, mais aussi le hand, le rugby et le tennis. Notons d'ailleurs au passage que Villeurbanne n'est pas la seule à considérer son intervention en la matière comme utile et légitime. D'autres communes partagent ce constat. C'est, en particulier, le cas de Cholet, qui est bien connue de tous grâce à son club de basket, et dont le Député-maire appartient à l'UMP.

La manière dont Villeurbanne soutient le sport professionnel nous paraît d'autant plus pertinente qu'elle s'inscrit dans une logique de renforcement de la complémentarité entre les sports de masse et le sport de haut niveau. C'est précisément ce dont il est question dans la délibération relative au financement des missions d'intérêt général développées par la société sportive et l'association ASVEL Basket. Le sport est ici utilisé comme un outil d'éducation et de citoyenneté. La participation du club à l'animation sportive de la ville permet ainsi de s'adresser au plus grand nombre d'enfants et d'adolescents, tout en jouant sur la mixité sociale et culturelle.

Rappelons, car c'est essentiel, que Villeurbanne encourage plus globalement les projets et les actions qui permettent de développer des animations sportives de proximité dans les quartiers. L'objectif est d'utiliser les activités sportives pour renouer le dialogue avec des publics en difficulté. Le sport tient donc une place essentielle dans les logiques d'action de la politique de la ville mise en œuvre sur notre territoire.

On constate finalement, depuis quelques années, que l'Etat cherche à établir un nouvel équilibre dans les relations qu'entretiennent les principaux acteurs du sport. Cela se traduit, notamment, par une réduction de son soutien aux associations et aux clubs sportifs. C'est son choix. Ce n'est pas celui de notre équipe municipale. Et c'est à juste titre que Villeurbanne assume pleinement, aujourd'hui comme hier, la place centrale qu'elle accorde à l'activité sportive comme vecteur indispensable du « mieux vivre ensemble ».

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci.

C'est le deuxième débat de notre soirée après le budget, parce qu'on a débordé un peu le cadre strict des conventions, mais cela ne me choque pas.

Monsieur Devinaz.

M. Gilbert-Luc DEVINAZ.- Tout devient du sport, même d'être adjoint aux sports.

Je remercie mes collègues de leurs interventions. Je pense que dans l'ensemble elles se regroupent autour de 5 thèmes, et je répondrai autour de ces 5 thèmes.

Néanmoins, mon collègue Bruno Bernard a soulevé des aspects plus spécifiques par rapport à la prestation. Ce que je voudrais lui dire, c'est que je ne sais pas si cela ne relève pas de l'ordre du culturel qu'en France, dès qu'il s'agit de faire des économies, le premier secteur dans lequel on pense qu'il faut faire des économies, c'est le sport. Cela interpelle. Et je pense que si un jour on doit faire des économies, il faudrait voir le problème plus globalement.

Après, je ne pense pas qu'on puisse dire : on aime le sport amateur et on aime moins bien le sport de haut niveau, parce que tout club amateur, son ambition, y compris le club de basket Charpennes – Croix Luizet, c'est de devenir le club phare dans sa discipline. C'est le moteur. Si on n'a pas compris cela, on n'a rien compris au sport.

Sur les aspects de contrôle, on ne s'est jamais fait retoquer parce qu'a prévu par le législateur, autant par la Cour des comptes que par la Préfecture.

Vous avez soulevé le problème du coût de la salle. Le coût de la salle, je peux vous le passer, il est calculé. Il tient compte d'une délibération où on a fixé à 2 410 € la location de la salle, pour qui veut louer la salle. On prend le nombre de matches. Après on sait bien que l'ASVEL y est un peu plus présente, donc après le nombre de mètres carrés et cela donne le chiffre. En même temps, quand on fait ce calcul-là, comme on sait que c'est la volonté du Grand Lyon de ne soutenir pour le moment que les clubs qui sont des sociétés à caractère privé, on sait que pour d'autres clubs –c'est le cas du XIII aujourd'hui et on va aller dans ce sens-là– si on ne tient pas compte d'une certaine réalité, demain on coulera d'entrée de jeu ces clubs qui veulent aller vers une structure privée. Donc on a tenu compte de tous ces aspects, mais tout notre calcul s'explique et peut vous être expliqué.

Quand je dis qu'il y a eu 5 thèmes, le premier –n'est-ce pas Christian Montégu ?– c'est la part du haut niveau par rapport au sport amateur et de loisir. Le deuxième, c'est l'évolution du haut niveau sur notre agglomération et je dirai sur notre département. Le troisième, c'est l'évolution du basket en Europe, si vous ne l'intégrez pas dans la réflexion, il nous manquera quelque chose. Le quatrième, c'est le financement du sport spectacle en France. Le cinquième, c'est le positionnement de la Ville dans le contexte auquel on a à faire face en 2008 et en 2009.

Tout à l'heure, Monsieur Aghazzaf, vous avez parlé du financement du sport en France et vous avez rajouté une petite couche sur la Commune. Alors, je vais vous donner des chiffres. En France, aujourd'hui, 80 % des installations, des équipements sportifs appartiennent aux communes. Il y a 200.000 installations bâties, il y a 30.000 terrains, 80 % appartiennent aux communes.

Parlons finance. En France, on estime parce que comme on n'a pas de gestion analytique c'est un peu difficile, mais on estime le budget en investissement et en fonctionnement pour 2007 à 12 milliards 350 millions d'euros pour le sport. Qui les met ? 8 milliards 350 millions, ce sont les communes. En France, 68 % du financement du sport, ce sont les communes. Pour 700 millions d'euros, ce sont les Départements, 6 %. Pour 300 millions, ce sont les Régions, 2 %. Et pour 3 milliards, 24 %, c'est l'Etat. Donc la part des collectivités en France pour le sport, elle représente 76 % de son financement, il faudrait que tout le monde en tienne compte, et la part de l'Etat c'est 24 %. Et si on avait une gestion analytique, on verrait que vraisemblablement la part pour les collectivités est beaucoup plus importante qu'elle ne l'est pour la part de l'Etat.

Je comprends bien que pour les élus communaux, le débat sur le sport est un débat important puisqu'ils en financent au moins 68 %.

De même, je pense que cette répartition entre collectivités territoriales et Etat a des conséquences sur la situation du sport, de ses grandes installations, et le rapport Seguin qui a porté sur les grands stades nous montre que la France, qui est vraisemblablement la 5ème puissance économique mondiale, en matière des grandes installations, au niveau des stades, se situe en 62ème position, plutôt proche des pays sous-développés. Si demain on faisait un rapport sur les grandes salles, ce rapport soulignerait la même situation.

Donc il faut peut-être revoir globalement en France comment on assure le financement du sport et du sport de haut niveau, et vous verrez que les propositions de Bernard Laporte vont encore accentuer le financement par les communes pour les grands stades.

Alors, premier point : la part du haut niveau par rapport au sport amateur et de loisir.

Je remercie Christian Montégu de ses calculs. Simplement, il y a un peu d'addition de choux et de carottes. On ne peut pas, si on veut faire des comparaisons, additionner ce qu'on donne en subvention, avec l'achat de prestations. Si on veut le faire, il faut prendre que les subventions.

Et si en plus, parce que je pense que ce que vous avez voulu faire, c'est montrer qu'est-ce qu'on accorde dans une commune au haut niveau par rapport au sport amateur, il manque tout un pan, qui est bien plus élevé que l'achat de prestations et que les subventions, c'est la prise en charge de nos installations. Si on prenait en compte cet aspect, on verrait que les chiffres que vous avez sortis, sont moins décalés, c'est-à-dire que la part pour le sport amateur est beaucoup plus élevée en pourcentage que ce que vous nous avez dit.

Votre comparaison n'est pas tout à fait juste et je tiens à disposition un tableau là-dessus. Si on prend les 6 clubs de haut niveau de la ville, c'est 64 % pour ces 6 clubs, je parle des subventions. Si vous prenez l'ASVEL, ce n'est que 38 % et, si vous voulez absolument rajouter l'achat de prestations, l'ASVEL représente 40 % avec les prestations. Donc ce n'est pas tout à fait le chiffre que vous avez dit, 66 % uniquement pour l'ASVEL.

Alors je me suis posé une question : est-ce que cela a un sens de faire un rapport entre le sport amateur, de loisir, et le sport de haut niveau ? Dans ces deux aspects, on n'en attend pas la même chose. Le sport amateur répond à une attente, à un besoin de la population. Quant au sport de haut niveau, on participe à aider l'Etat à faire rayonner la France, et puis on en attend des retombées pour l'image. Sur ce plan-là, je ne veux pas reprendre toute la démonstration, mais je pense que l'ASVEL a rempli et continue de remplir parfaitement cette mission. Et puis, on en attend dans la ville, et c'est vrai qu'il n'y a pas besoin de 36 clubs de haut niveau dans une ville, un club pourrait suffire, on attend qu'elle tire l'ensemble par le haut. Quand je dis qu'elle tire l'ensemble par le haut, c'est-à-dire qu'elle tire l'ensemble des clubs amateurs, mais qu'elle tire aussi les services, parce que faire fonctionner l'Astroballe c'est exigeant, cela nécessite de l'exigence et, forcément, cela fait progresser nos services et notamment le Service du sport, parce qu'à partir du moment où on est capable de répondre à l'exigence d'un sport de haut niveau, forcément on répond très bien au sport amateur.

Je me suis posé cette question et puis je me suis dit : est-ce que dans une ville où il y a un opéra, où il y a un grand théâtre, on ferait un ratio entre ce que l'on donne à l'opéra et au théâtre par rapport à ce que l'on donne à des groupes de chant qui évoluent dans une maison des jeunes ? Elle ne viendrait pas à l'esprit, mais elle vient dans le sport. Je voudrais qu'on fasse un petit parallèle là-dessus.

Deuxième question : aujourd'hui, qu'est-ce que l'on met derrière le mot sport ? Tout à l'heure je disais qu'être adjoint aux sports, c'est du sport, et on dit que faire de la politique c'est du sport. Aujourd'hui, effectivement, il y a un problème de définition et donc forcément entre nous un problème de compréhension.

Donc ce mot, aujourd'hui, il faut le redéfinir, voir ses limites et voir les frontières. Moi je pense qu'il faut distinguer ce que l'on appelle d'un côté le sport loisir et de l'autre le sport de compétition.

Dans le sport de compétition, il y a le sport amateur, le sport de haut niveau et le sport professionnel. Et dans le sport professionnel, arrive une nouvelle race, il y a le sport spectacle, qui est un sport professionnel qui se distingue des autres sports professionnels dans la mesure où il génère un spectacle, du public, de la télévision, etc.

Donc je pense que là-dessus il faut redéfinir le terme et savoir de quoi on parle. A partir du moment où on redéfinit le terme, on voit bien qu'on ne peut plus faire des comparaisons telles qu'elles ont été faites tout à l'heure.

Si nous regardons comment les choses évoluent aujourd'hui dans le sport spectacle en France, il y en a un qui est incontestable, c'est le football, peut-être le hockey, et puis il y a ceux qui essaient, il y a le basket, il y a le hand, il y a le rugby. Et il suffit de reprendre les retombées des droits de télévision pour s'apercevoir que 99 % de ces retombées vont pour le football, et que la première discipline qui arrive derrière, c'est le basket avec 0,25.

Donc au passage, vous voyez bien les conséquences auxquelles la politique de laisser faire le jeu du marché, conduit. Elle conduit forcément à supprimer la diversification et demain, vraisemblablement, on arrivera vers un mono spectacle sportif dans le sport, et si on fait la même chose dans la culture, on arrivera à la Star'Ac.

Alors l'ASVEL, effectivement il faut la considérer comme du sport spectacle, et si nous devons faire des comparaisons, je pense qu'il faut comparer le sport spectacle avec l'ensemble de ce qui est accordé au spectacle, qu'il soit sportif ou culturel. Et là, on trouve des éléments sur l'Internet.

Si vous prenez ce que l'on accorde dans le football pour la Ligue 1, l'aide des collectivités –puisque vous avez cité des chiffres– c'est 4,47 €, dans le handball c'est 76 €, pour le basket c'est 18 €, c'est-à-dire qu'à chaque fois qu'il y a une place, les collectivités mettent 18 € de financement. Pour l'ASVEL, c'est nettement moins, c'est en-dessous de 13 € parce que l'ASVEL, c'est reconnu par tous, est un des clubs qui fait le maximum pour vendre le maximum de places et qui fait en sorte que la salle se remplisse au maximum avec des entrées payantes.

Alors, ces chiffres-là, il faut les comparer avec d'autres.

Si on prend le coût résiduel d'un baigneur dans une piscine, en France c'est estimé à 3 €. Et puis, si on compare à ce qu'accorde l'Etat au niveau du spectacle, les théâtres nationaux ou les opéras, chaque fois qu'il y a une place dans un théâtre, l'Etat y met 100 €, et si on va à l'opéra c'est 130 €. Donc je voudrais bien qu'on fasse les comparaisons entre ce qui est

mis par les collectivités dans le sport spectacle et ce qui est mis dans le spectacle culturel.

Donc j'ai parfois du mal à comprendre le fait qu'on puisse uniquement faire une fixation sur le spectacle sportif en termes de dépenses, et qu'on ne fasse pas une réflexion sur l'ensemble du soutien au spectacle en France.

A mon collègue Bruno Bernard, je dirai qu'il faut être attentif parce que, si on suit son raisonnement, demain en France, on crée une nouvelle discrimination. Quand vous êtes amateur –ce qui est mon cas– de l'opéra, vous avez le droit sur votre place d'être aidé par la collectivité, et si vous êtes amateur de spectacle sportif, vous n'en auriez plus le droit. Je pense qu'il y a suffisamment de discriminations, pour ne pas en rajouter.

La troisième question c'est : est-ce que cette répartition des subventions entre le haut niveau et les clubs amateurs est spécifique à Villeurbanne ? Je réponds tout de suite non, et on en rigole entre adjoints parce que les propos qui ont été tenus ici par l'opposition, mon collègue de Cholet, qui doit être encarté à l'UMP, a exactement les mêmes remarques de la part de son opposition. Il faudrait quand même qu'au niveau des élus communaux, on sorte de ce genre de débat, qui est ridicule. J'ai demandé à l'association nationale des élus en charge du sport, de nous faire une étude là-dessus. Et vous verrez que ce qui est dénoncé en disant : scandale, vous avez vu ce que la Ville de Villeurbanne met au haut niveau, on va faire le même constat au Havre, on va faire le même constat à Strasbourg et vraisemblablement à Cholet, à quelques pourcentages près.

Si l'on veut faire des comparaisons, je crois qu'il faut comparer à ce moment-là les clubs de basket entre eux, et là vous allez à la Ligue, vous avez tous les éléments. Et ce ne sont pas tout à fait les mêmes pourcentages qui ont été indiqués.

En ce qui concerne l'ASVEL, c'est elle qui a la plus grosse recette en entrées du public, c'est 28 %, pour les subventions publiques cela se limite à 24 % et pour le sponsoring à 47 %. J'ai pris Cholet, parce que j'ai plutôt de la sympathie pour mon collègue à Cholet. En ce qui le concerne, ce n'est que 18 % en entrées du public, 30 % en subventions et 48 % en sponsoring. Prenez Strasbourg : 18 % en entrées du public, 34 % en aides des collectivités et 46 % en ce qui concerne le sponsoring.

Je vous invite à aller voir, on trouve les documents à la Ligue, tous les calculs sont faits. Vous verrez que l'ASVEL, tous comptes faits, elle n'a pas autant d'aides que cela des collectivités territoriales, et que c'est un club qui, effectivement, en France, fait en sorte que son public finisse par payer la place, elle fait un effort en ce sens-là.

Cinquième question : est-ce que cette répartition des subventions entre le haut niveau et les clubs qui ne sont pas au haut niveau, se fait au détriment de l'aide aux clubs amateurs ?

A Villeurbanne on a fait une petite étude sur le football. On a pris ce que l'on donne dans le football, c'est à peu près 53 € par licencié. On a pris les communes où il y avait des clubs à niveau équivalent, qui sont dans le département du Rhône, où il n'y a pas d'équipe de haut niveau, je pense à Saint-Priest et à Décines, et on a fait le ratio. La moyenne c'est 53,80 €.

Donc, à travers certains calculs de pourcentages, il ne faudrait pas inculquer une idée fautive dans l'opinion publique, qui consisterait à croire que sur les financements, le financement du haut niveau se fait systématiquement au détriment du sport amateur. Si on écarte le haut niveau et si on compare ce que mettent les communes dans le sport

amateur, dans une discipline donnée, à niveau constant, c'est à peu près le même ratio.

Là aussi, pour pouvoir approfondir le sujet, j'ai demandé à ANDES de nous faire une étude, de façon à ce que l'on y voit un peu plus clair, qu'on ait un peu plus d'éléments dans ce domaine-là, et qu'on évite des faux débats ou de glisser dans l'opinion publique des idées qui sont fausses.

Deuxième grand thème : c'est l'évolution du basket sur notre agglomération et sur le département.

En écoutant mon collègue Christian Montégu, c'est la question de la salle, je ne sais plus si elle est de 16.000 ou de 20.000 places, et puis c'est le hand et l'entente entre Villefranche et Villeurbanne, avec le risque de voir le hand partir à Villefranche.

Sur le hand, j'ai lu la presse, comme vous. Quand j'ai lu la presse, j'ai fait un courrier au Président Delassette, avec une copie à tous les élus qui étaient concernés, donc le Grand Lyon, Lyon, la Communauté Urbaine de Villefranche, la Ville de Villefranche, et dans ce courrier j'interrogeais le Président qui annonçait comme si les choses étaient faites, et je m'interrogeais sur la position des autres collectivités.

Je n'ai eu aucune sollicitation des autres collectivités. J'ai eu le Président Delassette qui a souhaité me rencontrer pour me dire que cela se limitait à une entente entre les deux clubs uniquement sur l'équipe phare, avec une répartition des matches entre Villeurbanne et Villefranche.

Alors, à Villefranche ils viennent d'inaugurer une salle de 2.600 places, c'est bien évidemment –ou alors ils sont tombés sur la tête– pour demain y accueillir un club de haut niveau. Depuis, le Président de Villefranche a demandé à me rencontrer. Cela ne s'est pas fait il y a très longtemps puisque c'était sur le terrain qu'on inaugurait, où une des entreprises est dirigée par le Président du club de Villefranche. Il a souhaité me rencontrer, donc je pourrai vous en parler un peu plus une fois que j'aurai rencontré le Président de Villefranche.

Simplement, là aussi sur le hand, il n'a pas que l'équipe en D.2, le hand à Villeurbanne a d'autres équipes, notamment en Nationale 2 et au niveau régional. Donc si demain, sur ce département, le hand de haut niveau allait s'exprimer à Villefranche, à Villeurbanne cela ne changerait pas grand-chose. On aurait toujours des équipes de haut niveau et on serait toujours le club formateur pour le hand sur ce département. Cela pose un problème, qu'il va falloir d'ailleurs essayer de résoudre, parce qu'on ne peut pas être dans une commune celui qui forme les futurs champions, pour qu'ils aillent s'exprimer à Villefranche ou à Chambéry, parce que sur le plan régional, le hand ce sera vraisemblablement Chambéry, qui inaugurera fin 2009 sa salle de 6.000 places.

Quant à l'ASVEL, il y a ce qui se dit au conseil d'administration de l'ASVEL. Gilles Moretton a annoncé qu'il avait un financement de 100 M€, privé, et que le Président du Grand Lyon s'était engagé par courrier à faire en sorte que sur cette agglomération, on trouve un terrain pour réaliser cette construction qui sera financée, c'est ce qui est annoncé, à 100 % par du privé.

Et puis, vous retardez peut-être, mais je crois que le Maire de Lyon s'est exprimé en tant que Maire de Lyon, et dans ses propositions, il a dit qu'il était prêt à accueillir une salle financée par du privé, je crois que le chiffre c'est 20.000 spectateurs, sur sa commune, ce qui prouve qu'il y a du travail pour 15 d'entre nous au plan communautaire.

Et en ce qui concerne cette salle, je voudrais quand même rappeler que sur le précédent mandat, Jean-Paul Bret, le Maire, et moi-même, nous avons rencontré Gilles Moretton pour l'évoquer, parce qu'une salle de 20.000 spectateurs, financée par du privé sans qu'on y mette un kopek, il faudrait aussi, nous, être tombés sur la tête pour ne pas s'y intéresser. Lors de la rencontre, je crois que c'était en 2007, l'échéance était 2010. Aujourd'hui, c'est toujours cap 2010, mais c'est 2012. Il y avait un peu un couteau mis sous la gorge par le Président de la SASP, Gilles Moretton, pour qu'on trouve un terrain susceptible d'accueillir une salle entre 16.000 et 20.000 spectateurs, pour 2010.

Des terrains, on en a deux qui sont intéressants sur le plan de leur localisation par rapport aux transports en commun. C'est un transformateur EDF qui un jour doit nous quitter, mais ce n'est pas pour 2012, l'échéance est plus longue. Et puis, dans la restructuration du SYTRAL, on a un dépôt de bus à la Soie, et vraisemblablement, dans quelques années, par rapport à l'évolution de ce secteur, par rapport à l'évolution des lignes de transports, il ira se mettre ailleurs. Sauf qu'on n'a pas de terrain aujourd'hui par rapport aux échéances qui sont indiquées par Gilles Moretton. Alors, elles sont en train d'évoluer, puisqu'aujourd'hui ce n'est plus 2010, c'est 2012.

Vous avez soulevé le problème après des conséquences sur les autres salles. Je n'ai pas eu le rapport, mais le Grand Lyon a fait faire une étude par un universitaire, M. Bayeux, qui a fait une analyse sur les conséquences de la création d'une salle privée de 16.000 à 20.000 spectateurs, sur les lieux existants. Le jour où j'aurai cette étude entre les mains, je pourrai mieux en parler, mais aujourd'hui elle est possession du Grand Lyon, et le Grand Lyon, à ma connaissance, ne l'a pas diffusée.

Après, il y a sur le Grand Lyon, d'autres aspects. Il n'y a pas que ces clubs-là. Il y a bien évidemment le basket féminin, auquel la Ville de Villeurbanne, en raisonnant pôle basket sur cette agglomération, est attaché. Dernièrement, je pense que mon collègue Thierry Braillard s'est exprimé par rapport au basket masculin de la CRO en disant : aucun intérêt, pour nous demain c'est le basket féminin.

Et puis il ne vous a pas échappé qu'on doit construire un grand stade, vraisemblablement à Décines, pour le moment. Cela pose la question : que devient Gerland ? La réponse, on l'a, c'est le LOU qui va aller l'occuper. Mais le LOU aujourd'hui, il occupe un stade dans le 8ème, qui est intéressant, qui peut recevoir du public, et qui demain occupera ce stade ? On pourrait se dire : pour le XIII, puisqu'ils vont y jouer de temps en temps, c'est intéressant. Pour l'ASVEL Rugby, premier club formateur de rugby en région Rhône-Alpes, qui évolue en F1, cela peut être aussi intéressant. Alors cela nous posera après, à nous, la question, si cela évolue dans ce sens-là : quid de l'aménagement du stade Georges Lyvet ?

Vous comprenez bien qu'aujourd'hui, à travers tous ces questionnements, on prend des précautions avant de partir tête baissée pour faire tels et tels travaux sur tel ou tel stade.

Et la question du sport professionnel, du sport de haut niveau, du sport spectacle, elle doit se poser. Est-ce que cela doit rester une compétence communale, ou est-ce qu'elle ne doit pas devenir une compétence du Grand Lyon ? C'est le cas déjà sur un certain nombre d'agglomérations, Lille, Strasbourg, Cholet.

Alors, il ne faut pas non plus être naïf. Qui dit transfert de compétence, dit transfert financier. Cela veut dire que, dans ces conditions, ce que la Ville de Villeurbanne accorde en subventions à

l'ASVEL, demain, si nous décidons le transfert de compétence au Grand Lyon, les moyens financiers que l'on y met, en théorie sont prélevés sur notre dotation globale. Donc cela mérite réflexion. Cela va forcément nécessiter des débats : dans quelles conditions, si on doit aller dans ce sens-là, on le réalise.

Et en attendant, puisqu'il faut un peu prévoir les choses, moi je suis assez favorable dans une enveloppe constante, à ce que l'on diminue la subvention à l'ASVEL pour augmenter notre achat de prestations. J'ai demandé au Service de faire une étude pour voir si dans un transfert de compétence, l'achat de prestations est empaqueté dans le transfert financier, ou pas. Si ce n'est pas le cas, on ira vraisemblablement dans ce sens-là.

Troisième point, c'est l'évolution du basket en Europe. Sur l'évolution du basket en Europe, ils n'ont aucun caractère sportif. Il faut une salle de 10.000 à 20.000 spectateurs, il faut une population d'au moins 1,3 million, il faut être à moins de 30 minutes d'un aéroport, il faut être bien desservi par les transports en commun et par un réseau autoroutier. Aujourd'hui en France, il n'y a que Bercy.

Donc, si on veut garder du basket européen sur l'agglomération lyonnaise, on est obligé de passer par la salle. Si on ne passe pas par la salle, il n'y a plus de basket européen au niveau de l'agglomération. Et puisqu'il a été soulevé la question du devenir de l'Astroballe, dans ce cas-là il est aussi posé.

Le cinquièmement, c'est le problème du financement du sport spectacle. Bernard Laporte vient de formuler 10 propositions. Elles sont sorties hier. Je ne vais en citer que 2.

Demain, l'Etat va reconnaître que les grandes installations vont relever de l'intérêt général, ce qui veut dire que les communes pourront et devront participer au fonctionnement, et que demain les communes pourront financer les grands stades. Donc, contrairement à ce que pensent certains, demain l'Etat va encore donner plus de charges sur les communes au niveau du financement du sport.

Quelle est la position de la Ville de Villeurbanne en attendant les éventuels changements de loi ? Je pense que mon collègue Ali Mohamed Ahamada a bien résumé la position de la Ville de Villeurbanne. Aujourd'hui, nous appliquons la loi Buffet, rien que la loi Buffet et toute la loi Buffet. Nous sommes en train d'étudier les possibilités de transfert d'une partie de nos subventions vers l'achat de prestations. Nous continuons à dire dans cette agglomération que nous voulons être le pôle basket de cette agglomération, afin d'éviter la coupure entre le haut niveau et les clubs amateurs, ou entre la Communauté Urbaine pour le haut niveau, et les communes pour les clubs amateurs.

Et puis on demande de s'engager. Et bien on va s'adapter aux situations que notre environnement créera parce que, Christian Montégu a raison, gouverner c'est prévoir, mais à condition de pouvoir maîtriser toutes les données du problème.

Je vais prendre un exemple...

(manifestations)

Non mais j'arrive à la fin. Vous avez voulu un débat sur le sport, on l'a.

M. LE MAIRE.- Tout ce que dit M. Devinaz est très intéressant, c'est vrai, mais en même temps il aurait fallu consacrer un conseil municipal à cela. Il a des excuses parce que les questions ont été

longues, argumentées. Mais il faudrait quand même qu'on arrive au bout, Monsieur Devinaz.

M. Gilbert-Luc DEVINAZ.- Alors j'arrive au bout.

En avril, les milieux autorisés nous annonçaient pour la fin décembre un baril à 200 \$. A 15 jours de la fin 2008, il est à combien ? Je prends cet exemple pour dire, mes chers collègues, qu'il faut être très modeste en matière de prévisions. Sur ces grands projets pour le sport, je pense que bien malin qui peut affirmer s'ils se feront demain, dans les temps prévus, dans un contexte de crise financière, de crise du capitalisme et de sa logique du tout marché.

Voilà mes chers collègues, merci de votre patience.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je vais mettre successivement ces rapports aux voix.

Monsieur Chabert.

M. Henry CHABERT.- Je veux simplement clarifier nos votes. Nous serons favorables aux rapports 290, 291. En revanche, pour les 292 et 273, on attendait un peu les explications de M. Devinaz. J'ai l'impression que c'était un peu de basket, mais quand même beaucoup de nage brassée. Et là on n'a pas très bien compris, on a plutôt eu tendance à être inquiétés par vos propos, plutôt qu'à être rassurés par vos propos, qui tenaient d'ailleurs beaucoup plus de questions que de réponses, en particulier les réponses aux questions de Mlle Haziza qui n'ont pas été apportées. Donc on maintiendra quand même la position qu'a soutenue Mlle Haziza de nous abstenir sur ces dossiers, mais je voudrais dire qu'on aurait plutôt tendance à voter contre.

M. LE MAIRE.- Monsieur Chabert, voulez-vous que M. Devinaz vous réexplique ?

(rires)

M. Henry CHABERT.- J'aurais besoin que M. Kabalo le cas échéant m'explique.

M. LE MAIRE.- Bien. On s'en tiendra là.

M. Driss AGHAZZAF.- Pour M. Devinaz, je veux simplement dire qu'il n'y a pas de gestion...

M. LE MAIRE.- Oh non, Monsieur Aghazzaf...

M. Driss AGHAZZAF.- Là on parle de comptabilité analytique.

M. LE MAIRE.- Donc je mets ces rapports aux voix.

Nous avons entendu le propos de M. Chabert, donc nous connaissons les votes pour son Groupe.

Rapport 13 – convention pour Lyon Villeurbanne XIII

- Adopté à la majorité (47 pour – 7 abstentions : le groupe des Verts – 1 non participation au vote : Mme Le Franc) -

Rapport 14 – convention pour le VHA

- Adopté à la majorité (43 pour – 11 abstentions : les groupes des Verts, MoDem – 1 non participation au vote : Mme Le Franc) -

Rapport 15 – convention pour l'ASVEL

- Adopté à la majorité (38 pour - 11 contre : les groupes des Verts, MoDem - 5 abstentions : le groupe UMP - 1 non participation au vote : Mme Le Franc) -

Rapport 24 - passation du marché pour la fourniture de places pour les matchs de l'ASVEL

- Adopté à la majorité (38 pour - 11 contre : les groupes des Verts, MoDem - 5 abstentions : le groupe UMP - 1 non participation au vote : Mme Le Franc) -

16 - RAPPORT DE DELIBERATION R-20080296 - CONVENTION MULTI-PARTENARIALE D'OBJECTIFS POUR LES ANNEES 2008-2010 ENTRE L'ASSOCIATION EUREKA, LA VILLE DE VILLEURBANNE, LA REGION RHONE-ALPES ET L'ETAT - M. Raymond TERRACHER

- Adopté à la majorité (54 pour - 1 non participation au vote : Mme Le Franc) -

**17 - RAPPORT DE DELIBERATION R-20080257 -
CREATION DE POSTES D'AGENTS NON TITULAIRES POUR
SURCROIT DE TRAVAIL - Mme Dominique BALANCHE**

- Adopté à la majorité (49 pour - 5 abstentions : le groupe UMP - 1 non participation au vote : Mme Le Franc) -

18 - RAPPORT DE DELIBERATION R-20080258 -
CREATION DE POSTES D'AGENTS NON TITULAIRES DANS LE
CADRE DES OPERATIONS DE RECENSEMENT - Mme
Dominique BALANCHE

- Adopté à la majorité (54 pour - 1 non participation au
vote : Mme Le Franc) -

**19 - RAPPORT DE DELIBERATION R-20080255 -
CREATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN SUPERIEUR CHARGE
DU SUIVI DES OPERATIONS DE MISE EN ACCESSIBILITE DES
ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC POUR LA DIRECTION
DES BATIMENTS - Mme Dominique BALANCHE**

- Adopté à la majorité (54 pour - 1 non participation au vote : Mme Le Franc) -

20 - RAPPORT DE DELIBERATION R-20080259 -
REVISION DU CADRE DU PERSONNEL - Mme Dominique
BALANCHE

- Adopté à la majorité (49 pour – 5 abstentions : le groupe
UMP – 1 non participation au vote : Mme Le Franc) -

**21 - RAPPORT DE DELIBERATION R-20080271 -
PASSATION DES MARCHES POUR LA PRESTATION DE SERVICE
D'ASSURANCE POUR LES BESOINS DE LA VILLE DE
VILLEURBANNE - M. Prosper KABALO**

- Adopté à la majorité (54 pour - 1 non participation au vote : Mme Le Franc) -

**22 - RAPPORT DE DELIBERATION R-20080272 -
PASSATION DE MARCHES RELATIFS A LA FOURNITURE DE
VEHICULES NECESSAIRES AU FONCTIONNEMENT DES
SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNEE 2009 - M. Prosper
KABALO**

M. LE MAIRE.- Il y a une demande d'intervention du groupe MoDem. Monsieur Moralès.

M. Richard MORALES.- Merci Monsieur le Maire.

Cette délibération propose de consulter les fournisseurs pour le renouvellement et le complément du parc des véhicules utilisés par les services municipaux.

La politique environnementale que nous devons mener trouve ici une de ses applications directes.

Vous semblez limiter vos critères de choix de véhicules –c'est ce que vous écrivez en tout cas– au rejet de CO2 et à la consommation en condition d'utilisation urbaine. Je suis obligé de vous dire que c'est un peu limité.

Toutes les missions de service public correspondent à des trajets assez fréquents mais courts, dans le périmètre urbain.

L'essentiel des besoins correspondent à des véhicules inférieurs à 3,5 tonnes en poids total en charge et couvrent 90 % du budget maximum estimé.

Le but de notre intervention est de vous demander d'orienter vos choix vers plus de pertinence, prenant en compte le coût, l'entretien, le mode d'utilisation, la consommation et les pollutions.

Les véhicules techniques, lourds, de chantier, nécessitant un couple important, peuvent faire appel au diesel. Nous n'avons d'ailleurs pas d'autre alternative.

Pour les véhicules légers, utilitaires type fourgonnettes, ou de tourisme, l'essence, le gaz ou l'électrique doivent être privilégiés.

En effet, le choix du diesel dans ce type de véhicules est pertinent pour les trajets longs, moteur chaud. En trajets courts, ce qui est l'utilisation municipale, moteur froid, les moteurs diesel sont très polluants en micro particules, particulièrement délétères pour la santé. De nombreuses études montrent le caractère néfaste des pollutions par micro particules, dont les émissions seraient directement responsables de 30.000 décès par an en zone urbaine.

Il apparaît donc insuffisant de faire des choix uniquement sur des critères d'émission de CO2, sans tenir compte des modes d'utilisation des véhicules et des autres pollutions.

En fait, cet appel que nous vous faisons ce soir, s'applique aussi au choix erroné que fait notre pays depuis plusieurs années, en favorisant de façon exacerbée le diesel, conforté par le bonus/malus qui est appliqué aujourd'hui. Près de 70 % du parc automobile est diesel en France, loin devant tous les autres pays européens.

Nous vivons un paradoxe assez étonnant. Nous limitons les rejets de CO2, donc les gaz à effet de serre, donc le réchauffement planétaire, mais nous laissons filer les autres pollutions, notamment les micro particules. En clair, nous sauvons la planète, mais nous continuons à tuer les gens qui vivent dessus.

La pollution micro particulaire est certainement la plus dangereuse sur le plan pulmonaire et cardiaque, et la Commission Européenne a clairement souligné sa dangerosité en affirmant la

responsabilité des micro particules dans près de 350.000 décès par an en Europe.

Pour revenir chez nous, l'exemple municipal le plus significatif est l'utilisation de véhicules diesel pour le portage des repas. Petits trajets, 20 à 30 km par jour, moteurs jamais chauds, pas de filtre à particules, grande pollution particulaire. Cette mission précise pour répondre à tous les critères coût-utilisation-consommation-pollution, doit faire appel aux véhicules électriques.

Nous espérons que notre collectivité prendra en compte ces éléments en faisant ainsi le choix de rester « pilote » dans tous les secteurs trouvant des applications directes en matière de politique environnementale. Nous gardons aussi à votre disposition les études récentes montrant le caractère très dommageable pour la santé des pollutions micro-particulaires.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Monsieur Kabalo, quelques mots.

M. Prosper KABALO.- Oui, quelques mots. Je n'ai pas les mêmes notions que M. Moralès sur les incidences sur la santé, mais j'entends bien et nous sommes tout à fait conscients des désagréments et des causes opérés par les véhicules.

Il faut savoir que nous avons une flotte de 250 véhicules, dans laquelle nous avons notamment 62 véhicules qui utilisent le GPL. Ce qu'il faut savoir, c'est qu'à chaque fois que nous lançons un appel d'offres, pour avoir notamment des véhicules électriques, il n'y a pas de réponse. Le problème, c'est l'offre qui n'est pas en face de la demande. Je vous rappelle que ce sont des marchés qui sont pour une durée d'une année. Pour avoir été Président de la commission d'appel d'offres, je peux vous dire que systématiquement lorsqu'il y a un appel d'offres pour des véhicules particuliers type électriques, malheureusement il n'y a pas de réponse à nos demandes. Donc on essaie, notamment par le biais du GPL, de baisser l'utilisation de véhicules polluants.

Il faut savoir que nous avons une consommation globale en gazole, puisque c'est ce qui semble être le premier poste de consommation critiqué, de 54.000 litres par an, contre 21.000 litres de GPL.

Nous essayons systématiquement de répondre à vos inquiétudes, parce que ce sont aussi les nôtres.

M. LE MAIRE.- Merci.

Au niveau des véhicules hybrides, qui n'existent pour l'instant de manière fiable qu'avec la Prius de Toyota, pour faire simple, dès qu'on aura des modèles qui seront un peu différents, qui seront variés, des modèles qui ressembleront à une Scénic, à une Picasso, des modèles comme cela, on s'y engagera. Mais aujourd'hui les véhicules tout électrique, cela s'est révélé, après avoir commencé, une vraie impasse.

Là aussi, c'est comme pour l'avenir des clubs sportifs, on est attentif aux évolutions, et dès qu'on pourra agir efficacement, avec des véhicules qui répondent quand même à ce qu'on leur demande, nous le ferons.

Et puis il ne faut pas oublier, Monsieur Moralès, ce n'est pas le propos des véhicules, mais qu'on est une des villes avec 100 vélos de service, puisqu'on en a confié 50 hier. On est une des villes dans lesquelles le pourcentage d'agents utilisant le vélo pour leur trajet domicile-travail ou

travail-travail, est le plus élevé. C'est aussi un autre carburant, auquel il faut penser quelquefois.

Je vais mettre ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (54 pour - 1 non participation au vote : Mme Le Franc) -

23 - RAPPORT DE DELIBERATION R-20080256 -
CREATION DE POSTES D'AGENTS NON TITULAIRES
SAISONNIERS - Mme Dominique BALLANCHE

- Adopté à la majorité (54 pour - 1 non participation au
vote : Mme Le Franc) -

**25 - RAPPORT DE DELIBERATION R-20080281 -
PASSATION DU MARCHE POUR L'ACQUISITION DE DOCUMENTS
AUDIOVISUELS POUR LE RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE - M.
Prosper KABALO**

- Adopté à la majorité (54 pour - 1 non participation au
vote : Mme Le Franc) -

M. LE MAIRE.- Les deux rapports suivants concernent la passation de marchés pour l'organisation de manifestations culturelles, marchés de fournitures, marchés de services.

Il y a une demande d'intervention du Groupe UMP, on la regroupe sur les deux rapports ?

M. Henry CHABERT.- Oui.

26 - RAPPORT DE DELIBERATION R-20080282 - PASSATION DES MARCHES DE FOURNITURES NECESSAIRES A L'ORGANISATION DES MANIFESTATIONS CULTURELLES - M. Prosper KABALO

27 - RAPPORT DE DELIBERATION R-20080285 - PASSATION DES MARCHES DE SERVICES NECESSAIRES A L'ORGANISATION DES MANIFESTATIONS CULTURELLES - M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Monsieur Chabert, vous avez la parole.

M. Henry CHABERT.- Très rapidement Monsieur le Maire, compte tenu de l'heure.

C'était simplement une manière de revenir sur le débat qui a eu lieu la fois précédente, comme je n'étais présent au moment de la discussion en tout cas, pour dire que nous persistons et nous signons, notre Groupe, par rapport à ce qui a été dit la dernière fois.

A savoir qu'on est favorable aux fêtes, c'est un premier point. Le deuxième point, c'est que, comme cela a pu laisser paraître au travers de quelques propos qui ont été tenus dans la salle, en particulier par le Président de la commission, qui n'est pas là aujourd'hui, donc je ne veux pas insister, il n'est absolument pas question à travers nos propos de mettre en cause ni la compétence et encore moins la probité des personnes qui travaillent dans le service des marchés, et des élus qui y siègent.

En revanche, nous disons et nous persistons à dire, premièrement, que la forme adoptée, cette espèce de mélange de l'association FRAPPAZ avec les ateliers FRAPPAZ, qui consiste une fois à prolonger l'association FRAPPAZ parce qu'elle dans les ateliers FRAPPAZ, puis ensuite parce qu'on a les ateliers FRAPPAZ, dénommer l'association FRAPPAZ, me paraît quand même un spécieux.

Deuxièmement, pour nous, il semblerait plutôt intéressant qu'il y ait une réelle mise en concurrence, non pas du tout parce que, encore une fois, on juge mal l'action de telle ou telle personne qui est dans l'association, mais compte tenu de son statut, qui n'est pas un statut municipal, ni même une régie municipale, il nous semblerait tout à fait utile qu'il puisse y avoir cette mise en concurrence, d'abord parce que cela aurait un effet stimulant, ensuite parce que toute ouverture est forcément porteuse de bienfaits, et que ce serait plus respectueux, me semble-t-il, des règles qui doivent s'appliquer en la matière, encore une fois compte tenu du statut spécifique qu'a choisi d'adopter la personne qui gère l'ensemble de ces Invites, et des sommes qui sont en cause, qui ne sont pas neutres.

Il y a une espèce de délégation de gestion du Maire qui est apportée à travers cette association, qui est tout de même avec une étendue extraordinairement large. Je ne veux pas revenir sur les propos qui ont été tenus la dernière fois, mais on voit qu'il y a une liberté d'action très large qui est accordée.

Donc c'était simplement pour dire, Monsieur le Maire, que nous persistons et nous signons dans les propos qui ont été tenus la dernière fois, naturellement sans avoir ni à remettre en cause le bien-fondé de fêtes de cette nature, même si sur le financement on a tenu d'autres propos, qu'on réitère aujourd'hui, sans en donner le détail. C'était uniquement à ce propos que je voulais intervenir et donc saisir ce dossier-là puisqu'on parle des Invites, pour le faire.

M. LE MAIRE.- Merci.

Monsieur Terracher, quelques précisions.

M. Raymond TERRACHER.- J'espère être plus court que mon collègue Devinaz, mais on pourrait dire beaucoup de choses.

Ce que je voudrais simplement rappeler, c'est qu'il s'agit d'organiser des fêtes, que vous aimez bien, Monsieur Chabert, et que d'autres aiment également... Je pense que si.

M. Henry CHABERT.- Il y aurait beaucoup à dire, mais c'est un autre débat à avoir, nous l'aurons le moment venu.

M. Raymond TERRACHER.- Elles sont organisées par une association, qui est bien caractérisée, qui a ses statuts, et il s'agit là d'un projet culturel, d'où la possibilité de traiter directement avec cette association sur une commande de la Ville.

La partie matériel -c'est l'objet d'ailleurs d'un certain nombre de délibérations la dernière fois et cette fois ci- est traitée directement par la Ville. Il n'y a donc absolument aucun mélange et aucune ambiguïté. Ces Invites font partie de la politique culturelle de la Ville, sont voulues par la Ville, et nous nous donnons les moyens de les réaliser.

Alors, vous ne retirez rien de ce que vous avez dit, moi je ne retire rien de ce que j'ai répondu la dernière fois, et comme cela on peut faire un peu plus court.

M. LE MAIRE.- Il est difficile de mettre une manifestation culturelle, dont on a défini nous-mêmes les principes dans le cadre de la politique culturelle de la Ville, sur la base d'un appel d'offres. D'une part, nous l'avions essayé dans le mandat précédent, je n'étais pas Maire, les résultats n'avaient pas été au rendez-vous, parce que vous avez des gens qui peuvent casser les prix. Je prends la comparaison qui est un peu excessive, mais c'est un peu comme si au TNP on demandait à Christian Schiaretta, avant de programmer une pièce de théâtre, de la donner au metteur en scène le moins-disant.

Il y a quelque chose qui ne cadre pas avec l'exigence que l'on peut avoir, mais je ne vous mets pas en cause là-dessus, je ne veux pas ouvrir un trop long débat.

Mais c'est la Ville qui définit dans le cadre de sa politique culturelle les orientations qu'elle veut donner à ces fêtes. Elle le fait bien sûr en discutant avec des acteurs, notamment les gens des ateliers FRAPPAZ qui ont une certaine expérience. Et ensuite, on leur confie le marché sur la base d'une commande, et non pas sur la base d'un appel d'offres qui serait en quelque sorte au mieux-disant ou au plus-offrant. Cela n'a guère de sens dans le domaine culturel de fonctionner comme cela, pour un événement de cette nature.

M. Henry CHABERT.- On ne va pas prolonger le débat. Simplement, le statut de M. Schiaretta n'a rien à voir avec celui de la personne qui est en charge de l'association. C'est cela toute la différence. Ceci étant, ne prolongeons pas le débat, vous prenez vos responsabilités.

M. Raymond TERRACHER.- Je suis désolé, il y a une grande similitude. La personne à laquelle vous faites allusion, est directeur...

M. LE MAIRE.- d'une société privée.

M. Raymond TERRACHER.- Voilà. Le TNP est une SARL, et là il s'agit d'une association où il y a un directeur, mais il y a aussi un président. Cela, je l'avais précisé la dernière fois. Et puisque notre politique culturelle des Arts de la rue est plus large et elle est reconnue maintenant au plan national, les préparations se font tout au long de l'année aux ateliers FRAPPAZ et cette association en est également chargée. Je crois qu'il y a une grande cohérence dans ce fonctionnement.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je mets aux voix ces deux délibérations.

- Adoptées à la majorité (53 pour – 2 non participation au vote : Mme LeFranc et Mme Darriau sortie de la salle)

**28 - RAPPORT DE DELIBERATION R-20080284 -
PASSATION DU MARCHE POUR L'ACQUISITION DE MATERIELS
INFORMATIQUES, DE LOGICIELS SYSTEMES ET LA
REALISATION DES PRESTATIONS ASSOCIEES SPOUR LES
BESOINS DES SERVICES MUNICIPAUX - M. Prosper KABALO**

- Adopté à la majorité (54 pour - 1 non participation au
vote : Mme Le Franc) -

**29 - RAPPORT DE DELIBERATION R-20080283 -
PASSATION DU MARCHE POUR L'EXPLOITATION DES
HORODATEURS DE LA VILLE - M. Prosper KABALO**

**- Adopté à la majorité (54 pour - 1 non participation au
vote : Mme Le Franc) -**

**30 - RAPPORT DE DELIBERATION R-20080278 -
PASSATION DU MARCHE POUR LES TRAVAUX
D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS D'ECLAIRAGE
PUBLIC - M. Prosper KABALO**

- Adopté à la majorité (54 pour - 1 non participation au vote : Mme Le Franc) -

**31 - RAPPORT DE DELIBERATION R-20080280 -
PASSATION DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA
RESTRUCTURATION ET L'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE
CHATEAU GAILLARD - M. Prosper KABALO**

M. LE MAIRE.- C'est quand même une grosse opération de la Ville. A l'issue de la commission d'appel d'offres, qui fonctionnait en fait en jury, que je présidais, et auquel participaient un certain nombre d'élus qui sont ici, nous avons retenu sur les cinq projets présentés, le projet qui est ici exposé, qui est celui de l'Atelier 127. Il se trouve que c'est un cabinet villeurbannais, mais comme le concours s'est fait dans l'anonymat, ce n'est qu'ensuite que nous avons su qu'il l'était.

Je vous invite à regarder le projet, il est adossé à l'orgue.

Je mets le rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (54 pour – 1 non participation au vote : Mme Le Franc) -

**32 - RAPPORT DE DELIBERATION R-20080270 -
PASSATION DES MARCHES POUR LA REHABILITATION ET
L'AMENAGEMENT DES LOCAUX DE L'OSV - M. Prosper KABALO**

- Adopté à la majorité (54 pour - 1 non participation au vote : Mme Le Franc) -

M. LE MAIRE.- Il y a une demande d'intervention de l'UMP sur trois marchés relatifs au Théâtre National Populaire ;

Est-ce que c'est une intervention groupée ?

M. Régis LACOSTE.- Oui.

33 - RAPPORT DE DELIBERATION R-20080269 - PASSATION DU MARCHE POUR L'ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGE CONCERNANT LA RESTRUCTURATION ET L'EXTENSION DU THEATRE NATIONAL POPULAIRE - M. Prosper KABALO

34 - RAPPORT DE DELIBERATION R-20080279 - PASSATION DU MARCHE POUR LA RESTRUCTURATION ET L'EXTENSION DU THEATRE NATIONAL POPULAIRE (LOT 12bis) - M. Prosper KABALO

35 - RAPPORT DE DELIBERATION R-20080275 - AVENANT AU MARCHE RELATIF AUX TRAVAUX DE GROS ŒUVRE, TERRASSEMENTS, DEMOLITION ET VRD POUR LA RESTRUCTURATION ET L'EXTENSION DU THEATRE NATIONAL POPULAIRE - M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Monsieur Lacoste, vous avez la parole.

M. Régis LACOSTE.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Je profite de ces délibérations concernant le chantier du TNP pour attirer l'attention de la Municipalité sur l'absence de concertation avec les riverains autour des grands travaux d'aménagement urbains de notre Cité.

En effet, de nombreux habitants mécontents du déroulement du chantier de rénovation du TNP, nous ont relaté des dysfonctionnements importants. Quelques exemples : voiries bloquées par des camions du chantier, stationnement sauvage de camionnettes d'entreprises, nuisances sonores répétées et continues dès 6 heures du matin, dégradation régulière des barrières interdisant le stationnement, utilisations abusives des bennes à gravats, et absence d'interlocuteur identifié au sein de la mairie.

Une réunion d'information a eu lieu il y a quelques jours à l'initiative heureuse du Conseil de quartier Gratte-ciel - Dedieu - Charmettes, où vous étiez présents Monsieur Kabalo ainsi que Monsieur Terracher, pour écouter enfin les doléances de nos concitoyens qui subissent les désagréments de ce chantier depuis plus d'un an.

Les élus UMP regrettent que la mairie n'ait pas proposé spontanément la tenue d'une telle réunion, et se soit contentée d'attendre l'exaspération des riverains, avant de prendre conscience de l'importance des nuisances. Ce n'est pas le modèle de respect de nos concitoyens que nous attendons de la part des élus d'une grande ville comme Villeurbanne.

Monsieur le Maire, vous avez soutenu une candidate malheureuse aux élections présidentielles, qui était l'apôtre de la démocratie participative.

M. LE MAIRE.- L'extension du domaine de la lutte...

M. Régis LACOSTE.- Voilà. Tout à fait.

Qu'attendez-vous pour la mettre en application à Villeurbanne sur la concertation en amont des projets urbains et sur l'accompagnement des grands chantiers ?

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Monsieur Terracher.

M. Raymond TERRACHER.- Monsieur Lacoste, je trouve votre intervention particulièrement sauvage, parce que vous étiez présent à la réunion à laquelle vous avez fait allusion. Ce n'était pas la première, il y a eu trois réunions précédemment où l'on avait présenté les plans, la maquette, et où il y avait eu des débats avec les riverains, mais pas seulement les riverains. J'ai bien vu qu'il y avait beaucoup plus de monde l'autre soir que les riverains, et qui étaient très intéressés par la façon justement dont le Théâtre National Populaire était en train d'être rénové. Un certain nombre de contre-vérités ont été dites, mais rapidement balayées notamment par les techniciens qui étaient là et qui suivent très bien le chantier.

Alors, quand vous dites qu'il n'y a pas eu de concertation, ce n'est pas vrai.

Qu'il y ait des nuisances, oui, et moi je ne connais pas un chantier, mais pas un seul, où il n'y a pas de nuisances. Elles ont été limitées au maximum. Les précautions maximum ont été prises puisqu'il y a eu une tournée chez les riverains de façon à savoir si après il y aurait des désordres ou s'il n'y en aurait pas. La Présidente du Conseil de quartier, Mme Blanc, était bien là aussi, et je la remercie d'avoir organisé cette réunion avec M. Kabalo et avec les Services qui suivent ce chantier. Entre parenthèses, l'ingénieur qui suit le chantier, c'est elle qui avait suivi la rénovation des Célestins. Elle connaît parfaitement son travail et dans le site urbain elle sait que ce n'est pas facile. Avec les architectes, ils sont vraiment extrêmement attentifs.

Mais vous savez bien qu'on ne pouvait pas laisser dire, par exemple, que l'on avait mis trop longtemps avant d'entretenir ce patrimoine. Evidemment, éventré comme il est maintenant, le TNP présente des murs, qui sont les murs d'origine. Alors on peut s'imaginer que c'était comme cela, quand on ne va pas souvent au théâtre voir d'un peu plus près. Et bien non, on a retrouvé la structure d'origine, il avait été refait en 1970, il est bien temps maintenant de remettre aux normes et puis de bâtir un nouveau projet. Et sur ce nouveau projet, il y a eu de nombreuses publications, que ce soit au travers de VIVA, que ce soit au travers des fiches de chantier qui sont publiées, qui étaient remises d'ailleurs aussi ce soir-là. Moi je crois que la concertation existe.

Maintenant, je vais vous répondre de façon très ferme par rapport au projet. Concertation pour qu'il y ait des nuisances minimum et que l'on prenne les précautions maximum, oui. Concertation sur le projet culturel, pas sûr. Le projet existe, ce n'est pas le travail de l'ensemble de la population, ni des voisins a fortiori, que de se substituer à l'architecte ou au metteur en scène. Il y a un équilibre dans tout cela à maintenir.

Ce que j'ai constaté, et j'ai discuté avec des gens après la réunion, c'est que tout le monde était bougrement intéressé par ce renouvellement. Et je me souviens de la première réunion de concertation, où il y avait un architecte, qui n'était pas là l'autre soir, qui était aussi dans la promotion immobilière, je ne sais plus son nom, mais il y était il y a un an et demi. Il disait ceci aux riverains : vous allez être très embêtés par ces travaux, mais sachez bien que, après, il y aura là un des plus beaux théâtres d'Europe, cela va être un des grands théâtres de type européen, et vos biens immobiliers ne peuvent qu'y prendre de la valeur au passage.

Je crois qu'il avait raison et j'espère que tout va continuer à bien se passer. Il y a des points durs, il y a des vibrations, dont on se passerait volontiers, qui sont d'ailleurs moindres que celles qu'il y a eues à

certains moments pour la place. Mais pour qui connaît les chantiers, tout le monde sait que ce sont ce genre de nuisances qui énervent les gens, surtout quand il y a des démolitions ou des fondations un peu délicates.

Alors, je vous en prie, Monsieur Lacoste, ne soyez pas sauvage comme cela avec moi. Cela me fait de la peine.

M. Régis LACOSTE.- Juste une remarque Monsieur Terracher : mon intervention ne portait pas sur le projet culturel lui-même, mais sur la conduite du chantier.

M. Raymond TERRACHER.- C'est un tout.

M. LE MAIRE.- Raymond Terracher vous a répondu aussi. Mais après il y a aussi un peu de démagogie à accompagner les gens quand ils protestent contre des nuisances, vous le savez bien Monsieur Lacoste, sans être sauvage, vous êtes assez attentif à ce genre de choses. Vous pensez qu'il y a peut-être un peu de grain à moudre pour critiquer l'équipe municipale. Cela me semble être aussi une partie de votre propos.

Je vais mettre les trois rapports au vote.

M. Henry CHABERT.- Monsieur le Maire, concernant ces trois délibérations, sur les deux premières nous voterons favorablement. En revanche, conformément à une position que nous avons prise depuis le début, nous nous abstenons sur les avenants, donc nous nous abstiendrons sur cet avenant aussi et sur tous les autres.

M. LE MAIRE.- Heureusement que vous n'êtes pas au Conseil Général parce qu'avec le Musée des Confluences, qu'est-ce que vous feriez ?

M. Henry CHABERT.- Vous savez ce que je pense de ce marché, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Donc je mets les rapports aux voix.

Rapport 33 - Passation du marché pour l'assurance dommages ouvrage

- Adopté à la majorité (54 pour - 1 non participation au vote : Mme Le Franc) -

Rapport 34 - Passation du marché pour la restructuration et l'extension

- Adopté à la majorité (54 pour - 1 non participation au vote : Mme Le Franc) -

Rapport 35 - Avenant au marché relatif aux travaux de gros œuvre

- Adopté à la majorité (47 pour - 7 abstentions : les groupes UMP et Energies Villeurbanne - 1 non participation au vote : Mme Le Franc) -

**36 - RAPPORT DE DELIBERATION R-20080277 -
AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX RELATIFS A
L'EXTENTION ET LA RENOVATION DE L'ECOLE NATIONALE DE
MUSIQUE - M. Prosper KABALO**

M. LE MAIRE.- Il y a une demande d'intervention du Groupe Energies Villeurbanne. Madame Didier, vous avez la parole.

Madame Anne DIDIER.- Monsieur le Maire, chers collègues, Nous sommes déjà intervenus lors de plusieurs conseils municipaux sur les avenants aux marchés publics soumis au vote des élus.

Si nous convenons bien volontiers que dans un marché public, surtout dans un contexte de crise actuel, il existe des aléas et que les avenants soient là pour les pallier, le caractère répétitif, voire quasi systématique de ces avenants, sur des dossiers d'aménagements, nous questionne. En tout cas, il nous paraît évident que faire passer des avenants pour des sommes ridicules, vu le coût du marché, nous interroge. N'y a-t-il pas des dépenses supplémentaires qui auraient dû être prévues ? Je peux vous citer comme exemple l'avenant n°1 concernant la rénovation de l'Ecole Nationale de Musique, qui correspond à une préparation de support avant peinture de sol dans la salle Offenbach, tout simplement omis au marché initial.

La Mairie n'a-t-elle pas un rôle de négociateur vis-à-vis de ces entreprises qui ont répondu à ces appels d'offres ?

Peut-on accepter des avenants de 500 € pour des marchés publics qui vont de 190 000 € à 6 M€ ? Nous pouvons citer comme exemple le marché de travaux relatifs à la création de la Maison des services publics Buers – Croix Luizet, avec l'avenant n°1, avenant correspondant à une augmentation de 0,86 % soit un montant de 252 € hors taxes, mais aussi le marché relatif à l'extension de l'Ecole Nationale de Musique, avec l'avenant n°1, avec un montant de 539 € hors taxes, soit une augmentation de 1,11 %.

La Mairie est garante tout de même des dépenses publiques. Elle n'est pas une fontaine intarissable. Faut-il en déduire que la Mairie n'a aucune autorité une fois le marché passé et que les entreprises font comme bon leur semble ?

En conséquence, notre Groupe s'abstiendra sur les dossiers concernant les avenants aux marchés de travaux.

Merci de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci.

Monsieur Kabalo.

M. Prosper KABALO.- A mon avis vous n'avez pas dû faire souvent des travaux parce que, quand on fait des travaux, on a souvent des surprises. Donc cela génère des frais supplémentaires.

Maintenant, nous faire le reproche d'accepter des avenants à hauteur de 500 €, excusez-moi du peu, mais ne pas les annoncer, j'aurais bien voulu vous entendre en sachant qu'il y avait eu des travaux et des frais supplémentaires qu'on n'aurait pas annoncés ou fait voter en conseil municipal. Sauf que c'est la règle, lorsqu'il y a 1 € de frais supplémentaires dépensés sur les deniers de la Ville, on se doit –c'est une obligation– de les annoncer au conseil municipal. C'est la règle des avenants, et les avenants sont faits pour cela.

Bien sûr que cela peut choquer un avenant de 500 € sur une dépense de 6 M€, mais les règles sont les règles, et nous les respectons.

M. LE MAIRE.- J'ajoute que sur le fond, des chantiers conduits avec des avenants à 1,47 %, je ne veux pas revenir sur le Musée des Confluences, parce qu'il est tout fait excessif, mais si on compare avec des chantiers bien conduits, que ce soit l'Opéra de Lyon ou autres, je vous assure qu'on est à des pourcentages d'augmentation qui sont beaucoup plus considérables.

Alors on n'est pas une fontaine, comme vous l'avez dit, je ne sais plus quel adjectif vous avez utilisé, mais 1,47 % c'est très bien, c'est tout.

Monsieur Terracher.

M. Raymond TERRACHER.- Généralement, on ne se fait du souci que lorsque cela dépasse 5 %, je vous le signale, ou alors vous n'avez jamais vu de chantiers publics, vous n'avez pas suivi ce qui s'est fait dans les précédents mandats et dans toutes les villes de France et de Navarre.

M. LE MAIRE.- Surtout en Navarre !

(rires)

On va vers la fin, c'est pour cela que je me permettais cette incidence géographique.

Je mets le rapport aux voix qui concerne donc l'avenant pour l'Ecole Nationale de Musique.

- Adopté à la majorité (47 pour – 7 abstentions : les groupes UMP et Energies Villeurbanne – 1 non participation au vote : Mme Le Franc) -

**37 - RAPPORT DE DELIBERATION R-20080274 -
AVENANT AU MARCHE RELATIF A L'ACQUISITION DE BANDES
DESSINEES POUR LE RESEAU DES MEDIATHEQUES ET DES
SERVICES MUNICIPAUX DE LA VILLE DE VILLEURBANNE - M.
Prosper KABALO**

M. LE MAIRE.- C'est le même vote que sur le précédent ?

- Adopté à la majorité (47 pour – 7 abstentions : les groupes UMP et Energies Villeurbanne – 1 non participation au vote : Mme Le Franc) -

M. LE MAIRE.- Vous serez interdit de bandes dessinées à la Maison du Livre...

M. Raymond TERRACHER.- Non mais il n'y a aucune dépense d'engagée...

M. LE MAIRE.- C'est vrai. Si vous regardez cette délibération, c'est simplement un changement de nom.

M. Raymond TERRACHER.- Si vous permettez Monsieur le Maire, je regarderai quand même, Monsieur Dumas, ce que vous aviez voté... mais ce n'était pas vous, c'étaient vos prédécesseurs. Là il s'agit simplement de substituer une société à une autre qui a été revendue. Cela ne change rien. Mais je regarderai.

M. LE MAIRE.- Donc soyez plus avenant sur les avenants, plus vigilant en tout cas !

Mais le vote est ainsi, il y a eu 7 abstentions.

**38 - RAPPORT DE DELIBERATION R-20080262 -
AVENANT AU CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE
« INDEMNITES JOURNALIERES » - M. Prosper KABALO**

- Adopté à la majorité (47 pour - 7 abstentions : les groupes UMP et Energies Villeurbanne - 1 non participation au vote : Mme Le Franc) -

**39 - RAPPORT DE DELIBERATION R-20080278 -
AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX RELATIFS A
L'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE LEON JOUHAUX - M.
Prosper KABALO**

- Adopté à la majorité (47 pour - 7 abstentions : les groupes UMP et Energies Villeurbanne - 1 non participation au vote : Mme Le Franc) -

40 - RAPPORT DE DELIBERATION R-20080279 - AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX RELATIFS A LA CREATION DE LA MAISON DES SERVICES PUBLICS BUERS - CROIX LUIZET - M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Nous attendons avec impatience Madame Maurice. Sera-t-elle au rendez-vous ?

Mme Martine MAURICE.- Désolée, mais compte tenu de l'heure tardive, je vous fais grâce de mon intervention, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- C'est le temps des grâces de Noël !
Et bien merci Madame Maurice.

Je vais mettre aux voix quand même ce rapport.

- Adopté à la majorité (47 pour - 7 abstentions : les groupes UMP et Energies Villeurbanne - 1 non participation au vote : Mme Le Franc) -

Merci mes chers collègues pour cette longue séance. Bonne soirée et bonnes fêtes à tous.

La séance est levée.

- : -